

**LES PICTET  
DANS LA CORRESPONDANCE DE  
VOLTAIRE, ROUSSEAU ET D'ALEMBERT**

\*

Fondation des archives de la famille Pictet  
2012  
([www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch))

## INTRODUCTION

En relevant les lettres écrites ou reçues par des membres de notre famille dans la correspondance de Voltaire et Rousseau, j'ai rapidement constaté qu'il était nécessaire, pour la compréhension des événements, de reproduire aussi, en tout ou en partie, les lettres adressées par les deux écrivains à des tierces personnes ou reçues d'elles, voire même les lettres échangées entre des tiers où il est fait mention d'un ou d'une Pictet. Les éditeurs des deux correspondances complètes, ont fait d'ailleurs de même. Pour les distinguer de la correspondance proprement dite avec les membres de notre famille, ces lettres-là sont en plus petits caractères. Le recueil projeté a de ce fait reçu un autre titre et pris une dimension qui n'avait pas été prévue au départ.

Je me suis servi, pour Voltaire, de l'édition critique annotée en anglais par Théodore Besterman (the Voltaire Foundation at the Taylor Institution, Oxford, 45 volumes plus différents index), et pour Rousseau de l'édition critique annotée par R.A. Leigh (Institut et Musée Voltaire, en 49 volumes). Les lettres de l'édition Besterman portent toutes un numéro précédé de la lettre D, pour définitive, celles de l'édition Leigh sont simplement numérotées. J'ai noté ces numéros pour permettre à ceux qui en auraient l'envie de les retrouver plus facilement : les volumes sont disponibles sur les rayons de la salle Senebier à la Bibliothèque publique et universitaire. L'édition Gallimard de la correspondance de Voltaire, collection de la Pleïade, n'est que la version en français de l'édition Besterman ; l'excellent index qui forme le volume 13 permet de retrouver les lettres plus commodément que l'index de ce dernier.

### Voltaire

Pendant les quelque vingt-trois années qu'il a passées aux Délices, à Tournay et à Ferney, interrompues les premières années en hiver par des séjours à Lausanne dont le climat passait déjà pour plus doux, Voltaire a correspondu avec François-Pierre Pictet dit de Varembe ou le Géant, Charles Pictet de Cartigny, Pierre Pictet son voisin à Saint Jean, sa femme et sa fille Charlotte, Pierre Pictet de Sergy et ses sœurs Camille, femme de Pierre Gallatin, et Julie. Le nombre de ces lettres, pour s'en tenir aux seuls correspondants genevois, n'est de très loin pas comparable à celui des missives aux Tronchin (Théodore, son Esculape, François et Jean Robert, son banquier à Lyon qu'il accable de commissions en tous genres) ou aux frères Cramer, ses imprimeurs et éditeurs, (le plus souvent, il est vrai, pour des questions d'impression) ; il n'est pourtant pas négligeable. Voltaire fait par ailleurs mention, dans ses lettres à des tiers de Jacques Pictet de Pregny et du syndic Marc Pictet dont le suicide lui inspire quelques réflexions assez piquantes sur la mort.

La correspondance avec François-Pierre (1728-1798), dit le Géant ou encore Pictet de Varembe du nom de la propriété acquise en 1616 par le syndic Jacques Pictet (1576-1629),

qui fut pendant cinq générations dans cette branche de la famille, est sans contredit la plus intéressante, s'agissant pour la plus grande partie de la Russie de Catherine II. Voltaire qui accablait systématiquement de flatteries tous ses correspondants, semble avoir eu pour lui des sentiments proches de l'amitié, si tant est qu'il en était capable : il l'appelle son cher géant. Cette sorte d'intimité, pour ne pas dire de complicité, s'est sans doute établie sur la scène des théâtres de Tournay et Ferney, mais aussi, peut-on supposer, à l'occasion de quelques bons tours, tel celui que Corberon, chargé d'affaire de France à Saint-Petersbourg, relate dans son journal <sup>(1)</sup>. De tous les Pictet que Voltaire a connus, François-Pierre, dont la vie parfois tumultueuse en Russie, à Paris, à Londres et à Berne a été récemment tirée de l'ombre <sup>(2)</sup>, est le seul dont le caractère peut être dit voltairien. Alexandre Stoev le compte au nombre des « aventuriers des Lumières » dans l'ouvrage qu'il a consacré sous ce titre à quelques personnages originaux, éclairés mais quelque peu forbans, qui ont fait ou tenté de faire fortune à la cour de Catherine II : il y figure en bonne compagnie avec, entre autres, Bernardin de Saint Pierre, mon aïeul maternel le prince de Nassau-Siegen, Cagliostro et Casanova.

François-Pierre reverra Voltaire lorsque celui-ci, quittant Ferney, revient à Paris quelques mois avant sa mort : la fameuse Mme Roland, qui n'était encore que Manon Phlipon, dont il avait fait la connaissance écrit en effet à son amie Sophie Cannel le 6 mars 1778 : « Nous nous sommes beaucoup entretenus de Voltaire, dont l'arrivée dans cette ville a fait un certain bruit, et auquel il avait été rendre visite comme ancienne connaissance » <sup>(3)</sup>. Cette rencontre a dû être assez curieuse.

Nous ne savons de son physique que ce qu'en dit Corberon : « Cet homme est d'un extérieur peu avantageux, d'une figure très prononcée, assez sinistre, et d'une taille gigantesque » ; à peine moins sévère, Manon Phlipon, qui a 23 ans, le voit : « Grand jusqu'au ridicule, sec et décharné comme Voltaire dont il a un peu la mine, louchant de manière à désespérer ceux qui cherchent à lire dans les yeux, mais plein de sens, d'âme et de feu » ; et ailleurs : « un homme que tout le monde trouve d'une laideur amère, et que j'aime à la folie. Il a six pieds de stature ; il est maigre et ployé comme sont presque tous ces grands corps ; ses dents sont déjà perdues et ses yeux sont louches ; mais malgré ce défaut l'esprit y pétille, et le sentiment adoucit les traits baroques de sa figure. »

(1) Un diplomate français à la Cour de Catherine II 1775-1780, journal du chevalier de Corberon publié par L.H. Labande, Paris 1901.

(2) François Pierre Pictet (1728-1798), vie et écrits d'un Genevois « aventurier des Lumières » : [www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch), onglet publications.

(3) Lettres de Madame Roland publiées par Claude Perroud, nouvelle série 1767-1780, 2 vols. Paris, imprimerie nationale 1913.

Charles Pictet, dit de Cartigny (1713-1792), ancien colonel au service des Etats généraux des Provinces Unies, « Leurs Hautes Puissances », n'a reçu que deux lettres de Voltaire, et n'a répondu qu'à la seconde. Cet échange s'inscrit entièrement dans ce qu'on appelle l'affaire Rousseau. Le colonel, en critiquant dans une lettre la condamnation par le Petit Conseil de l'Emile et du Contrat Social, qu'il attribue à l'influence de Voltaire, se brouille avec ce dernier, mais sa propre condamnation par le Conseil lui fait entamer avec Rousseau une correspondance qui s'étendra sur quatre années.

Pierre Pictet (1703-1768), professeur en droit, est le voisin de Voltaire aux Délices. Ce voisinage lui vaut de nombreux billets, écrits parfois sur le dos d'une carte à jouer, mais sans beaucoup de substance. On y trouve de brèves allusions, sur un ton toujours léger, au tremblement de terre de Lisbonne, à la guerre de sept ans ou à l'attentat de Damiens. Les lettres <sup>(4)</sup> de sa fille Françoise Charlotte, dont Voltaire assure avoir arrangé le mariage, relatent

avec beaucoup d'esprit les réceptions et représentations théâtrales du philosophe auxquelles accouraient les Genevois.

(4) Une passion amoureuse sous le regard de Voltaire, soixante-seize lettres de Charlotte Pictet à son mari Samuel Constant de Rebecque, [www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch), onglet publications.

Voltaire a envoyé deux ou trois mots à Pierre Pictet de Sergy (1724-1813), alors capitaine dans le régiment de Diesbach, service de France, pour le recommander au prince de Wurtemberg, au duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères, et à la duchesse de Gramont.

Il reste enfin une lettre à Julie Pictet (1732-1822), et une à Camille Pictet (1718-1792), femme de Pierre Gallatin, toutes deux sœurs de Pierre Pictet de Sergy.

### Rousseau

Rousseau quant à lui a correspondu surtout avec Charles dans le cadre de l'affaire dont il a été question plus haut. Mais il existe aussi trois lettres échangées avec le pasteur et professeur Jean François Pictet (1699-1778) en sa qualité de bibliothécaire, la compagnie des pasteurs ayant la responsabilité de la bibliothèque publique de Genève, ainsi qu'une lettre de sympathie, fort bien tournée, à lui adressée par Gabriel Pictet (1710-1782), alors capitaine au service de Sardaigne.

J'ai pris le parti de transcrire ensemble les correspondances de Voltaire et de Rousseau dans l'ordre chronologique et en procédant personnage par personnage, cette façon de procéder permettant de mieux suivre le déroulement des événements petits ou grands dont il est question. Elle a fait ressortir quelques erreurs de datation : beaucoup des lettres, de Voltaire en particulier, ne sont en effet que partiellement datées, l'année, ou même le mois et l'année font défaut, tout comme parfois le destinataire dont on ignore le plus souvent l'adresse. Les dates fixées par Besterman sont indiquées entre crochets carrés.

Tant Besterman que Leigh ont respecté l'orthographe et la ponctuation originales ; je les ai suivis, la chose faisant partie du charme de cette époque. Quelques lettres dont l'original est perdu ne sont connues que par des transcriptions faites à la fin du XIXe siècle en modernisant l'orthographe.

Quand elles ne sont pas reprises de Besterman ou Leigh, les notes en petits caractères entre crochets carrés n'engagent que le soussigné.

### D'Alembert

On ne connaît qu'une lettre, celle que François Pierre, qui l'avait connu quand il était venu à Genève préparer son fameux article dans l'Encyclopédie consacré à notre ville, lui écrit de Saint-Petersbourg pour l'inviter, de la part de l'impératrice, à prendre part à l'éducation du grand-duc Paul. Sa réponse négative sera, comme on le verra, l'occasion de la première lettre de Catherine II à Voltaire, par l'intermédiaire de Pictet, amorçant ainsi leur vaste correspondance.

Quelques lettres de Voltaire et une de Rousseau ont été ajoutées dans ce nouveau tirage, les notes complétées et quelques erreurs corrigées.

## FRANCOIS - PIERRE PICTET

Voltaire à Jean Robert Tronchin

D8401

Délices 21 juillet [1759]

[...] J'avertis mon correspondant qu'au moyen de la belle muraille dont la république et nous bordons le grand chemin de Lyon, nous restons tout ouverts, ouverts à droite parce que le mur ne va pas jusqu'à la clôture, ouverts à gauche parce qu'on nous prend du terrain, qu'on nous coupe nos hayes, et qu'on ne fait point de mûr de ce côté, ouverts à la porte, parce qu'on nous prend la place de notre porte pour faire chemin, ouverts le long de la muraille parce qu'elle n'a que sept pieds de haut et que mr Pictet de Varambé l'enjambe aisément.

Pour rémédier à tant de maux, pour ne pas coucher sur le grand chemin de Lyon, pour faire à la fois un ouvrage nécessaire et agréable, il en coûtera peutêtre encor six cents livres, peutêtre huit cents. [...]

Voltaire à Ami Camp

D8431

Le 15 aoust 1759

[...] Je voudrais que vous vissiez le grand Pictet de Varambé haut de six pieds sur mon théâtre de huit, relevé encor d'un panache d'un pied et demi ; mais pour obvier à toutes ces difficultés je vous avertis que la scène est dans un entresol, tout est bon pourvu qu'on s'amuse. Cela n'empêche pas qu'on ne soit très affligé de nos malheurs, mais ils seront peut être réparés avant que la pièce se joue. Mille compliments à toute la société et à toute la famille.

V t. h. ob. s.

Voltaire

A Monsieur / Monsieur Camp / à Lyon

[Ami Camp, Genevois établi à Lyon, est l'un des banquiers de Voltaire.]

Voltaire à Jean-Robert Tronchin

D9241

[...] Le grand point comme vous le dites est de ne se ruiner ny en châteaux, ny en églises, ny en jardins. Mais vous qui êtes mon directeur, vous saurez que j'ai eu la bêtise honnête, de tirer de prison un pauvre homme de mes vassaux dont madame de la Batie a fait saisir le domaine pour dettes. Je prends mes précautions mais je paye pour luy. Il vous en coûtera 5000 de cet article. Ou je les tirerai sur vous, ou je les prendrai chez mr Cathala, ou, je vous prierai de me les envoyer.

	cy	5000	L.t.
plus un marais à saigner	environ	4000	
Pictet Varambé fils haut de six pieds et un pouce veut que je prête 10000 poses		10000	
les quels je tirerai sur vous en bref			19000

[...]

19 septb [1760]

à Monsieur / Monsieur J : R : Tronchin / Banquier / à Lyon

[L'emprunt de 10.000 livres tournois fera l'objet de l'acte notarié reproduit ci-dessous.]

## Voltaire à Mademoiselle Clairon

D9240

aux Délices le 19 7bre 1760

[...] Nous jouâmes hier Alzire devant m. le duc de Villars, mais nous devrions partir pour venir voir la divine Amenaïde. Si jamais les pays méridionaux de la France ont le bonheur de vous posséder quelque temps, nous tâcherons de nous trouver sur votre route et de vous enlever. Nous avons un acteur haut de six pieds et un pouce qui sera très propre à ce coup de main. Nous vous supplierons du chemin que vous prendrez car par la première loi de cette ancienne chevalerie qui vous fait réussir à Paris, il est dit expressément, qu'aucun chevalier ne violera jamais une infante sans le consentement d'icelle. [...]

[Honoré Armand, duc de Villars, (1702-1770), fils du maréchal de France, était gouverneur de Provence ; il a séjourné plusieurs fois à Ferney où il a joué sur son théâtre. Claire de Leyris dite Mlle Clairon est une actrice fameuse qui elle aussi joua à Ferney]

## AEG, minutes de Jacques Mercier, notaire vol. II p. 449-450

L'an mille sept cent soixante et le vingt deuxième septembre aprèz midy par devant moi Jaques Mercier notaire public juré à Genève soussigné et en présence des témoins sous-nommés ont comparu Sp[ect]able François Pierre Pictet avocat, et les Delles Camille Anne, et Catherine Pictet ses sœurs tous trois majeurs et fils et filles de Noble Isaac Pictet seigneur conseiller et secretaire d'Etat de cette République Lesquels L'un D'Eux seul et pour le tout sans Division d'action ni ordre De Discussion, Benefices aux quels ils Renoncent, Confessent et Reconnoissent De Bien et Legitimentement devoir sous la Clause solidaire à noble François Marie Arouet de Voltaire Chevalier Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, seigr de Fernex, Tournay et autres Lieux ; present acceptant et sous signé, La somme de Dix mille Livres Tournaises en Louis d'or neufs à vingt et quatre Livres tournoises pièce et ce pour Cause de vray et legitime pret fait par ledit Noble Créancier Laquelle somme Ledit sr et Delles Confessans Reconnoissent avoir Reellement Reçue dudit Noble Créancier, s'Engageant sous ladite Clause solidaire La Restituer audit Noble Devoltaire dans une année prochaine avec l'Intérêt au denier vingt soit cinq pour cent par an à L'Obligation de leurs Biens presens et à venir, soumission à toute cour, Constitution desdits Biens, Renonciation à tous droits et Loix à ce contraires et Clauses Requises : fait et prononcé à Genève Présens sr Jean Gallatin Rolaz négociant et Thomas Jaquet fils Citoiens témoins Requis et signés avec Les Parties et moy note

Camille Anne Pictet  
Catherine Pictet  
Pictet av.

Fr. M. Arouet de Voltaire  
J. Gallatin Rolaz  
T. Jaquet fils  
Mercier no[tai]re

## Voltaire à Jean-Robert Tronchin

D9255

23 septb [1760]

[...] Je vous ai prévenu de dix mille livres tournois prêtez à mon voisin Pictet Varambé. J'ay fait les lettres de change au nom de Mr Galatin Rola de 2000 livres, de 1000 livres, à trois jours de vüe. N'ai-je point trop abusé de vos bontez en prenant un temps si court ? [...]

[Jean Gallatin (1733-1765), allié Rolaz du Rosey, est le témoin à l'acte ci-dessus ; c'est le père du fameux Albert Gallatin qui fit aux Etats-Unis la carrière que l'on sait.]

## Voltaire à Gabriel Cramer

D9324

17° 8bre [1760]

J'ai passé hier la journée à Ferney, et j'ai appris en arrivant qu'on jouait demain Mahomet ; je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire des répétitions. Nous sçavons tous nos rôles. C'est le géant Pictet qui

se charge de tout ameuter ; Mahomet et Fanime seront les dernières pièces qu'on jouera. Après quoi nous serons tout entier aux petits chapitres, à l'Ecclésiaste et autres rogatons. Mille tendres amitiés à toute la famille.

Françoise Charlotte Pictet à son mari François Marc Samuel Constant

BGE Ms Constant 28 f° 45 ;  
abrégé D9324

Vendredi a minuit [17 octobre 1760]

Je nai de Consolation quand vous ni etes pas que celle de vous ecrire, je nai plus someil après soupé, et ne vois que mon burau en perspective mi voilà donc etablie et par consequent heureuse si je peut letre quand vous etes a quinze lieues de moi, non en verité on ne peut pas letre, ah si je netoit pas groce comme je vous irois chercher prenez y garde au moïn si vous tardez davantage je ne repond de rien, se seroit une insigne malhonneteté et un mortel chagrin que vous me feriez si vous netiez pas ici jeudi, je vous assure que je nentendrait pas raillerie, le spectacle sera charmant Fanime se donne bien du mouvement et la Puppille ira a merveille Dauphin a repris son rolle, aprenez les Enssorcelez on les jouëra precedés de Merope ou de Tancrede, il y a deux cent billiets demandez pour jeudi, jai recus ce matin une lettre de Md Des franchises pour savoir le jour si vous tardez jusqualors vous pouvez venir avec eux, ils doivent venir tout droit, j'ai recus ce matin votre lettre est il possible que vous ayez la cruauté de laisser du papier blanc elle est pleine de compliments et tendre avec politesse est ce le ton que nous devons avoir en semble, ne sui je pas la moitié de vous même et devez vous me dire des galanterie dite moi grossierement que vous maimez, que je vous le rende que vous vous faite plaisir de revenir, et cela me contentera mieu que de vous entendre chapeau sous le bras me dire avec un air de Cour que vous me felicité de mes Succes, mais que vous nen avez jamais douté, laissons dire cela a des gens quon ecoute pas et qui parle pour dire quelque chose ah que ce qui part du cœur va mieu le chemin de lame que ce qui semble étudié et qu'on voit tous les jours imprimés, [...] au non de Dieu aimez moi par le Cœur, par lame et point par les levres, car je vous adore [...] Bonsoir mon cher ange aimez moi ou je mourai je vous le rend davance avec usure et sans Compliments je ne pense point avant de vous le dire cela vient tout de suite de labondance du cœur la bouche parle. [...]

[La BGE conserve un grand nombre de lettres de Charlotte Pictet à son mari, ancien officier au service des Provinces Unies des Pays-Bas. Cf. Une passion amoureuse sous le regard de Voltaire, soixante-seize lettres de Charlotte Pictet à son mari Samuel Constant de Rebecque <[www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch)>]

La même au même

D9334

Lundi après midi [20 octobre 1760]

[...] Mahomet fut jouë Samedi. Cramer se surpassa, et etonnat tout le monde. Buisson fit à merveille, la petite Dame fort au dessous du médiocre et de l'autre soir, Pictet comme un Cocher. Voltaire barbouilla tout et Turtin [Turretini] comme un Poissard. Voilà le fidelle tableau et sans prévenssion. Il y avoit un monde imence et entr'autre md. De Fogne d'Iverdun, qui est une femme à 2 pieds de terre, mais qui se dédomage en Circonférence ayant L'air du poupée de bois qu'on fait dancier en frappant sur la table, un gros visage plus large en bas qu'en haut, un nez pointu et retroussé, fort grace, fort blanche. Les uns la trouvent belle de visage car pour le corp ça ne se peut pas, les autres fort laide, et disgrâcieuse. Je ne prononce pas parce que je vous crain. [...]

Voltaire à Jean-Robert Tronchin

D9463

15 Xb 1760

Mon cher correspondant voicy quelques petits rafraichissements en attendant encor quelques gouttes de pluye aux ètrennes.

Mais aussi il faudra fournir une vingtaine de mille livres tournois pour le grave auditeur des Franches, plus solide que le géant Pictet.

Les jésuites, comme vous savez, en ont dans le cu ! Il ne s'agit plus que de quelques arrangements mais ils en ont dans le cu, vous di-je ; et ils seront obligez de le montrer. Laissez moy faire, ils n'auront pas dans deux ans un frère coupechou dans le pays. [...]

Si les Délices sont bien jolies, Ferney a son mérite. Tout est bientôt dans son cadre et le cadre est cher. Je vous l'ay dit. Il vous en coûtera cent mille francs de la st Jean 1660, à la st Jean 1661. En conscience je ne puis faire les choses à moins en comptant les des Franches, les Pictet et les frères jésuites. Que voulez vous ? Il m'en restera assez. [...] Nous naissons tout nus, on nous enterre avec un méchant drap qui ne vaut pas quatre sous. Qu'avons nous de mieux à faire qu'à nous réjouir dans nos œuvres pendant les deux moments que nous rampons sur ce globe ou globule. [...]

[En l'absence d'établissements de crédit, on empruntait à de riches particuliers. Voltaire avait accumulé, en partie par agiotage, une fortune assez considérable.]

### Le même au même

D9502

28 Xbre 1760

Mon cher Monsieur les 15 m. l. tournois en cinq petites lettres de change sont pour le quinze avril, terme de l'échéance des trois rois. Elles sont à l'ordre de des Franches. Il est bon de se faire un ami dans le sénat Romain. J'ay eu un peu de peine avec le consul Lulin de Châtauvieux. Il doit encor cent louis d'or d'une lettre de change que je luy donnai il y a deux ans, mais il faudra bien qu'il paye. A l'égard du géant de la république Pictet de Varembe, ses sœurs ont signé avec luy. C'est un fonds pour made Denis. Il a des prés verds qui répondent. [...]

[Voltaire prête à des Genevois influents ; c'est une façon, en les obligeant, de les tenir. Le père d'Horace Bénédicte Perrinet des Franches avait été reçu BG en 1724 gratuitement, en considération de son mariage avec une Turretini. Son fils fut un temps chargé d'affaires de Genève à la cour de Versailles ; sur ses déboires financiers qui l'obligèrent à démissionner de son poste cf. H. Lüthy La banque protestante en France vol. II p. 744.]

### Voltaire à Gabriel Cramer

D9541

[environ 14 janvier 1761]

[...] L'affaire du pauvre Croze est incompréhensible partout ailleurs qu'en France. Un prêtre ! un assassinat prémédité ! Un billet de garantie donné par ce prêtre à ses complices ! Il mérite la roue, et il est encore impuni.

Il y a quinze jours que de Croze est entre la vie et la mort, et son assassin dit la messe !

Que Philibert aille sur le champ chez madame d'Albertas ; qu'elle fasse dire à Croze père que s'il est assez lâche pour marchander le sang de son fils, il deviendra l'horreur du genre humain.

Qu'on aille chez lui, qu'on l'encourage, qu'il ne rende pas peines inutiles. Cette affaire m'en donne assez. Que le géant Pictet coure à Sacconex, qu'il ait la bonté de parler à Croze. Il ne faut pas qu'il épargne l'argent. Un des assassins a plus de dix mille écus de bien ; le curé est très riche. Il aura des dédommements très considérables. [...]

[Emmenés par le curé de Moens, au bailliage de Gex, nommé Ancian, trois jeunes gens avaient roué de coups un certain Decroze ; grâce à l'appui des prêtres du pays de Gex et à la protection de l'évêque à Annecy, la plainte déposée par Decroze n'aura pas de suite : elle sera retirée contre le paiement d'une indemnité de 1500 livres.]

François-Pierre quitte définitivement Genève en juillet 1761, un mois après que ses parents lui ont fait une avance d'hoirie de 34.000 livres en reprise de dettes. Les lettres qui suivent permettent de reconstituer l'itinéraire qui le mènera en Russie ; elles ne confirment que partiellement ce que relate dans son Journal le chevalier de Corberon, secrétaire et chargé d'affaires de France à Pétersbourg en 1776 et 1777, dont Pictet était l'un des informateurs. (Cf. « Un diplomate français à la cour de Russie, Journal intime du chevalier de Corberon », Paris, Plon 1901.) D'après le récit que Pictet lui a fait, il note le 10 avril 1776 : « ... il a été à Paris et de là s'est engagé avec un Russe pour voyager pendant trois ans ensemble ; je ne me rappelle pas son nom. Ils devoient se réunir à Vienne, qui étoit le rendez-vous. En y arrivant le jeune homme y reçut des ordres de sa Cour, pour faire fonction de secrétaire d'ambassade, le comte Ivan Czernitchef, qui étoit ambassadeur, partant pour une diète. Pictet reçut de nouvelles propositions pour rester avec ce jeune homme comme premier secrétaire ; il accepta. C'est dans ce temps qu'il fit la connoissance du prince Orlof, et quelque temps après il vint en Russie. » Ce



jeune Russe était le comte Alexandre Romanovitch Vorontsov (1741-1805), que Pictet avait très probablement rencontré lorsque, de passage à Genève, il avait rendu visite à Voltaire en juin 1760. François-Pierre l'a en tout cas rejoint à Vienne, où il était le chargé d'affaires de Russie, en septembre 1761, porteur d'une lettre de Voltaire (D10001 ci-dessous) ; en octobre Pictet est encore avec lui, mais on ne sait où (D10091), en décembre Voltaire charge encore Vorontsov de lui faire ses compliments (D10203). Une lettre (D10198) de Schouvalov à Voltaire datée Petersbourg 27 novembre/8 décembre 1761 parle bien du « comte Chernicheff, notre plénipotentiaire au Congrès » ; ce pourrait être le congrès de Paris qui aboutira le 12 février 1763 à la conclusion du traité mettant fin à la guerre de Sept Ans. Quoi qu'il en soit, en mars 1762 le Géant est à Saint-Pétersbourg d'où il écrit sa première lettre russe à Voltaire. Il n'aura donc été en chemin que quelque huit mois au maximum. Nicholas Hans se trompe en affirmant que Vorontsov le prit avec lui à Londres où il avait été nommé ambassadeur, et ce n'est donc pas à cette occasion qu'il a appris l'anglais à la perfection (Nicholas Hans « François Pierre Pictet, Secretary to Catherine II » in *The Slavonic and East European Review* vol. XXXVI N° 87 June 1958. Sur ce personnage haut en couleurs redécouvert par les historiens cf. <[www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch)> : François Pierre Pictet, vie et écrits d'un « aventurier des Lumières ».)]

### François- Pierre Pictet à Voltaire

D9581

St Petersburg 18 [29 n.s.] janvier 1761

Besterman note : informations sur l'histoire de la Russie ; cette lettre, perdue depuis sa vente (Liepmansohn, Berlin) le 21 mai 1909, est attribuée par erreur dans le catalogue à Jean-Louis Pictet.

Cette lettre est signalée dans le très précieux « Les Archives de l'Est et la France des Lumières » (volume I Guide des archives p. 276) publié sous la direction de Georges Dulac et Sergueï Karp (Centre international d'étude du XVIIIe siècle, Ferney-Voltaire 2007), comme se trouvant dans les archives de l'Institut d'histoire de Saint-Pétersbourg. Vérification faite grâce à l'aimable entremise du professeur Alexander Moutchnik à Munich, cette lettre, attribuée à Jean-Louis Pictet, y est en effet conservée dans la collection Likhatchev (K39 Rossica carton 634 n° 41). Elle est bel et bien de François Pierre et n'est autre que celle que Besterman a publiée sous la cote D10355 ci-dessous. Comme on le verra, la date en est doublement erronée ; il est ainsi certain que le Géant ne se trouvait pas en janvier 1761 à Saint-Pétersbourg où il n'est arrivé qu'au début de 1762. Je ne sais comment cette lettre a pu être attribuée à Jean-Louis Pictet qui a passé quelques mois à Saint-Pétersbourg (juin 1768-février 1769), avec Jaques-André Mallet en gagnant leurs postes d'observation dans la péninsule de Kola et en en revenant (août 1769), après avoir observé le passage de Vénus devant le disque solaire, le 3 juin. (cf. J.D. Candaux et al. éd. : « Deux astronomes genevois dans la Russie de Catherine II, journaux de voyage en Laponie russe de Jean-Louis Pictet et Jaques-André Mallet pour observer le passage de Vénus devant le disque solaire 1768-1769 », Centre international d'étude du XVIIIe siècle, Ferney-Voltaire 2005). La même collection conserve (carton 634 n° 42) la lettre D11500 ci-dessous.

### Le comte Alexandre Romanovitch Vorontsov à Voltaire

D10001

Monsieur,

On ne sauroit être plus reconnaissant que je le suis de La lettre obligeante que mr Pictet m'a aporté de votre part. Je ne mérite pas assurément tout ce que vous dites de flateur sur mon compte et si mon amour des lettres est grand c'est à vous que je le dois Monsieur, aiant appris dans vos ouvrages que les seules distinctions réelles aux yeux du sage sont celles de L'esprit et du cœur, tout le reste est pur hazard et fumé. [...]

Vienne 11 Septembre 1761

[Besterman note que la lettre apportée par Pictet est perdue. On voit que le Géant a rejoint Vorontsov à Vienne]

### Voltaire à François-Pierre Pictet

D10091

A Ferney 24 octob. [1761]

Mon cher Russe, si Pierre le grand, et le grand Corneille, ne prenaient pas tous mes jours et une partie de mes nuits, si des histoires générales, et des tragédies nouvelles, et un théâtre que j'achève de bâtir et un jardin, que j'achève de planter, me laissaient un moment de loisir, il y a

longtemps que j'aurais saisi ce moment pour vous répondre, pour vous dire combien je vous regrette, et même combien vous devez regretter notre petit pays, et notre manière de vivre, si libre, si franche, si faite pour l'homme.

Mettez vous en état de la reprendre. Vous reviendrez à Varembej mais vous reviendrez quand je ne serai plus. Peut-être qu'alors vos prêtres sociniens n'auront plus l'insolence de croire ou de feindre qu'il n'est pas de la dignité d'un membre des quinze cent de jouer Cinna avec ses amis. Vous trouverez votre petite nation plus raisonnable que vous ne l'avez laissée, car la raison gagne de jour en jour et les prêtres perdent. Alors votre Genève sera la plus jolie ville de la terre. En attendant il faut que votre jeunesse vienne se former à Ferney. On vous aura mandé sans doute que vos cuistres de prédicants qu'on appelle la vénérable compagnie ont écrit à la sensée compagnie de Berne pour les conjurer d'empêcher que les histrions de Chatelaine ne soient reçus par LEURS EXCELLENCES, et qu'on s'est moqué prodigieusement de vos cuistres.

Mille tendres respects je vous prie à mr de Voronzof. Je viens de boire à la santé de mr de Loudon et j'ay fait tirer l'artillerie de Ferney. Je trouve la prise de Shwednits la plus belle action de la guerre.

Madame de Bentink devait venir à cheval me l'annoncer. Si vous vous approchez d'elle dites luy je vous prie qu'elle ne méprise plus tant le pays de Gex, et que mon château est plus beau que celui de M. le baron de Thundertentrunchk en Vestphalie et que mademoiselle Corneille ne lavera jamais les écuelles comme mademoiselle la baronette, quoy que Mr de Caunits n'ait pas souscript pour Pierre Corneille.

Adieu, réparez le passé, jouissez du présent, formez vous un avenir heureux et aimez

V.

Je présente encor une fois mes très tendres respects à monsieur de Voronzof. Je luy suis attaché comme si j'avois eu l'honneur de le voir toute ma vie. Je luy demande la continuation de ses bontez.

[La lettre de Pictet à laquelle répond Voltaire n'a pas été conservée. Faut de l'adresse, on ne peut savoir où il se trouve avec Vorontsov. Voltaire paraît croire qu'ils pourraient rencontrer la comtesse Bentinck, qu'il a connue à Berlin, et qui lui fait penser à Cunégonde de son Candide. Il n'existe pas de lettre de la comtesse Bentinck à Voltaire de cette période ; elle se déplaçait d'ailleurs beaucoup. On est tenté de supposer que les voyageurs se dirigent, peut-être par la Haye, vers Berlin, en route pour la Russie, d'où l'appellation « mon cher Russe » donnée à Pictet. Mais la mention du chancelier Kaunitz fait penser à Vienne, où ils seraient encore ?

La prise de Schweidnitz en Silésie est un épisode de la guerre de Sept ans à laquelle Voltaire fait souvent allusion. La ville changera trois fois de mains.

Les « quinze cents » sont les membres du Conseil général où ne siègent que les citoyens et bourgeois.]

Voltaire au comte Alexandre Romanovitch Vorontsov

D10203

Aux Délices 11<sup>e</sup> décembre 1761

[...] Pourrai-je me flatter, monsieur, si vous allez à Paris que vous prendrez le chemin de Genève ? Je vous supplierais très instamment de me donner la préférence sur les Ballances et sur les Trois Rois. Puis-je prendre la liberté de faire ici mille tendres compliments à mr Pictet ? Il est si heureux auprès de vous et si sensible à tout ce que vous valez, que vous me pardonneriez de bon cœur cette liberté [...]

[Cette lettre confirme que Pictet est encore avec Vorontsov, sans qu'on sache où ils se trouvent.]

François-Pierre Pictet à Voltaire

D10355

St Petersburg Ce 18/29 Janvier 1761 [2 mars 1762]

Monsieur

Votre amour pour l'humanité, si connu à ceux qui comme moi ont eu le bonheur de vivre près de vous, me persuade que vous serés bien satisfait d'apprendre, le grand et surprenant

événement qui transporte aujourd'hui les Russes d'une joie bien naturelle : Vous saurez donc, Monsieur, que le nouvel Empereur se transporta hier au Sénat ; et que là aiant déclaré qu'il vouloit avoir des Sujets et non pas des Esclaves, Il fit enregistrer une déclaration par la quelle il donnoit à toute la Noblesse de ses Etats une liberté dont on n'avoit pas même l'idée : au moien de Cette déclaration, La Noblesse qui jusques à présent étoit enrôlée dès l'âge de sept ans, et qui depuis ce moment là, étoit obligée de servir soit dans le Militaire, soit dans le Civil, dans le Rang et de la manière qu'il plaisoit à la Cour ; qui ne pouvoit rester dans Les Terres, aller à Moscou, à St Petersburg, et dans les autres villes de l'Empire, qu'après en avoir obtenu la permission du Souverain ; qui n'avoit jamais Sur Cela que des permissions à tems, et qu'il falloit faire renouveler ; qui ne pouvoit jamais servir dans le Pais Etranger ; qui ne pouvoit voiajer que par permission ; Cette Noblesse dis-je, devient libre, suivra son goût et ses inclinations dans le Choix des Emplois Civils, Militaires ou Ecclésiastiques ; ne servira que le tems qu'elle voudra ; se retirera dans ses Terres quand elle en aura envie ; se décidera d'elle même sur le Choix des Villes où elle voudra demeurer ; sortira du Pais soit pour un tems, soit pour toujours sans trouver aucun obstacle, soit pour toucher ses revenus, soit pour vendre ses fonds et les faire passer dans le Pais Etranger, si elle le désire : Que dirés vous, Monsieur, d'un pareil événement ? Que penserés vous d'un Monarque qui a l'âme assez grande, pour renoncer à un droit aussi étendu dans la seule vue de rendre ses sujets plus heureux ; qui a voulu être sûr que tous Ceux qui le servent sont contents de le servir ; qui a pleuré de joie ; ainsi que la digne Impératrice en recevant les remerciements de ses sujets et en lisant sur leur visage toute leur satisfaction ; je ne Crois pas me tromper en pensant que tous les hommes qui ont une âme, mettront un tel Monarque bien au dessus de tous Ces Conquéranrs, dont la gloire après tout, n'est fondée que sur le Malheur du genre humain. Je dois vous dire, Monsieur, que ce n'est point par ce seul trait que l'Empereur a trouvé le secret d'être adoré de ses sujets, toutes ses Actions ont tendu Constamment au même but : Il n'y a personne qui puisse se plaindre, les plus malheureux sont Ceux qui sont restés dans les Places qu'ils occupoient ci devant ; et une infinité de gens ont été avancés ; Le Peuple, Cette partie des hommes, à la quelle on fait si peu d'attention dans la pluspart des Cours est l'objet des Soins paternels du monarque tout Comme la Noblesse ; Il a mis le sel, Cette denrée si nécessaire, à 15 sols argt Cond. le Pout, qui est une mesure, Pesant 34 lb. poids de Paris ; tandis que devant on le Paoit 30 sols ; Il a fait une déclaration publique, par la quelle il a déclaré, que tous ceux qui avoient quelque représentation à lui faire, fussent [ils] les derniers de ses sujets, pouvoient demander Audience et être sûrs d'être écoutés ; qui sçait, si nous ne verrons pas un jour ce même peuple, sortir à son tour de l'esclavage de la Noblesse ? et si en lui donnant des Propriétés, on ne portera pas et la gloire et la puissance de l'Empire à un point dont l'Europe sera étonnée ? Il paroît qu'on va travailler à faire fleurir le Commerce et la Navigation ; Jusques à présent il a été pour ainsi dire, uniquement entre les mains des Etrangers ; ce qui n'empêche pas qu'il n'ait procuré des avantages Considérables : Mais si une fois les Russes s'attachent à cette partie, il n'est pas douteux qu'avec les avantages que leur donnent la situation de leur Empire, et leurs produits qui sont extrêmement abondants et dont les autres Nations ne peuvent absolument pas se passer, La Russie ne devienne l'empire le plus riche, le plus peuplé, et par Conséquent le plus puissant de l'Univers : Je ne sçais si je me trompe, Monsieur, je ne sçais si enthousiasmé moi même, par la vue de la joie publique, je vois les choses autrement qu'elles ne sont ; mais je ne puis m'empêcher de regarder l'action dont je vous parle, Comme Ce qu'il y a de plus grand et de plus beau ; et de trouver qu'un Souverain qui fait un pareil usage de sa Puissance mériterait toutes les Couronnes de la terre ; J'imagine encore que l'auteur qui nous fait tant aimer dans Henri le Grand, les vertus que nous admirons dans l'Empereur d'aujourd'hui, se sentira à cette nouvelle animé du même Esprit qui lui dicta cette inmortelle Henriade, et que si nous n'avons pas un Poème Epique, nous aurons au moins quelques vers, qui apprendront d'âge en âge à nos Neveux ce que c'est

que la véritable gloire ; si je ne me trompe pas dans mes Conjectures, J'oses vous prier, Monsieur, de m'en instruire, afin que je puisse prier Mrs Cramer de me les envoyer tout de suite : je me flatte que vous aurés eu la bonté d'écrire à S. E. Mr le Chambellan Schuwalow, la lettre que je pris la liberté de vous faire demander en partant de Vienne ; j'espère que vous ne désapprouverés pas que j'aie pris cette Liberté, en pensant, Combien il est nécessaire d'avoir un protecteur dans le Pais Etranger : Je présente mes Respects à Madame Denis et à Mademoiselle Corneille ; et ai l'honneur d'être avec respect Monsieur Votre très humble et très obéissant Serviteur

Pictet

Mr le Comte de Strogonow m'a demandé comment il falloit s'y prendre pour souscrire pour l'Edition des œuvres de Corneille ; si Cela est suffisant, il prie qu'on veuille l'inscrire pour trois exemplaires, et qu'on l'instruise, quand il doit envoyer l'argent, et à qui, et Comment, il doit faire retirer les exemplaires.

Si Mr de Voltaire veut me faire la grâce de me répondre, Je le prie de vouloir bien faire mettre sa lettre sous une Enveloppe adressée à Mr de Bacounin, Premier Secrétaire du Collège des affaires Etrangères.

[Besterman note que la date donnée par Pictet est doublement fautive : la déclaration de Pierre III au Sénat étant du 1<sup>er</sup> mars 1762, elle aurait été écrite le 2. En fait elle est exacte, à l'année près, erreur fréquente au début de l'an. Du Pan, dans une lettre à ses amis bernois Freudenreich du 3 mars, signale en effet l'arrivée de cette missive à Genève.

En quittant Vienne, Pictet a demandé à Voltaire de le recommander auprès du comte Ivan Ivanovitch Chouvalov, chambellan de la cour, qui est l'un de ses correspondants réguliers.

Avec cette apologie fort suspecte de Pierre III, qui succède à la tsarine Elisabeth, sa tante, fille de Pierre le Grand, morte le 25.12.1761/5.1.1762, François Pierre, arrivé dans la capitale au moment du changement de règne, espère gagner les faveurs du nouveau souverain ; il s'imagine peut-être que Voltaire répandra autour de lui sa missive, mais il ne mordra pas à cet hameçon (cf. D10772 ci-dessous).

Le comte Alexandre Sergueievitch Stroganov (1733-1811), conseiller d'Etat, sénateur, érudit et grand collectionneur avait été étudiant à l'Académie de Genève en 1753 ; Jean-Louis Pictet et Jaques-André Mallet le fréquenteront durant leurs séjours à Saint-Petersbourg en 1768 et 1769]

### Voltaire à François-Pierre Pictet

D10369

à Ferney 12 mars 1762

Mon cher géant je suis très édifié que vous vouliez bien vous ressouvenir de moy au milieu de vos belles neiges, et que le voisinage du cercle polaire n'ait pas refroidi votre amitié. Vos compatriotes célèbrent comme vous les louanges de votre nouvel Empereur : la plus grande louange qu'on puisse donner à un souverain tout puissant est celle d'être aimé d'un peuple libre. Nous espérons que ce prince nous donnera la paix, et que la Russie deviendra la bienfaitrice de l'Europe. En attendant nous en goûtons les fruits par avance dans notre petit château de Ferney. Nous y jouons des pièces nouvelles sur un assez joli théâtre ; nous donnons le bal à vos dames, et nous vous regrettons au milieu de nos plaisirs. J'ay dit aux Crammer que leur liste devait s'honorer du nom de Stroganof pour trois exemplaires. A L'égard de Mr le chambélan Jvan de Shouvalof je luy ai écrit trois lettres, et il y en avait une toute entière à votre honneur et gloire. Il ne m'a fait réponse ny sur vous, ny sur le second volume de Pierre le grand qu'il avait tant à cœur ny sur les compliments que je luy ay faits. Vous voyez que je ne suis pas vain, et que je conviens très naïvement du peu de cas qu'on fait des seigneurs de Ferney à la cour de Russie. Si vous voyez monsieur de Shouvalou je vous prie de luy dire que je n'ay point de rancune. Toute la troupe du château vous embrasse de tout mon cœur.

[Cette lettre répond manifestement à celle de François Pierre D10355 du 18/29 janvier ci-dessus comme le montrent la mention du nouvel empereur, dont « vos compatriotes célèbrent comme vous les louanges », et des

trois exemplaires des œuvres de Corneille souscrits par le comte Stroganov. C'est une preuve supplémentaire que celle-ci était correctement datée du 18/29 janvier au lieu du 2 mars comme le prétend Besterman. D'un autre côté, Voltaire écrira au Géant le 18 octobre 1762 (D10772 ci-dessous) : « il est vray que je ne répondis pas à une certaine lettre de votre façon parce que je n'aimais pas le vin... » ; s'il se réfère, comme on a tout lieu de le croire, à l'éloge de Pierre III, sujet de D10355, il fait erreur car il y a bel et bien, mais froidement, répondu. Cette explication est plus plausible que l'hypothèse d'une lettre perdue.

La ou les lettres de recommandation au comte Ivan Ivanovitch Schouvalov ne se sont malheureusement pas conservées.]

### François Pierre Pictet à Voltaire

D10650

Monsieur,

Vous serés sans doute étonné de recevoir encore aujourd'hui une de mes Lettres, Mais la Révolution dont nous venons d'être témoins, donne lieu à tant de Réflexions, que quoique j'aie deja eu l'honneur de vous mander ce qui s'est passé à l'instant de l'événement, je ne puis m'empêcher de vous entretenir encore de mille Idées qui me sont venues. Je ne sçais l'idée qu'on se formera dans l'Etranger de ce qui s'est passé ici, Nous ne le savons pas encore, et vraisemblablement nous ne le saurons jamais, Mais Je me persuade que tous Ceux qui ont Connûs le Caractère de Pierre 3, son Peu de génie, la manière dont il s'est Conduit, et ses Projets ; tous Ceux-là, dis-je, ne pourront qu'approuver la Nation Russe d'avoir expulsé un tel homme, pour mettre sur le Trône, la plus digne et la plus grande Impératrice qui ait jamais régné dans l'Univers. Peut être se persuade t'on dans l'Etranger que la Révolution doit son origine à l'Intrigue, et à la faction ; Peut être imagine t'on que la souveraine a Cherché par ses menées à se faire un parti qui pût la porter au Trône, et a employé toutes sortes de moiens pour y parvenir ; si telle est la façon de penser de l'Europe, l'Europe se trompe, et ne se fait aucune idée ni du Caractère de L'Impératrice, ni des Russes, ni de la Russie.

Soiés sûr, Monsieur, que ce n'est point L'Impératrice qui a Cherché le trône, qu'en y montant elle n'a fait que Céder au vœu général de la Nation, et qu'elle ne s'y est déterminée que pour sauver la Russie des maux aux quels elle sembloit destinée ; Mais La Nation étoit-elle en droit de disposer du Trône ? Cette Question qui paroitra peut être délicate, ne me le paroît point du tout. Il est Certain que le Gouvernement de cet Empire est Despotique, qu'on n'y connoit ni Loix fondamentales, ni Contract qui lie réciproquement le souverain et le sujet ; Que les Empereurs ont le Droit de disposer du Trône par leur Testament, et qu'ainsi il semble d'abord que quelque soit le souverain reconnu pour successeur, le Peuple doit lui obéir en silence et respecter ses Volontés et ses Caprices. Mais s'il existe un Droit naturel, il est obligatoire pour tous les hommes, et indépendant de tout Etablissement humain, et ce Droit, je le demande, s'il oblige le sujet à être fidelle à son Maître, n'oblige t'il pas aussi le souverain à protéger le sujet et à lui rendre justice ; et si le souverain manque à toutes ses Obligations, le sujet ne devient-il pas par Cela même libre des siennes : ce qui a produit la Révolution, est uniquement la différence des Caractères de Pierre 3 et de Catherine 2 : Que devoit en effect penser le Peuple Russe quand il a vu Pierre 3 après avoir passé sa Jeunesse à s'amuser avec des bouffons, monter sur le trône, donner il est vrai de grandes Espérances pendant les premières semaines, tems pendant le quel il Consulta L'Impératrice et suivit ses Avis, Mais bientôt oublier la Promesse qu'il avoit faite de s'appliquer aux affaires, pour se livrer entièrement à la débauche et à la Crapule la plus honteuse ? Que devoit penser ce Peuple, quand il a vu ce fameux Edit de la liberté, qui d'abord avoit rendu la Nation ivre de joie, n'être pour ainsi dire qu'un leurre qu'on lui donnoit à gober, qu'on trouvoit moien d'éluder tous les Instants, et qui n'étoit exécuté que lorsque des Officiers Russes demandants leur Congé, on avoit sous la Main des Allemans pour les remplacer ? Que devoit penser ce Peuple quand il a vû son souverain se vanter publiquement et en pleine Cour de l'avoir trahi, en faisant part au Roi de Prusse des plans de Campagne et de tous les projets des Alliés ? Que devoit-il penser, en voyant la Personne qui l'avoit servi dans cette trahison, être son principal et pour ainsi dire son

unique Ministre ? Que devoit penser ce Peuple lorsqu'il voioit son Maitre s'avilir lui et son Empire jusqu'à se faire honneur d'avoir le grade de Lieutenant général au service Prussien, de Commander un Régiment dans ces troupes, d'en porter l'uniforme et le Cordon, qu'il faisoit porter aux Principaux seigneurs de la Cour ? Que devoit penser ce Pais de la Paix honteuse par la quelle on rendoit au Roi de Prusse, non seulement tous les Pais Conquis au prix de tant de sang et de Millions, mais encore on lui donnoit les meilleures Troupes de l'Empire pour servir à ses ambitieux projets ? Que devoit-il penser en entendant dire qu'il étoit question de Céder la Livonie au Roi de Prusse, et d'autres projets de Cette Nature ? Que devoit-il penser en voiant les Intérêts de son Commerce sacrifiés aux Anglois, et pour tout dire, les Ministres de Prusse et d'Angleterre gouverner absolument son Maitre ? Que devoit-il penser, en apprenant qu'il étoit ordonné au Ministre envoyé à Berlin, de suivre aveuglément les Ordres du Monarque Prussien ? Que devoit-il penser en lisant l'ordre qui deffendoit la Cour à tout Officier Russe au dessous du grade de Major, tandis que le moindre Enseigne des troupes de Holstein y étoit admis à toute heure, et très souvent à la table du Prince ? Que devoit-il penser en voiant le souverain frapper une Monnoie de Cuivre, à la quelle il avoit donné une Valeur quadruple de sa Valeur réelle, ce qui occasionnoit une Contrebande d'Espèces, qui auroit infailliblement ruiné le Commerce, et l'Empire ? Que devoit-il penser en voiant le Clergé, non seulement méprisé et avili, dépouillé de ses biens fonds pour y substituer des pensions, qui alloient à peine à la dixième partie de ses anciens Revenus, Mais encore à la Religion grecque l'objet du Mépris et des Railleries de la Cour, Plusieurs Chapelles abattues, L'Empereur ne remplir aucun des devoirs extérieurs de la Religion, obliger les Courtisans à y manquer, assister plus souvent à l'Eglise Lutherienne qu'à la sienne, y mener toute sa Cour, et projeter, à ce qu'on assure, d'ôter des femmes Russes à leurs Maris, pour leur faire épouser des Lutheriens ? Que devoit-il penser, lors qu'il a vu L'Empereur non seulement se disposer à servir le Roi de Prusse de sa personne, mais encore amasser autant d'argent Comptant qu'il lui étoit possible, pour le lui porter en présent ? Que devoit-il penser, lorsqu'il voioit L'Empereur passer les jours et les Nuits à table, paroître Communément ivre aux yeux de tout le monde, traiter L'Impératrice avec le dernier mépris, mettre sa maitresse de pair avec elle, par des Marques de distinction, destinées jusqu'alors uniquement pour les Princesses, Enfin pousser la frénésie jusqu'à vouloir se deffaire de L'Impératrice par la Mort ou le divorce, priver le Jeune Grand Duc du Trône, y placer sa Maitresse, et les Enfants qu'elle pourroit avoir ? Je ne finirois plus, Monsieur, si j'entrois dans le détail de tous les sujets de plainte que Pierre 3 a donné à ses Peuples, Mais ce que j'en ai dit, suffit ce me semble pour faire voir que le Peuple Russe étoit en droit de se soustraire à l'autorité d'un Prince qui en abusoit si visiblement : Que si vous faites attention que de tout tems L'Impératrice a été adôrée des Russes, qu'elle a passé sa vie à faire du bien aux uns, et à empêcher autant qu'elle le pouvoit qu'on ne fit du mal aux autres, vous trouverés tout simple qu'il n'ait fallu ni intrigues ni moiens honteux pour la placer dans le Rang qu'elle occupe aujourd'hui : de tout tems la Nation craignoit le Règne de Pierre 3 et il y avoit déjà eu, pendant la vie de L'Impératrice Elisabeth, bien des projets formés pour l'exclure de la Couronne, on dit même que c'est une des raisons qui avoit occasionné la disgrâce de Mr de Bestuheff ; Il monta Cependant très tranquillement sur le trône, et si les premiers jours on voioit sur tous les Visages une Impression de Crainte et de défiance, la Manière dont il se Conduisit pendant quelque tems la dissipa, et le fâmeux Edit de la liberté n'auroit rien laissé désirer à la Nation, si la suite avoit répondu à de si belles apparences. Ce fut alors que j'eus l'honneur de vous écrire : Mais bientôt, Pierre 3 Cessant de se Contraindre, le Chagrin, l'amertume, le Mépris, s'emparèrent de tous les Cœurs, dans les Commencements on se plaignoit en secret, peu à peu on s'enhardit, et on en étoit venu au point, que j'ai tremblé mille fois, je ne dis pas de la liberté, mais de la licence qui régnoit dans les discours ; En un mot L'Empereur n'avoit pas régné trois mois, qu'il étoit aisé de voir qu'à l'exception d'une douzaine de favoris, il n'étoit pas un

Russe qui ne souhaitât un autre Maître. Dans Cette disposition des Esprits, Comment ne se seroit-on pas tourné du Côté de L'Impératrice ? Depuis longtemps on lui Connoissoit beaucoup d'esprit et de talents, on savoit qu'elle étoit juste, bonne, Compatissante, généreuse, on souffroit, mais elle souffroit aussi, ce qui la rendoit encore plus Chère à la Nation ; aussi tandis que L'Empereur ne pouvoit paraître en public sans faire fuir tout le monde, elle ne pouvoit s'y montrer sans rencontrer une foule de gens de tout ordre, et de toute Condition, qui l'appelloient leur Mère et leur unique Espérance : Parmi tant de Personnes qui lui étoient attachées, il en étoit qui doués d'une âme plus forte et plus hardie, ne se bornèrent pas à souhaiter qu'elle régnât, Mais travaillèrent à la placer sur le trône ; Deux sortes de personnes se trouvèrent avoir le même projet, des Courtisans, et des particuliers. Du nombre des Courtisans étoient entr'autres M Pasnin, Gouverneur du Sc A. Im :, le jeune grand Duc, le Hetman, et la princesse Karschow, femme de 20 ans, et qui joint à beaucoup d'esprit, de Connoissances, et de vertus, une fermeté peu Commune : elle est sœur de Mr le Comte de Woronsow, que vous Connoissés, sœur de la Maitresse de Pierre 3, fille de l'homme qui Croioit avoir le plus d'intérêt à la Conservation de L'Empereur, Considérations qui ne l'ont point arrêtée, parcequ'elle pensoit que le bonheur de sa patrie, dépendoit de l'élévation de L'Impératrice. Cependant leurs désirs et leurs soins auroient été vraisemblablement infructueux, s'il ne s'étoit pas trouvé des Particuliers qui pensoient Comme eux, et qui plus à portée de se faufiler dans le Peuple, et parmi les soldats, ont vus tout de suite que tous les Cœurs étoient à L'Impératrice, et qu'il n'étoit pour ainsi dire personne, sur qui elle ne pût Compter : De Ces Particuliers, Ceux qui ont imaginé l'entreprise, et ont été à la tête de tout, sont trois frères nommés Orloff ; dont le plus avancé, étoit Capitaine d'artillerie ; Ce sont, à proprement parler, ceux qui ont tout fait, car dans les commencements ils ont agi sans avoir de Communication, avec ceux des Courtisans qui avoient le même dessein, et ceux ci, faute de moiens pour réussir sans les autres ont été obligés de se joindre aux Particuliers : Peut être croiés vous, Monsieur, que toutes leurs Mesures étoient Couvertes d'un secret impénétrable ; Point du tout, il n'étoit aucun homme sensé qui pût se dissimuler qu'on tramoit quelquechose contre L'Empereur, entendant les discours que Chacun se permettoit ; et ce qu'il y a de plus fort encore, c'est qu'il y avoit plusieurs Milliers de Personnes qui auroient pu découvrir toute L'Intrigue si elles avoient été arrêtées, Ce qui certainement auroit fait manquer la Chose, si l'affection que Chacun portoit à L'Impératrice n'auroit pas été si forte, et telle qu'il n'y avoit peut être pas Mille habitants à Petersbourg qui eussent refusés de donner une partie de leur sang pour sa Conservation : Vous savés, desjea, Monsieur, Comment les Choses se sont passées au moment de la Révolution, qu'on ne s'étoit point proposé d'agir le jour qu'on se trouva forcé de le faire, un des Chefs aiant été arrêté, Mais ce que vous ne pouvés pas savoir, Comme nous qui l'avons vu, C'est que Cette Circonstance devoit naturellement mettre bien des Obstacles au succès de l'entreprise, si tous les Cœurs n'avoient pas été pour L'Impératrice : En effect, quand les soldats aux gardes, placèrent L'Impératrice Elisabeth sur le trône de ses Pères, Cela s'exécuta de nuit, la Régente, ses Ministres furent arrêtés dans leur lit ; et une fois Maître de leur Personne tout fut dit. Mais ici, c'est une Chose absolument différente, il a fallu que L'Impératrice se déroba de nuit de la Campagne où elle étoit pour venir à Petersbourg, qu'elle y passa toute la Journée à recevoir le serment des seigneurs qui s'y rencontrèrent, des troupes et des Particuliers : Pendant ce tems là Pierre 3 étoit à une de ses Maisons de Campagne, aiant auprès de lui toute sa Cour, ses Ministres, ses favoris : Il avoit en Espèces près de 6 millions de Roubles ; deux mille Hommes de Troupes allemandes du Holstein, Cent Cinquante pièces de gros Canon ; sa Maison de Campagne n'est qu'à une lieue de Cronstadt, où il y avoit 14 Vaisseaux de ligne prêts à mettre à la voile, toutes sortes de munitions de guerre et de bouche, un grand nombre de matelots ; Il y avoit aux Environs de sa Maison de Campagne plusieurs Régiments Russes qui revenoient de l'armée, montant à 5 ou 6 mille Hommes ; qui étants bien plus près de lui que de Petersbourg pouvoient aisément

être engagés à prendre sa deffense ; Il fut instruit de ce qui se passoit dans la Ville à onze heures du matin, et Cependant il fut tellement abandonné que lorsqu'il voulust se présenter pour entrer dans le port de Cronstadt, Il se trouva qu'il avoit été prévenu par un Général, qui sur un simple ordre de L'Impératrice, décida la garnison de fermer les Portes, et qui le fit menacer de tirer sur lui : Il envoya des ordres aux troupes qui étoient près de lui ; Mais ses Ordres furent méprisés, et Ceux qui arrivèrent postérieurement de la part de L'Impératrice furent reçus avec les plus grandes acclamations : En un mot, tout le monde lui tourna tellement le dos, et ce dans un seul instant, qu'il fut induit à quelques favoris, et à ses deux mille Holstinois avec lesquels il fut forcé de se rendre. Encore une preuve de ce que j'ai l'honneur de vous dire, Dans des Révolutions semblables à Celles que nous venons de voir, la Politique oblige toujours à se deffaire, par la mort, par la prison, ou par l'exil, de ceux que leur attachement à l'ancien gouvernement, fait soupçonner d'être ennemis du nouveau : Tel est cependant, Monsieur, l'attachement que la Nation a pour L'Impératrice, attachement qui augmente tous les jours qu'on a pu rendre la liberté à Ceux qui avoient été arrêtés, aux plus intimes Confidants, aux plus Chers favoris de Pierre 3 sans que Cet acte de Clémence pût devenir dangereux : Je ne finirois plus, Monsieur, si je m'arrêtois à vous détailler toutes les Raisons qui prouvent l'attachement, le Respect, la Vénération, que S.M. L'Impératrice a inspiré à tous ses Peuples, et Comment cela pourroit-il être autrement ? Ne sont-ils pas tous les jours les témoins de sa bonté, de sa Clémence, de sa Justice ? Ne savent-ils pas qu'elle passa les jours et une partie des nuits uniquement occupée à rendre son Roiaume heureux et florissant ? Oui, Monsieur, j'ose vous le dire, sans Craindre de passer pour flatteur ; et la précaution que je prends de faire passer ma Lettre par un Courier François, doit vous assurer que je parle selon mon Cœur ; le Trône de Russie est occupé aujourd'hui par une souveraine qui doit être le Modèle des Rois : C'est l'adversité, la Chose est certaine, qui forme les hommes, nous pouvons naitre, avec de l'esprit, du sens, un Cœur droit, et bien placé ; mais si nous sommes Continuellement entourés de gens qui nous louent et nous applaudissent, qui nous entraînent de plaisirs en plaisirs, et de dissipations en dissipations, il est presque impossible que nos meilleures dispositions ne se perdent pas : S.M. Certainement est très heureusement née, mais amenée jeune dans ce Païs, elle s'est bientôt vue forcée de se servir des talents que la Nature lui avoit donnés : Il y avoit trop peu de rapports entre le Caractère du Grand Duc et le sien pour qu'ils pussent se plaire ensemble. La Politique des Courtisans de L'Impératrice Elisabeth, leur faisoit Craindre qu'elle ne s'emparât de son Esprit, Ils Cherchoient à l'éloigner de la faveur et ils y réussissoient : Elle a profité de cet Espèce d'abandon pour acquérir des Connoissances qui en font une personne unique : Pourquoi une distance de 800 Lieues vous sépare t'elle de Petersbourg, Vous viendriés, et vous verriés sur le trône un vrai Philosophe : Vous êtes sans doute desja instruit des Propositions qu'elle a fait faire à M. Dalember ; Il doit à L'Impératrice, Il se doit à lui même, Il doit à l'humanité et aux sciences de les accepter : Quoique je n'aie l'honneur d'en être connu que par le voiage qu'il fit à Genève pour vous, Je lui ai écrit en honnête homme ce que je pense ; et s'il vienst, je vous prie de lui dire un Mot sur mon Compte dans quelqu'une de vos Lettres : Bonjour, Monsieur, Je ne vous dis rien de moi ni de mes affaires, quoique je sache que vous voulez bien vous y intéresser, mais je suis un Etre trop peu important pour que je veuille me placer dans la même Lettre, où je vous parle de l'auguste Catherine ; Qu'il vous suffise d'être sûr, qu'aujourd'hui un honnête homme ne sauroit être malheureux à Petersbourg. Je suis avec respect,

Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur

Pictet

Petersbourg 4<sup>e</sup> / 15<sup>e</sup> aoust 1762

Oserois-je vous prier de faire remettre l'Incluse à son adresse ?



[Les nombreux détails que Pictet communique sur le court règne de Pierre III donnent à penser qu'il était dans la place ; cette nouvelle apologie, faite sans beaucoup de vergogne, va le lancer : Voltaire cette fois s'en empare. Il fait publier la lettre, sans donner le nom de l'auteur ni du destinataire, dans le Journal encyclopédique avec quelques corrections de style plutôt que de substance. J'ai vu l'original à la British Library de Londres où il est conservé. Son texte, avec les corrections de Voltaire entre crochets carrés, a été publié par Nicholas Hans in The Slavonic and East European Review vol. XXXVI N° 87, juin 1958 p. 481 et ss. Tout, à déjà cette époque, finissant par se savoir, la source de cette lettre ne tardera pas à être connue de Catherine II, assurant la fortune de son auteur auprès de la souveraine. Selon D10817 ci-dessous, Pictet la lui aurait d'ailleurs montrée.]

#### François-Pierre Pictet à D'Alembert

Monsieur,

Quoique je n'aie eu l'honneur de vous connaître qu'à l'occasion du voyage que vous fîtes à Genève pour voir M. de Voltaire et que votre temps soit trop précieux pour que j'eusse voulu prétendre à entretenir avec vous un commerce de lettres, qui n'aurait été de votre part qu'une preuve de votre politesse, je me flatte que la circonstance des propositions que vous fait faire S.M. l'impératrice de toutes les Russies et l'intention que j'ai en écrivant, vous feront recevoir la lettre avec plaisir. Si vous étiez un homme ordinaire on n'imaginerait pas que vous fussiez un seul instant en suspens sur les propositions de Sa Majesté ; mais vous êtes un philosophe qui avez donné tant de preuves de votre façon de penser sur la fortune, qu'on ne peut s'empêcher d'avoir quelques doutes pour le parti que vous prendrez : mais permettez-moi de vous le dire, si vous hésitez, il faut que la personne de notre auguste souveraine, son caractère, son esprit, ses talents, ne vous soient point du tout connus. Je voudrais vous la peindre, Monsieur ; mais la tâche est au dessus de mes forces et je ne connais que la plume d'un Voltaire, d'un Diderot, d'un d'Alembert qui pût en parler dignement ; peut-être imaginerez-vous que je ne consulte dans ceci que mon intérêt et le désir de vous voir ; peut-être porterez-vous l'injustice jusqu'à me confondre avec ces hommes de cour qui n'ont d'autre idée que de faire la leur, fût-ce même aux dépens de la vérité : il est certain que je désirerais fort d'être à même de former avec vous des relations plus particulières, mais il est des règles dont un honnête homme ne s'écarte jamais et je me flatte de l'être. Vous dirais-je plus, je suis républicain ; j'ai sucé avec le lait les mœurs de mon pays ; il y a trop peu de temps que je l'ai quitté pour avoir changé de façon de penser. J'y suis attaché par des liens presque indissolubles et sans avoir aucun des motifs qui vous sont présentés, je sens cependant que je ne pourrais, de longtemps, me résoudre à quitter Pétersbourg, uniquement pour jouir du spectacle d'une souveraine qui, ayant les talents nécessaires, consacre tous ses instants à rendre son empire florissant et son peuple heureux ; ce tableau n'aurait-il rien d'intéressant pour vous ? Je sais que mille liens vous attachent à Paris, que vous y avez autant d'amis que de personnes qui vous connaissent, que vous êtes au centre des lettres, des arts, des talents ; mais un philosophe est fait pour sentir qu'il se doit à l'instruction des hommes : Pierre le Grand a tiré cet empire de l'obscurité ; on est étonné des progrès que la nation a faits en si peu de temps ; cependant on ne peut se dissimuler que depuis la mort de ce prince, les progrès n'ont pas répondu à ce qu'on doit attendre de l'état où il avait porté les choses ; il fallait une souveraine comme Catherine pour corriger les abus qui s'étaient glissés, et donner une nouvelle vie à tant d'établissements utiles ; mais puisque cette princesse a le génie assez étendu pour sentir que l'esprit philosophique est le seul capable d'inspirer aux hommes l'amour du bien et la pratique des vertus morales, les vrais philosophes doivent-ils hésiter lorsqu'elle les invite à venir le répandre chez elle ? Vous serez ici dans le cas de voir tous les jours S.A.I.M. le grand-duc ; vous êtes ami de M. Diderot, de ce M. Diderot qui dans l'épître dédicatoire qu'il a adressée à Madame la princesse de Nassau, a donné une si belle leçon à tous les princes ; vous sentez comme lui et quelle ne sera pas la satisfaction dont vous jouirez lorsque vous verrez vos principes de philosophie et de morale devenir ceux de ce jeune prince

et en assurant son bonheur et sa gloire, assurer aussi la félicité de tant de millions de vos semblables ! Parlerai-je de l'Encyclopédie, de ce livre cher et précieux à tous ceux qui pensent, dont le bigotisme et l'hypocrisie ont arrêté l'impression : tache à jamais honteuse pour la France ? Vous devez à la République des Lettres de l'achever et comment pourriez-vous trouver une occasion plus favorable que la protection que l'impératrice lui accorde ? Enfin, monsieur, ce qui à mon sens doit le plus contribuer à vous décider, parce que cela sert à vous faire connaître le caractère de la souveraine qui vous demande, c'est que je lui ai ouï dire qu'elle savait bien que vous étiez trop philosophe pour que la fortune pût vous tenter, mais qu'elle espérait que votre amour pour l'humanité et pour les sciences vous déciderait ; c'est ce mot que Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser qui m'a mis la plume à la main, il m'a fait tant d'impression, il peint si bien ses sentiments que j'ai voulu vous le communiquer. J'imagine que M. Grimm est trop des amis de M. Diderot pour n'être pas des vôtres, oserais-je vous demander de lui faire mes compliments et de le prier de faire agréer l'assurance de mon respect à Madame d'Epinaï ? Si vous voulez m'honorer d'une réponse, je vous prie de me l'envoyer sous le couvert de M. de Béranger, chargé des affaires de Sa Majesté Très Chrétienne ici. Comme il veut bien faire partir ma lettre dans son paquet, j'ai pris la liberté d'y en joindre une pour M. de Voltaire que je vous prie de vouloir bien faire mettre à la poste ; soyez persuadé des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Saint Petersburg 4/15 août 1762 Pictet

[Cette lettre, publiée par Charles Henry dans « Œuvres et correspondance inédites de D'Alembert » (Slatkine reprints Genève 1967), est l'une des premières, sinon la première de toutes celles que recevra D'Alembert pour le presser de venir à Pétersbourg. On doit supposer que Pictet, qui avait connu le philosophe pendant le séjour qu'il fit à Genève pour préparer son fameux article dans l'Encyclopédie, l'a écrite à l'instigation de Catherine II. Elle porte la même date que la longue lettre D10650 à Voltaire qui la précède (p. 13), et que Pictet prie d'Alembert de faire suivre à son destinataire. On admirera la profession de foi républicaine, faite au cœur de la monarchie la plus despotique.

Louise Tardieu d'Esclavelle (1726-1783), mariée au financier et fermier général Lalive d'Epinaï, avait vécu à Genève de 1757 à 1759, connaissant ainsi le Géant, surnommé Moulineau, auquel elle dédia un conte en vers intitulé le Cadran de l'Amour. Friedrich Melchior Grimm (1723-1807), alors son amant, l'y avait rejointe pendant quelque temps.]

#### Voltaire à François-Pierre Pictet

D10774

à Ferney 18 octb [1762]

Mon cher géant je vous ay écrit deux fois depuis que vous êtes dans le pays des glaces et des belles impératrices. J'ay écrit aussi deux fois à M. de Shouvalow uniquement pour faire mention de mon cher géant.

Il est vray que je ne répondis pas à une certaine lettre de votre façon parce que je n'aimais pas le vin, mais je révère et j'adore les belles impératrices qui protègent les arts, et qui veulent faire imprimer l'enciclopédie dans leurs états. Nous jouons souvent des pièces nouvelles dans le petit état de Ferney, et quand on voudra j'en donnerai les prémices à Petersburg.

Je ne sçais ny où vous êtes ny où vous prendre. J'envoie ma lettre à mr votre père et je vous embrasse de tout mon cœur V.

A Monsieur / Monsieur Pictet / à Petersburg

[Fondation des archives de la famille Pictet (AEP).]

#### François-Pierre Pictet à Voltaire

D10817

Moscou Ce 19<sup>e</sup> /30<sup>e</sup> 9b 1762

Monsieur,

J'ai reçu hier La Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; et je me hâte d'y répondre, quoique je ne sache point encore le jour que partira le courier de Mr le Baron de

Breteuil. Me seroit-il permis de vous gronder ? J'en ai bien envie, mais je n'ose prendre cette Liberté ; Je vous ai écrit une longue Lettre ; Quoique je vous aie dit, vous avez compris parfaitement, que j'aurois le secret de la faire voir ; Elle avoit été vue en effet ; et on attendoit avec impatience une Réponse, cette Réponse arrive, Mais si sèche, si nue, si décharnée, que je n'ai pas voulu la faire voir : Il y a près de six mois, que je n'écris pas une Lettre à Genève, sans persécuter pour qu'on vous prie de me confier, vos deux nouvelles Pièces, et les autres nouveautés qui peuvent être sorties de votre Plume depuis mon départ, on me les a promis bien des fois, mais Je comprends par votre Lettre, que rien n'est encore parti. Je ne sçais de quels termes me servir pour vous conjurer d'avoir cette bonté pour moi ; Vous dire que ma fortune dépend de votre complaisance à cet égard, est certainement avancer beaucoup. Ce n'est cependant point trop dire ; On a la bonté d'imaginer ici, que je suis hommes de Lettres, et ce que vous avez eu la bonté d'écrire sur mon compte à Mr de Shwalow, et dont il a enfin parlé depuis quinze jours, a contribué à persuader, que vous aviez quelque estime pour ma Personne et pour mes talens ; on en conclust que vous ne devez pas me Refuser copie de vos Productions ; et sa Majesté ; qui les sçait presque toutes par cœur, ne cesse de me demander, que je lui fasse avoir vos nouvelles Pièces et tout ce que vous avez fait, faites, et ferés, qui n'est pas imprimé dans l'édition de vos Oeuvres : Vous devés être certain, que Personne, que Sa Majesté, ne verra ce que vous voudrés qui reste secret, Elle m'a permis de vous en donner sa Parole ; seulement, elle m'a chargé de savoir, si vous permettiés qu'on jouât à la cour vos nouvelles Pièces, quand nous les aurons ; quand je dis jouer à la cour, ce n'est pas par les comédiens, que nous n'aurons que cet Eté, mais par les Dames et les seigneurs de la cour ; En attendant, nous apprenons pour cet Hiver, Zaire, Alzire, et Gengis Kan : Quand je suis parti, Mss Cramer, imprimoient la Pucelle ; il me semble que l'ouvrage doit être achevé, aussi bien que le commentaire sur Corneille ; Oserois-je vous prier de les engager à m'envoyer trois Exemplaires complets de vos Oeuvres, bien reliés ? et de me les faire parvenir le plustôt possible, En les adressant simplement à Petersbourg, à mon adresse ordinaire : Quant à ce que vous voudrés bien m'envoyer de Manuscrit, Il me semble que rien ne vous seroit plus aisé, que de faire mettre à Paris le Paquet que vous m'enverriés, dans ceux, que le Bureau des Affaires Etrangères, envoïe à Mr de Breteuil : Si vous trouvés quelque'inconvénient par cette voïe, Vous pouvés remettre le Paquet à ma sœur, qui a un moien de me le faire parvenir.

On est bien fâché ici du Refus qu'a fait M. d'Alembert ; et je ne sçais point encore, par qui on pense de le faire remplacer : s'il avoit Connu sa Majesté, ou s'il eust pu se faire une idée, des agréments dont jouissent ceux qui l'approchent, Je doute qu'il n'eust pas accepté : Je ne m'étendrai point là dessus, car, je suis bien sûr, qu'en restant même au dessous de la Vérité, Je passerois encore pour Enthousiaste ; ce qu'il y a de bien certain, c'est que si je n'avois pas une famille et des amis, qu'il est impossible que j'oublie, Je ne penserois jamais à quitter la Russie ; J'imagine que Vous ne serés pas fâché, d'avoir quelquechose de bien authentique sur la Chine ; Je me suis procuré ici plusieurs Manuscrits qu'on dit très curieux, et venir de très bonne main ; mais ils sont en Russe ; et ni vous ni moi l'entendons ; Je tâcherai donc de m'en procurer une bonne traduction ; et je vous les enverrai ; J'ai pu aller faire un Voïage à Pékin ; et l'amour de l'argent m'a tenté un moment ; mais les bontés de Mr le Comte d'Orloff, ont eu encore plus d'attraits, et je demeurerai ici, où je vous prie de m'écrire, si vous avés quelque fois, quelques moments de loisir ; Je prens la liberté de présenter mes Respects à Madame Denis et à Mademoiselle Corneille ; et vous prie d'être persuadé des sentiments avec les quels j'ai l'honneur d'être

Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur

F. Pictet

[Pictet, qui s'est certainement vanté de ses relations avec Voltaire, court le risque, faute d'une réponse satisfaisante du grand homme, d'être tenu pour un imposteur ; d'où cet appel presque désespéré à une lettre meilleure que celle qu'il vient de recevoir. Il souhaite par-dessus tout recevoir des pièces de théâtre, si possible

inédites, qu'il puisse remettre à Catherine II pour être jouées à la cour (cf. D1135 et D11400 ci-dessous). Schouvalov, qui n'avait jusqu'à présent jamais parlé à la tsarine des recommandations de Voltaire, est finalement, après plus d'un an, sorti de sa réserve.

Pictet est maintenant attaché au comte Grégoire Orlov, l'aîné des cinq frères et le nouveau favori de Catherine II ; sa protection le retient d'aller chercher fortune en Chine.

La réponse négative de D'Alembert aux offres que Pictet et d'autres lui ont faites, sans le dire expressément, de la part de l'impératrice, est déjà connue.]

### Voltaire à François-Pierre Pictet

D10926

18<sup>e</sup> Janv : 1763, à Ferney

Que voulez vous que je vous mande, mon cher géant, que j'ai soixante et dix ans, ou peu s'en faut ? que je suis accablé de maladies et de neiges ! ne savez vous pas tout cela ? ne savez vous pas que je vous aime, et que je vous regrette ? et Madlle Catau ne vous l'a t'elle pas dit ? ne vous ai-je pas envoyé le droit du seigneur par elle ? c'est à vous d'écrire, s'il vous plait, à vous qui êtes dans la Cour la plus brillante de L'Europe, qui vous portez bien, et qui n'avez que des choses agréables à mander.

Il y a des gens qui trouvent icy fort mauvais que vous n'alliez point à la Chine. Ils disent que vous manquez la plus belle occasion du monde de voir le país de Confucius, et que vous leur rapporteriez des magots à votre retour. Je ne pense point du tout comme ces messieurs là, et je donne, sans contredit, la préférence à l'Impératrice de Russie sur L'Empereur de la Chine. Je parie que ses yeux à la chinoise, ne valent pas ceux de l'auguste Catherine, qu'il n'a ni son esprit, ni sa grandeur d'âme, ni ses grâces. Je parie encor qu'il n'y a point encor de Lettré à Pékin, qui approche Mr De Shovaloff.

J'ai vu en ma vie des Russes et des Chinois, et j'ai trouvé les Russes beaucoup plus aimables. Adieu mon cher géant, il n'y a pas d'apparence que je vous revoie, mais je vous aimerai tant que je vivrai

V.

A Monsieur / Monsieur Pictet, / à Petersbourg

[Mlle Catau est ici le surnom de Catherine Pictet (1726-1795), la cadette des deux soeurs de François Pierre.

« Le droit du Seigneur » est une médiocre pièce de théâtre, jouée sans succès à Paris en mars 1762, que Voltaire paraît avoir envoyée au Géant à Saint-Petersbourg]

### Voltaire à François-Pierre Pictet

D11032

[environ 20 février 1763]

J'envoie à mon géant cette lettre à mr d'Alembert, dont il court des copies. Il est bon que mon géant ait la lettre véritable par devers lui, de peur qu'elle ne soit falsifiée. Je lui enverrai incessamment quelques bagatelles pour l'amuser ; je lui fais mes plus tendres compliments.

[Besterman renvoie à D10980 : longue lettre de Voltaire à D'Alembert dans laquelle figure cette phrase : « Cette belle lettre de l'impératrice vous venge bien. Cela ressemble à la lettre que Philippe écrivit à Alexandre, à la différence près qu'Aristote eut l'honneur d'accepter l'éducation d'Alexandre, et que vous avez la gloire de la refuser. » Pictet commentera ce passage dans la lettre D11201 ci-dessous.]

### François-Pierre Pictet à Voltaire

[D11035]

Moscou ce 21<sup>e</sup> / 10<sup>e</sup> Fevrier 1763

Monsieur.

Quoique je n'aie point encore reçu de Reponse à ma dernière Lettre, par la qu'elle je vous demandois avec Instance de vouloir bien m'envoyer les deux Nouvelles Pièces de Theatre, dont mes Amis de Geneve me parlent ; je ne veus pas tarder plus longtems à m'informer de vos Nouvelles ; et à vous assurer que quelqu'agrement que je puisse goûter en Russie, je

regrette et je regretterai toujours le tems heureux où j'avois le plaisir de vous voir ; Cependant, Monsieur, si quelqueChose pouvoit Consoler d'une pareille privation, Ce seroit Certainement d'être à portée de voir et d'admirer Chaque jour, une Souveraine qui travaille sans relache à rendre Son Empire florissant et Son Peuple heureux, et qui en Connoissant les véritables moiens, sans Cesser de S'occuper des Objets de Commerce, de finance et de population ; n'est pas moins attentive à proteger les Arts, à multiplier les Connoissances ; et à donner du gout à gens, qui pechent peut etre encore un peu par Cet Endroit. Je ne vous parlerai point ici des fetes Continuelles qu'elle a données pendant le Carnaval qui vienst de finir et à Sa Cour et au public. Qu'est-ce pour un homme tel que vous que le recit d'un Bal Paré, d'une Mascarade ; Ce n'est pas qu'il n'y en ait eu une d'un genre bien Singulier, bien nouveau Surtout pour ce Païs ; et dont je crois qu'on ne S'etoit pas avisé depuis les Anciens ; Je veus parler de la Mascarade Publique, qui s'est promenée dans les Rues, la derniere Semaine du Carnaval ; dans la qu'elle il y avoit quinze Cent Personnes masquées, representant et tournant en ridicule les viçes les plus ordinaires ; tels que l'avariçe ; l'envie ; l'Injustice, la Corruption par argent, la mauvaise foi etc. et montrant d'un autre Coté ; sous les dehors les plus agreables les Vertus opposées ; Le tout porté sur des Chars adaptés au sujet et ornés avec la plus grande magnifiçence ; Vous aurés sans doute à Geneve une description plus particuliere de Cette mascarade, je Sais au moins que l'intention de Mr le Chanbellan Schowalow etoit de vous l'envoyer, ainsi je ne m'y arreterai pas davantage ; Je me bornerai simplement à vous faire part d'un fait qu'elle a occasioné, et qui prouve mieux que tous les Raisonnemens l'utilité des Spectacles : La semaine où cette mascarade s'est promenée ; est pour les Russes, de tout Etat et de toute Condition, un tems de plaisir ; et le Peuple le porte ordinairement jusqu'à la debauche la plus effrenée ; Tout travail est Suspendu, on ne voit que des gens ivres, et ivres d'eau de vie ; et quoique ce Païs soit peut être un de Ceux où la Police a le moins d'attention pour reprimer les exçeç ; L'année derniere ; Il y eut Six Cent Soixante et douze personnes arretées dans la Semaine dont je parle pour exceç Commis dans les Rues ; Cette année S.M. avoit donné les ordres les plus precis pour faire arreter tous Ceux qui troubleroient la tranquillité publique ; et Ce qui a Causé une surprise extraordinaire ; C'est que dans toute la Semaine, il n'y a eû que trente quatre personnes arretées ; Qu'on dispute après cela sur l'utilité des Spectacles publics.

Mais ce n'est pas Seulement par le Spectacle dont je viens de parler, que S.M. a fait voir qu'elle Connoissoit la maniere dont on doit diriger les Nations ; Je Suis persuadé que vous retrouverés comme moi les vues d'une grande Prinçesse dans le desir qu'elle a temoigné qu'on joua des Tragedies devant elle et devant toute la Cour : Les desirs de Souverains sont des Ordres, on a appris et joué Semire Tragédie Russe, dont je vous envoie une assez mauvaise Traduction ; mais qui vous fera voir, qu'on vous admire, qu'on vous imite, et vous Copie dans tout le Monde, et Comme vous valés mille fois davantage, quand vous etes vous même que quand vous êtes Copié ; on a appris et joué Zaire et L'Indiscret ; Si on ne m'avoit pas fait l'honneur de me faire jouer le Rolle d'Orosmene, je vous dirois que les acteurs etoient ce qu'il y a de plus grand dans l'Empire. Mr le Chanbellan Comte d'Orloff Jouoit Oscold dans Semire ; Me la Comtesse de Bruçe jouoit Semire ; mais quoiqu'ils aient très bien joués ; tous les Suffrages Se sont réunis enfaveur d'une jeune Demoiselle de Butturlin, fille du Feld Marechal, qui a rendu Zaire avec un Interet, une Verité, une Noblesse, qui a Surpris et etonné tous les Spectateurs. Vous avez fait un Epitre à Mlle Gossin à Cette occasion, vous ne l'auriez pu refuser à la jeune Comtesse Si vous aviez été au nombre des Spectateurs, Vous aurés vu un Parterre Composé de tout ce qu'il y a de plus grand en Russie, et où les Ministres Etrangers ont été admis, Vous aurés vu Ce Parterre fondre en larmes, Signe non equivoque du genie de l'Autheur et du talent de l'Actrice ; Cette Jeune personne, n'a vu que du mauvais, Car quoiqu'on ait eu des Comediens François à Petersbourg, J'entens dire à tout le monde, qu'on n'a pas eu une Tragedienne passable : mais avec du gout, de l'ame, du feu, une voix

touchante et du travail, où ne peut-on pas parvenir ? Vous vous doutés bien sans doute, que de pareils Acteurs étoient bien vetus, le Costume étoit observé à la rigueur ; les Etoffes étoient superbes ; Mais Ce qui donnoit au Spectacle un air de Magnificence particulier, C'étoit l'immense quantité de diamans repandus Sur les habits ; un Ballet dansé par des gens de la Cour ; a Servi à remplir le vuide entre la grande et la Petite Pièce ; En un mot le Spectacle a été Complet.

Le Careme est venu mettre fin à tous Ces Plaisirs ; Mais Comme on S'en est bien trouvé ; on Compte recommencer après Pâques ; et on apprend Alzire et Mahomet ; Mlle de Butturlin jouera Palmire ; et Me de Bruce debutera en François par Alzire ; Si enfin je reçois la famille d'Alexandre ; on l'apprendra tout de Suite, Si, du moins vous m'en donnés la permission.

Je me flatte que Madame Denis et Mademoiselle Corneille Sont en bonne Santé ; oserois-je vous prier de me mettre à leurs piés et de leur présenter mes Respects.

J'ai l'honneur d'être Monsieur

Votre très humble et très obéissant Serviteur

Pictet

[Besterman signale seulement cette lettre sous la cote D11035 comme ayant été vendue par Charavay à Paris le 12 mars 1855, en indiquant d'après le catalogue : « On Catherine II, the carnival at Moscow and the performance of Zaïre by members of the court. » L'original inédit se trouve dans les collections de la Fondation des archives de la famille Pictet ; un fac-similé figure dans l'ouvrage de J.D. Candaux « Histoire de la famille Pictet 1474-1974 vol. I p. 226, hors commerce.)

Le même jour, Pictet écrit au Petit Conseil de Genève pour le remercier de la lettre de félicitations qu'il avait, sans aucun doute sur sa suggestion, écrite à l'impératrice ; l'original avait été remis par le ministre de la République à la Cour de Versailles, Jean-François Sellon, au comte Czernichef, ambassadeur de Russie. Cette missive, acheminée par le prince Galitzine, avait été fort bien accueillie : l'impératrice, ainsi que Pictet le rapporte à Genève, s'était enquis des relations de la République avec la France et l'Angleterre, « donnant l'impression de ne pas être éloignée de suivre leur exemple ». (AEG, RC 1763 pp. 117, 122-123).]

#### François-Pierre Pictet à Voltaire

D11201

Monsieur,

J'ai reçu le billet que vous avez bien voulu m'écrire, et qui accompagnoit vôtres Lettre à M. D'Alembert ; je ne saurois assés vous dire combien je suis sensible à la bonté que vous avés eue de me l'envoyer ; elle étoit faite pour plaire à Sa Majesté ; je la lui ai fait donner ; et j'ai cru ne pouvoir mieux remplir ses intentions, qu'en vous envoyant la copie de ce qu'elle jetta sur le papié aussitôt après l'avoir lue, dont je garde soigneusement l'original. S'il suffisoit de désirer pour rendre les choses possibles, je me transporterois tout d'un coup à Fernai ; et j'aurois le plaisir d'entendre de votre bouche ce que vous pensés du refus de M. D'Alembert ; j'ai cru le sentir en lisant votre Lettre ; Aristote, dites vous, eut l'honneur d'accepter l'éducation d'Alexandre, et vous n'avés que la gloire de la refuser ; voilà déjà votre Lettre falsifiée, j'en conviens ; j'ai ajouté un ne et un que, mais ou je me trompe fort, ou vous les avés pensés ; et ce n'est que par politesse que vous ne les avés pas exprimés dans votre phrase : Je ne sai si j'entens bien ma Langue, je n'ai pas les Sinonimes de l'Abbé Girard pour éclaircir mes doutes ; mais il me semble que l'honneur vaut mieux que la gloire ; c'est à [vous à] m'éclaircir là dessus.

Peut être y a t'il de l'enthousiasme dans ma façon d'envisager les choses ; mais je vous avoue naturellement que je suis encore à comprendre que M. D'Alembert se soit refusé à l'invitation de l'Impératrice, et que j'avois meilleure opinion de la Philosophie et des Philosophes ; ce que dit là dessus S.M. dans le billet que je vous envoie est sans réplique.

Pourquoi nous parler sans cesse de l'éducation des Princes, de l'importance dont il est pour le bien de l'humanité qu'on leur aprenne à connoitre leurs devoirs, et à s'en occuper, si lorsqu'il

se présente une occasion de remplir une tâche si belle et si difficile, on s'y refuse sous les prétextes les plus frivoles ?

J'irois trop loin si je me laissois aller à mes idées ; elles me font voir, l'indolence, la paresse, l'amour propre, où je croiois trouver la force, le courage, et l'Amour du bien public.

Insensés que nous sommes, du fond obscur de nos retraites, nous osons blâmer les actions des Rois, nous leur imputons de ne point assés s'occuper de l'humanité, de négliger de lui faire tout le bien dont leur place leur fournit les moïens, et nous ne voïons pas qu'ils veulent ce bien, qu'ils s'efforcent de l'atteindre, et que malgré leur toute puissance, l'arrangement des choses humaines est un obstacle qu'ils ne peuvent vaincre.

Cette Impératrice qui honore le trône de Russie, uniquement occupée du bonheur de ses peuples, souhaite que son fils connoisse toute l'étendue des devoirs d'un souverain, qu'il sache qu'il ne peut être grand qu'autant qu'il travaillera sans cesse à rendre ses sujets heureux, qu'il étudie l'histoire bien moins pour connoitre les événemens et leurs dattes, que pour réfléchir sur les causes et les origines de ces événemens, sur le caractère des hommes, sur les moïens dont on peut se servir pour les rendre utiles à leurs semblables : Elle fait choix d'un Philosophe pour le charger d'une tâche si glorieuse, ce Philosophe refuse, et les grandes vues de la souveraine trouvent un obstacle presque invincible ; il est sans doute en Europe plus d'un homme aussi capable que M. D'Alembert de remplir les vues de S.M. mais il faut les connoitre, il faut que leur réputation soit aussi bien établie sur tous les points, et le tems de l'éducation peut être passé avant qu'on ait pu faire un choix.

Vous le dirai-je ? je suis intimement convaincu, que D'Alembert ne s'est point fait une idée de l'Impératrice ; s'il eût connu toute l'étendue de ses lumières et de son génie, s'il eût connu tout son amour pour la véritable gloire, la satisfaction, le bonheur de vivre auprès d'une pareille Princesse l'auroit emporté sur toutes les autres raisons, et il seroit venu admirer le plus beau spectacle dont puisse jouir un ami de l'humanité.

Le Philosophe ne se laisse point éblouir par ces actions brillantes qui séduisent la multitude ; il examine l'ensemble de la conduite d'un souverain, et c'est d'après cet examen qu'il lui donne ou lui refuse une place parmi les grands hommes ; si Pierre le grand n'avoit été que guerrier et conquérant, fondateur d'une ville, créateur d'une flotte même, je ne sai s'il mériteroit tous les éloges qu'on lui a donné ; mais Législateur et Législateur Philosophe, il est au dessus des louanges ; chargé de travailler à son histoire, on vous a envoyé des mémoires ; mais il eût été à souhaiter, qu'au lieu d'un recueil de faits, on vous eût envoyé une traduction des Oukass qu'il a publiés ; leur lecture et leur méditation, vous l'eût fait bien mieux connoitre : Quelqu'idée que vous aïés du génie de ce Prince, je ne sai si vous n'auriés pas été étonné de l'étendue et de la profondeur de ses vues, et de la sagacité avec la quelle il avoit saisi les moïens les plus propres à donner à son Empire la splendeur et la force dont il est susceptible : Pour moi qui me les suis fait traduire, et qui suis actuellement occupé à les étudier, je vous avoue franchement, qu'ils me jettent chaque jour dans un nouveau degré d'admiration.

Si l'amer, le présomptueux Rousseau, eût eu la moindre idée de l'état où étoit la Russie lorsque Pierre le Grand monta sur le Trône, et de l'esprit dans lequel les ordonnances de ce Prince sont conçues, il ne l'auroit pas témérairement accusé d'avoir manqué le but du Législateur, d'avoir fait des Allemands etc. au lieu de faire des hommes, et de n'avoir fondé qu'un empire précaire, et qui ne sauroit subsister.

Attaqué jusqu'au milieu de ses Etats, Pierre le Grand fut forcé sans doute de commencer par former des soldats et des matelots ; aiant des Allemands à combattre, il falloit bien donner à ses nouvelles troupes la discipline Allemande ; voulant que sa Nation figurât avec les autres puissances de l'Europe, qu'elle se rendit propre leurs Arts, leurs manufactures, leurs connoissances, rien n'étoit plus sage que de détruire la ligne de séparation, que des mœurs différentes, un autre langage, un habillement particulier, sembloient y mettre. Mais que ceux

là se trompent qui imaginent que ce grand Prince ait cru avoir tout fait en donnant à ses peuples l'extérieur des autres nations !

Qu'on lise attentivement ses Oukass d'un bout à l'autre ; on verra que son but constant a été d'instruire ses sujets des devoirs des citoyens, de leur fournir les moyens d'être utiles à eux mêmes et à leur patrie, et de faire régner l'ordre, la justice, et l'équité, à la place de la confusion et des violences.

Un règne trop court, et troublé par des guerres presque continuelles, ne lui a pas permis de mettre la dernière main à son ouvrage ; il est parvenu par ses soins assidus et continuels à donner à ses sujets l'extérieur des vertus, dont ils n'avoient encore ni l'habitude ni le sentiment ; mais de ce que le terme de sa vie l'a empêché d'achever son ouvrage, il ne suit point qu'il eût manqué son but ; et il laissoit à ses successeurs une tâche à achever qui n'étoit pas très difficile ; et qu'il eût sans doute terminée lui même, si son règne avoit duré plus longtems.

Les Russes, il est vrai, n'ont pas fait depuis Pierre le Grand des progrès, dignes de leur commencement ; et c'est si je ne me trompe ce qui a induit Rousseau en erreur ; les voiant aujourd'hui à peu près tels qu'ils étoient à la mort de ce Prince, il a cru qu'il y avoit un vice dans le principe ; et décidant avec ignorance et légèreté, il a prononcé son arrêt, tandis que s'il avoit été mieux au fait, il auroit vu que si l'Empire Russe n'est pas aujourd'hui ce qu'il devroit être naturellement, cela ne vient que de ce que l'on a négligé d'observer les ordonnances de Pierre le Grand, ou qu'on a pas saisi l'esprit et le but, tant à l'égard de l'éducation de la jeunesse, que de l'administration intérieure.

C'est un malheur pour la Nation, et qui auroit pu devenir irréparable ; plus de quarante années perdues, ont donné le tems aux habitudes de se former, et de jeter des racines bien profondes ; mais ce retardement dans les progrès de la Nation, servira à mettre dans tout leur jour les vertus et les talens de l'Impératrice.

Elle a une tâche bien difficile et bien pénible ; Pierre le Grand renversa tout ce qu'il trouva établi, et par un acte de violence donna une nouvelle forme à son peuple. Cette manière d'agir n'étoit praticable que vis à vis d'un peuple qui sentoit lui même sa grossièreté et son ignorance ; mais aujourd'hui il faut instruire une Nation qui croit tout savoir ; il faut mettre l'Amour du bien public à la place de l'intérêt personnel, ou plutôt persuader à tout un peuple une vérité, dont personne ne se doute, savoir que l'intérêt personnel bien entendu, exige que chaque individu de la société fasse tous les jours un sacrifice pour le bien général, de ce qu'il croit son bien particulier.

Pourquoi avés vous plus de trente ans ? Vous viendriés en Russie, vous étudieriés la langue, et le genre humain vous devoit le tableau instructif du règne de Catherine 2, qui ne peut être bien rendu que par un pinceau tel que le vôtre.

Vous apprendriés au genre humain étonné, qu'une femme, assise sur un des premiers Trônes du monde, sans se laisser éblouir par l'éclat qui l'environne, regarde tous ses sujets comme ses enfans ; qu'elle est intimement persuadée, qu'elle leur doit à tous une égale justice, et qu'elle se croit comptable vis à vis de la Providence, non seulement du mal qu'elle pourroit leur faire, ou leur laisser faire par ses Ministres, mais encore de tout le bien qu'elle pourroit négliger de leur procurer ; que pénétrée de toute l'étendue de ses devoirs, cette Princesse ne s'en raporte à personne sur ce qui regarde le bonheur de son peuple ; qu'elle voit tout par elle même, conduit tout, éclaire tout du feu de son génie ; et qu'elle trouve de nouvelles forces pour résister au poid dont elle s'est chargée dans l'idée satisfaisante de faire le bien ; que le bien, l'utile, le nécessaire sont tellement son but, et son but unique, qu'elle a su résister à la dangereuse tentation, de commencer son règne, par quelque unes de ces actions brillantes, de ces établissemens fastueux, qui séduisent la multitude, et donnent de la matière aux faiseurs d'odes et de Panagériques, et qui souvent faits à contretems, et sans avoir été mûrement examinés, ou ne répondent pas à l'idée qu'on s'en étoit formé, ou même entraînent un grand



nombre d'inconvéniens ; mais que s'étant fait un plan de conduite et de réforme, elle le suit pié à pié, posant et affermissant les fondemens de son édifice avant que d'en élever l'architecture, sachant bien que toutes choses trouveront leur place, et que les ornemens, qui dans ce moment n'auroient ni grâces ni solidité, placés dans l'instant convenable, iront à la postérité et feront son admiration.

Mais où me laissai-je engager ? Apelles et Phidias avoient seuls la permission de travailler pour Alexandre, et mon respect et mon admiration ne me donnent pas des talens : Que ne puis-je seulement me procurer une copie d'une Lettre que cette Princesse écrivit à un seigneur de la cour, pour lui persuader qu'il étoit trop bon Citoïen pour ne pas approuver qu'elle lui ôta dix mille Roubles de rente qu'il avoit sur un monopole ? Cette pièce et celles que vous avés déjà vues, vous la feroient mille fois mieux connoître que tout ce que je pourrais dire.

Je ne vous ferai point d'excuses de la longueur de cette Lettre ; mais permettez-moi de vous prier qu'elle ne soit que pour vous ; je ne suis point flatteur, et je ne veux pas passer pour l'être ; les sentimens d'un Auteur tel que Rousseau, me sont au fond très indifférens ; et je ne veux pas qu'on imagine que je cherche à me faire un nom en l'attaquant, mais j'aime à penser tout haut avec vous, sûr que vous voudrés bien redresser les erreurs dans les quelles je pourrais tomber.

Je ne vous recommande point la discrétion pour la copie du billet de S.M. Ce qu'elle dit elle même là dessus, sera certainement un ordre sacré pour vous ; j'envoie à Mr Cramer La Lettre de change ; et je me mets au pié de Me Denis et de Me Dupuis, que je félicite de bien bon cœur sur son mariage. Que ne vous doit-elle pas ? Mais quelle ne sera pas votre satisfaction en voiant cette famille croître et s'élever sous vos yeux, et en pensant que les enfants instruits par vos leçons, seront quelque jour des amis de l'humanité, et des sujets utiles à leur patrie ? Je suis avec respect

Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur

Pictet

Moscou ce 29<sup>e</sup> Avril / 10<sup>e</sup> Mai 1762 [1763]

Je ne deviens pas aveugle, mais vous savés que je l'ai toujours été ; ainsi je me flatte que vous me pardonnerés, si j'ai fait copier ma Lettre sans quoi vous n'auriés pas pu la lire.

[Besterman note, justement cette fois, que la date de cette lettre est, une fois encore, erronée : 1762 pour 1763 ! Saisissant la balle au bond, Pictet a donné à lire à l'impératrice la lettre D11032 de Voltaire à d'Alembert avec le commentaire qui s'imposait pour éviter le courroux que pouvait susciter « il n'a eu que la gloire de refuser ».

Le jugement de Rousseau sur Pierre le Grand que critique Pictet se trouve dans le Contrat social qui venait de paraître. On y lit au Livre II chapitre VIII (Du peuple) : Il est pour les Nations comme pour les hommes un tems de maturité qu'il faut attendre avant de les soumettre à des loix ; mais la maturité d'un peuple n'est pas toujours facile à connoître, et si on la prévient l'ouvrage est manqué. [...] Les Russes ne seront jamais vraiment policés, parce qu'ils l'ont été trop tôt. Pierre avoit le génie inventif ; il n'avoit pas le vrai génie, celui qui crée et fait tout à partir de rien. [...] Il a vu que son peuple étoit barbare, il n'a point vu qu'il n'étoit pas mûr pour la police ; il l'a voulu civiliser quand il ne faloit que l'agguerrir. Il a d'abord voulu faire des Allemands, des Anglois, quand il faloit commencer par faire des Russes. » (édition de la Pléiade vol. III p. 386). Rousseau s'en prenait ce faisant à l'Histoire de Pierre le Grand, de Voltaire : crime impardonnable aux yeux des partisans du patriarche de Ferney. Le billet impérial dont François-Pierre Pictet envoie la copie est D11210 ci-dessous ; Voltaire, jamais avare de flatteries, écrira l'avoir baisé (cf. D11296). ]

Catherine II à François Pierre Pictet

D11210

[environ mai 1763]

Le Géant mandera à mr de Voltaire que les Puissances du Nord sont très découragées d'avoir à faire à des Philosophes ; qu'au Nord on a l'esprit assez bouché pour ne pas comprendre que faire le plus de bien possible, ne soit pas un Principe qui puisse l'emporter sur toutes les autres Raisons humaines : Que si ces Puissances ne craignoient d'abuser du tems et de la vue

de mr de Voltaire, elles en appelleroient comme d'abus à lui pour un factum bien digéré, plus long que ceux pour et contre les Jesuites, où il seroit démontré très conséquemment que la Loi salique n'a plus rien à craindre, parceque la culture des Lettres va tomber totalement parmi les Princesses et dans leurs Païs, des chefs d'œuvres enregistrés, et mis au Rang de ceux des Ste Catherine des cieux, ne pouvans persuader des savants à venir habiter un autre coin de terre pour instruire et éclairer, que celui où ils ont pris Racine.

Le Géant dira tout cela avec un peu moins d'emportement et d'humeur, et surtout me sauvera le dégoût de relire cet admirable morceau à deux mois d'ici dans les Gazettes.

Je souscrirai avec plaisir pour cinquante exemplaires des Oeuvres du grand Corneille, et au lieu de mon Nom, j'enverrai la Lettre de change au Géant pour la faire parvenir.

J'en ferai volontiers autant pour la Nouvelle Edition de l'histoire universelle. Je la lirai alternativement avec de beaux manuscrits de quatre vingt pages d'extraits, sur des choses qu'on pourroit régler dans dix Lignes tout au plus.

[Pictet a envoyé à Voltaire la copie de cette instruction avec sa lettre D11201 ci-dessus. Celle-ci étant exactement datée 29 avril / 10 mai, selon les calendriers julien et grégorien, le billet de l'impératrice a été sans doute écrit très peu avant le 10 mai.

En chargeant Pictet d'écrire de sa part à Voltaire, l'impératrice va entamer, par son intermédiaire, sa correspondance avec Ferney : sa première lettre, D11421 ci-dessous, sera écrite en septembre.

Les plaintes contre les philosophes sont inspirées par le refus de d'Alembert.

En se plaignant des gazettes, l'impératrice fait allusion à la publication par Voltaire de la lettre de François Pierre D10650 ci-dessus dans le Journal Encyclopédique. Selon Nicholas Hans, le chancelier M. I. Vorontsov, en confisquant le brouillon qui se trouverait aujourd'hui dans ses archives, l'aurait blâmé de l'avoir écrite.]

#### Voltaire à François-Pierre Pictet

D11296

[4 juillet 1763]

Mon cher géant, vraiment votre lettre est d'un vrai philosophe ; vous êtes un Anacarsis et D'Alembert n'a pas voulu l'être. Je ne sçais pourquoy le philosophe de Paris n'a pas osé aller chez la Minerve de Russie. Il a craint peutêtre le sort d'Ixion.

Pour votre Jean Jaques cy devant citoien de Genève, je crois que la tête luy a tourné quand il a profétisé contre les établissemens de Pierre le grand. J'ay peutêtre mieux rencontré quand j'ay dit que si jamais l'empire des Turcs étoit détruit ce seroit par la Russie, et sans l'aventure du Pruth je tiendrais ma profétie plus sûre que toutes celles d'Isaïe.

Votre auguste Catherine second est assurément Catherine unique ; la première ne fut qu'heureuse. J'ay pris la liberté de lui envoyer quelques exemplaires du second tome de Pierre le grand par mr de Balk qui partit de Genève il y a deux mois. Je me flatte qu'elle y trouvera des vérités. J'ay eu de très bons mémoires, je n'ay songé qu'au vray. Je sçais heureusement combien elle l'aime.

Ce qu'elle a daigné dicter à son géant me paraît d'un esprit bien supérieur. Oh qu'elle a raison quand elle fait sentir cette fastidieuse prolixité d'écrits pour et contre les jésuites, et quand elle parle de ces quatrevingt pages d'extraits sur des choses qu'on doit dire en dix lignes ! que j'ay de vanité de penser comme elle !

Mais on ne doit jamais rendre public ce qu'on admire à moins d'une permission expresse, sans quoy il faudroit, je pense, imprimer toutes ses lettres.

Savez vous bien que madame la princesse sa mère m'honorait de beaucoup de bontés ? et que je pleure sa perte ? Si je n'avais que soixante ans je viendrais me consoler en contemplant de loin sa divine fille.

Notre cher géant mettez à ses pieds je vous prie ce petit papier Pomponé. Si vous êtes bigle, vous verrez que je deviens aveugle et sourd.

Elle daigne donc protéger la petite fille de Corneille ? Eh bien n'est il pas vray que toutes les grandes choses nous viennent du nord ? ai-je tort ?

Madame votre mère vous mandera les nouvelles de Geneve. Pour moy je suis [si] pénétré du billet que j'ay lu de votre auguste impératrice que j'en oublie jusqu'à votre grande république. J'ay baisé ce billet. N'allez pas le luy dire au moins ; cela n'est pas respectueux. J'embrasse mon cher géant sans cérémonie.

Dieux qui m'ôtez mes yeux et mes oreilles,  
Rendez les moi ; je pars au même instant.  
Heureux qui voit vos augustes merveilles  
O Catherine, heureux qui vous entend !  
Plaire et régner c'est là votre talent :  
Mais le premier me touche davantage.  
Par votre esprit vous étonnez le sage ;  
Il cesserait de l'être en vous voyant.

[Voltaire répond à la lettre de François Pierre ci-dessus D11201. Cette réponse, que son auteur appelle « un petit papier pomponné » lui est adressée à Vienne d'où l'ambassade de Russie la fera suivre ; cf. D11337 ci-dessous.]

Le baron de Breteuil, ancien ambassadeur de France en Russie, à Voltaire

D11336

Paris ce 1<sup>er</sup> août 1763

J'étais parti de Russie, monsieur, quand la lettre dont vous m'avez honoré y a été apportée, par m. Feronce ; elle m'a été renvoyée ici depuis peu de jours : je regrette très sincèrement de ne m'être pas trouvé à Petersbourg pour témoigner à m. Feronce tous les droits de votre recommandation auprès de moi. [...]

J'ai beaucoup vécu avec votre géant de Russie, c'est un homme fort estimable, et que j'aime de tout mon cœur. Souvent, monsieur, il me parloit de son attachement pr vous et très souvent je lui demandois de vos nouvelles. Il ne me démentira pas, mais pourquoy me vanter de cette attention ? Je la partage avec l'Europe. D'ailleurs le devoir et l'A.B.C. d'un ambassadeur est de mettre sans cesse en avant ce qui honore le plus son pays

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus sincères, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Le baron de Breteuil

[Besterman note (ad D9791) que Breteuil a été ministre de France en Russie du 30 juin 1760 au 19 mai 1763.]

Le comte Ivan Ivanovitch Schouvalov à Voltaire

D11337

Le 2 d'août 1763, Vienne

Monsieur, J'ai eu l'honneur de recevoir votre agréable lettre, avec le paquet pour Mr Pictet, que J'ai envoyé avec la première poste. Je suis charmé Monsieur d'apprendre, que L'Imperatrice vous a écrit. Je me flate que S.M.I. reconaitra les services que vous avés rendu à notre grand Monarque, comme elle reconait vos talents, et vos mérites.

Si les œuvres de Corneille sont déjà imprimés, je vous prie Monsieur de garder les exemplaires chés vous, Jusqu'à mon arrivée, et m'envoyer une douzaine ici. Je me flate dans peu de tems, vous rendre mes respects et mes hommages. [...]

[Voltaire communique avec Pictet par l'entremise de Schouvalov qui est maintenant à Vienne. La lettre que l'impératrice aurait écrite à Voltaire paraît être le billet dicté à Pictet D11210 ci-dessus.]

Voltaire au prince Dimitri Michailovitch Golitsine

D11356

Au château de Ferney, par Genève, 12 auguste 1763

Monsieur,

Je prends la liberté d'adresser à v. e. ce paquet qu'elle peut envoyer par la poste ou par ses courriers à s. m. i. votre auguste souveraine. Je compte, si vous le trouvez bon, avoir l'honneur de vous adresser

consécutivement trois autres paquets semblables. Je me flatte que s.e. voudra bien m'en donner la permission. Elle a dû recevoir, il y a près d'un mois, des témoignages de mon respectueux attachment et une lettre pour mr de Shouvalow avec une autre lettre pour mr Pictet, lequel m'avait écrit de Moscou de la part de s. m. i. et à qui je faisais passer les témoignages de mon très profond respect et de ma reconnaissance pour Sa Majesté. [...]

[Dimitri Michailovitch Galitzine était ambassadeur à Vienne, poste qu'il occupe selon Besterman depuis le début de mai 1762. La lettre de Pictet « de la part de s. m. i. » renvoie à D11210, « les témoignages de respect » à D11296 ci-dessus.]

### François-Pierre Pictet à Voltaire

D11400

Monsieur,

Que de faveurs dont j'ai à vous remercier, et que les termes dont je pourrois me servir pour Cela Seroient foibles pour ma Reconnoissance ! Olimpie nous a fait verser des torrents de larmes ; Le Peintre de Pierre le grand nous auroit paru au dessus de son Héros Si la Chose étoit possible ; Nous avons retrouvé dans l'Histoire générale, Ce Philosophe, ami du vrai et de l'humanité ; ce Peintre de la nature, qui instruit mieux dans quelques lignes, que nos Compilateurs historiques dans leurs longues et fastidieuses dissertations ; les vers pour Sa Majesté nous ont prouvés qu'un grand Poète étoit tel jusqu'à son dernier moment, En un mot, J'ai été fêté, recherché, Couru, et je le suis encore ; uniquement, parcequ'on vouloit partager les richesses dont vous avez bien voulu me gratifier : Nous jouerons Olimpie le Carnaval prochain, J'ai présenté de votre part à Sa Majesté l'essai sur l'histoire générale, après l'avoir fait habiller ; Je n'ai gardé les vers que le tems qu'il a fallu pour les copier ; et j'espère que vous trouverés que le papier cy joint, est un digne prix de la peine que vous avez prise de les Composer : J'espère même, que puisque Les Lettres que vous voulez bien m'écrire vous attirent des billets si flatteurs, vous voudrés bien Continuer à Causer un peu avec moi, me faire par de vos réflexions sur les événements de ce monde, et, si je l'osois, je demanderois même que vous voulussiez bien me communiquer, Certains manuscrits, que vous réservés pour vos amis, et qui ne sont pas faits pour l'impression.

Je me suis bien douté que vous seriés étonné du sérieux qui régnoit dans ma Lettre précédente ; Il est Cependant vrai que je ne vous écrivis rien alors que je ne pensasse, et que même j'irois encore plus loin aujourd'hui, s'il est vrai, comme on nous l'assure, que Mr d'Alembert s'est fixé auprès du Roi de Prusse ; au Reste, vous ne devés point être surpris, de me voir plus sérieux et plus réfléchi que je ne l'étois à Geneve ; Le séjour de la Cour, doit nécessairement, ce me Semble, rendre Ceux qui l'habitent, ou absolument Corrompus, où Misanthropes et Philosophes : Je vois au moins qu'elle fait cet Effect sur tous Ceux que j'y Connois, et vous savez à quel point la Misanthropie influe sur les jugemens que nous portons.

Ce qui arrive aujourd'hui en Europe fournira bien de la Matière à ceux qui sont dépossédés de cette humeur ; Le Commerce d'Amsterdam et de Hambourg bouleversé ; les Secousses qu'éprouvent les autres Places de L'Europe ; tout cela occasionné dit-on, par une manœuvre Prussienne : Quelle Source de Réflexions, de Jugemens, de propos absurdes. Mais Quel Tableau que Celui de ce Siècle s'il étoit fait par la Main qui nous a peint le Siècle de Louis 14 ! Nous sommes ici dans un Cu de Sac ; les Nouvelles ne nous parviennent pas vite ; aussi ce cahos est-il peut être desjea débrouillé pour vous, tandis que tous les Couriers qui nous arrivent, ne font qu'augmenter la Consternation générale, Surtout depuis que les meilleures Maisons d'Amsterdam, de Celles qui n'ont point manqué, ont avertis leurs amis de ne plus tirer sur elles, et de ne plus leur remettre, jusqu'à nouvel ordre, ce qui interrompt absolument le Commerce de Change ; sans le quel Celui de Marchandises de cette place ne sauroit aller : Ce qu'il y a de singulier, et que vous ignorés peut être, c'est que Ce bouleversement ne peut avoir aucune influence sur les Marchands Russes. Les Maisons Etrangères établies ici S'en

ressentiront Sans doute, et il en est plusieurs dont on attend chaque instant la décadence ; Mais quant aux Russes, ils ne font jamais pour un sou de Confiance à l'Etranger ; Et Comme leurs Marchandises sont de première nécessité pour les autres Nations, Ils vendent tout Comptant ou même par Contracts, dont on leur fournit l'argent d'avance.

Oserois-je vous prier de [me] mettre aux piés de Mesdames Denis et Dupuis ; et d'être persuadé des sentimens de respect avec les quels j'ai l'honneur d'être

Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur

Pictet

St Petersburg, Ce 26<sup>e</sup> aoust / 6<sup>e</sup> 7bre 1763

[Ces remerciements donnent la mesure du soulagement du Géant, qui jouit désormais des faveurs de l'impératrice et de sa cour. Notre meilleure source sur cette période est le journal de Corberon mentionné plus haut. Nous apprenons par lui que François-Pierre était à la cour l'un des familiers de l'impératrice : il est présent le soir de son mariage manqué avec Grégoire Orlov, l'accompagne armé à un bal masqué où elle redoute une conspiration, reçoit de sa main des confitures etc.

« Olympie » sera créée à la Comédie Française en 1764. L'«Essai sur l'histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations depuis Charlemagne jusqu'à nos jours » avait paru à Genève dès 1756 en 7 volumes ; il s'agit peut-être ici de L'Histoire universelle dont une seconde édition en 8 volumes paraît à Genève entre 1761 et 1768.]

### Catherine II à Voltaire

D11421

[environ septembre 1763]

J'ai mis sous les vers du Portrait de Pierre le grand [sic pour j'ai mis les vers sous le portrait] que Mr de Voltaire m'a envoyé par Mr de Balk. Que Dieu le veuille.

J'ai commise un péché mortel en recevant la lettre adressée au géant, j'ai quitté un tas de suppliques, j'ai retardé la fortune de plusieurs personnes, tant j'étois avide de la lire, et je n'en ai pas même eue du repentir, il n'i a point de Casuistes dans mes Vastes états, je n'en étois pas bien fâchée jusqu'ici, mais voyant le besoin d'être ramenée à mon devoir, je trouvois qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen que de céder au tourbillon qui m'emportoit à prendre la plume pour prier Mr de V. très sérieusement de ne plus me louer avant que je l'aye mérité. Sa réputation est la mienne y sont intéressé. Il dira qu'il ne tient qu'à moi de m'en rendre digne, mais en vérité dans l'immensité de la Russie, un an n'est qu'un jour, comme mille ans le sont devant le seigneur. Voilà mon excuse de n'avoir pas fait encore tout le bien que j'aurais dû. [...]

Comme ceci ne sera point admiré ni publié par conséquent, j'ajouterés fort naturellement que le papier pomponné m'a fait un plaisir sensible ; s'est la première fois de ma Vie que je regrette de ne point faire des vers, pour répondre à ceux là. Je me réduirai dont à dire en prose, que j'ai les plus grandes obligations à l'Auteur. [...] Mais puisqu'il défend par respect de me dire qu'il baise mon billet, il faut par bienséance lui laisser ignorer que j'ai de l'entousiasme pour ses ouvrages. Je lis àprésent l'Histoire générale. Je voudrais savoir presque chaque page par cœur, en attendant lesOeuvres du gr : Corneille pour lesquelles j'espère que la lettre de change est expédié.

Caterine

[Cette lettre, transmise par Pictet avec D11400 ci-dessus est la première de la vaste correspondance entre l'impératrice et Voltaire, dont Pictet a été l'intermédiaire et l'organisateur. L'envoi par Mr de Balk renvoie à D11296 ci-dessus).]

### Le prince Dimitri Michailovitch Golitsine à Voltaire

D11409

Vienne ce 11 Sept. 1763

Monsieur,

J'ai eu la satisfaction de recevoir deux de vos Lettres, l'une du 4 Juillet et l'autre du douze Août. En conséquence de la première j'ai rendu l'incluse à Mr de Schouvalow et j'ai envoyé à Mr Pictet celle qui s'y trouvait pour luy. J'ai un Courier qui part demain, je ferai passer à S.M. Imperiale les trois paquets qui me sont parvenus hier avec votre dernière Lettre. [...]

[La lettre du 4 juillet est D11296 ; celle du 12 août D11356, toutes deux ci-dessus.]

Voltaire à François-Pierre Pictet

D11500

à Ferney 14<sup>e</sup> 9bre 1763

Mon cher géant, si vous ne craignez pas le froid, vous êtes le plus heureux des hommes. Les beaux climats sont ceux qui sont bien gouvernés. Je n'ose pas prendre la liberté d'écrire à Sa Majesté Impériale, la nouvelle Thalestris qui rendrait tous les Cirus bien petits s'il y avait des Cirus dans nôtre siècle.

Je me mets à ses pieds. Je la remercie au nom de Pierre Corneille. Bientôt on la remerciera au nom du genre humain. Elle tient bien sa parole de donner un démenti à Jean Jaques Rousseau ; un temps viendra où la Russie fera le sort du monde ; il ne s'agit que de bénédiction de Jacob, c'est à dire, d'avoir beaucoup d'enfans. Une nation qui peut aller par tout, et chez laquelle on ne peut guères entrer doit devenir l'arbitre du monde ; mais en attendant, il faut se réjouir. A quoi servirait d'être la plus grande souveraine de la terre si on n'avait pas un peu de plaisir. Je sçais bien que Thalestris me dira, mon plaisir est de travailler du soir au matin au bonheur de mes sujets. Je lui répondrai, Madame, c'est pour cela même qu'il faut que vous vous réjouissiez, car c'est un terrible fardeau que de faire continuellement le bonheur des autres, et je maintiens à vôtre sacrée Majesté Impériale qu'une souveraine qui gouverne par elle même, a besoin de délassement, comme on a besoin de dormir et de manger.

Si j'avais jeunesse et génie je vous ferais des Tragédies et des Comédies tous les trois mois ; mais je suis vieux, je suis aveugle, je ne peux que prier Dieu que d'autres amusent vôtre Majesté tant qu'ils pourront. Faites fleurir vos états, voiez les choses en grand et en détail ; unissez la douceur avec la fermeté tant qu'il vous plaira, tout cela est fort bon. Tout le monde avoue que c'est là vôtre partage, mais les soirs d'hiver sont longs, et les spectacles sont très bien inventés pour faire passer le temps aux plus grandes Impératrices.

Il me paraît, mon cher géant, que Vôtre auguste souveraine ne désapprouve pas ces maximes. Vous qui êtes assurément le plus grand acteur, ou du moins l'acteur le plus grand que nous eussions sur le théâtre de Ferney, déployez tous vos talents pour amuser quelquefois celle qui répand la félicité sur environ deux milles lieues de païs. Vous sçavez que je n'en ait tout au plus qu'une lieue et demi, mais en vérité c'est assez pour un honnête homme.

Made Denis, la nièce de Pierre Corneille, son mari, sa sœur, tout ce qui est chez moi vous fait les plus tendres compliments.

Le même au même

D11837

Au Château de Ferney 20<sup>e</sup> avril 1764

Mon cher géant, je vous devais un compliment de condoléance, et un autre de félicitation ; le triste état de ma santé ne m'a permis de m'acquitter d'aucun de ces devoirs. On dit que vous avez fait un brillant mariage, attendu qu'il est fondé sur des pierreries. Je ne doute pas que vôtre femme n'ait encor plus d'éclat et que vous ne soiez le géant du monde le plus heureux. Je ne sais ni ce que vous faites, ni où vous êtes. Peut être vôtre auguste souveraine va t-elle conquérir la Chine ; peut être va t-elle donner des loix à la Pologne ; vous pourrez devenir mandarin ou Palatin ; mais quoi qu'il vous arrive je m'intéresserai toujours à vous, comme si vous étiez encor sur les bords du Lac Léman, où j'achève paisiblement ma vie : Je ferai retentir les Echos du mont Jura et des Alpes, du nom de l'auguste Catherine. Je me souviens du [sic] Tragédie de Quinaut, dont Boileau se moque, parce que l'auteur introduisait une reine des Massagètes, écrivant sur ses tablettes un madrigal. Boileau n'imagine pas qu'une reine des Massagètes puisse avoir de l'esprit. Il serait bien étonné s'il revenait au monde, et s'il savait que la souveraine de la vaste Scithie a plus d'esprit que lui, écrit mieux en prose, et possède plus de langues qu'il n'en savait. C'est ainsi que Cicéron raillait son frère qui avait

accompagné César dans sa descente en Angleterre ; il lui demande s'il a vu chez les Anglais beaucoup de philosophes ; il ne prévoyait pas qu'un jour il en aurait à Londres beaucoup plus qu'à Rome.

Vous autres allobroges vous vous formez aussi, les genevois s'adonnent à la vraie philosophie : un petit horloger accusé devant votre sacré consistoire d'avoir commis le péché énorme de la fornication, et condamné à demander pardon à genoux, a répondu à la vénérable compagnie, qu'il n'en ferait rien. On a eu beau lui dire que les Empereurs, Louïs le débonnaire et Henry 4 s'étaient mis à genoux devant des prêtres ; il a répondu que cela était bon pour des Empereurs, mais qu'un horloger de Genève n'était pas si sot. Tout le peuple a pris son parti, et le consistoire a eu un beau pied de nez.

Vous voyez que vous pouvez revenir dans votre patrie en toute sûreté ; les fils de conseillers, et surtout les géants ont plus de droits que les horlogers. Mon théâtre subsiste toujours en dépit de Calvin, vous y jouerez le rôle qui vous plaira. Pour moi qui suis vieux et presque aveugle, j'ai renoncé à ce plaisir là comme aux autres, mais je ne renoncerai jamais au plaisir de vous aimer et d'être aimé de vous.

V.

A Monsieur / Monsieur Pictet etc. / à Petersbourg

[Camille Anne Pictet, l'aînée des deux sœurs du Géant était morte à Genève le 18 mars.

Le mariage de François-Pierre avec Catherine Le Maignen, dont le père (ou plutôt le frère selon Corberon) avait un commerce de joaillerie à Pétersbourg sera célébré dans cette ville, et non à Paris comme dit généralement, le 22 août/2 septembre. Il en aura deux enfants, un fils et une fille morte jeune.

L'horloger fornicateur se nommait Robert Covelle ; Voltaire fera de cette affaire le sujet d'un poème épique ridiculisant les Genevois intitulé « La guerre civile de Genève ».]

### Voltaire à Catherine II

D15562

A Ferney 1<sup>er</sup> avril 1769

Madame,

Un jeune homme des premières familles de Genève, qui à la vérité a près de six pieds de haut, mais qui n'est âgé que de seize ans, assistant chez moi à la lecture de l'instruction que votre majesté impériale a donnée pour la rédaction de ses lois, s'écria : mon dieu que je voudrais être Russe ! Je lui dis en présence de sa mère, il ne tient qu'à vous de l'être ; Pictet qui est plus grand que vous l'est bien. Vous êtes plus sage et plus aimable que lui. Made votre mère veut vous envoyer dans une université d'Allemagne apprendre l'allemand et le droit public ; au lieu d'aller en Allemagne allez à Riga, vous apprendrez à la fois l'allemand et le russe, et à l'égard du droit public il n'y en a certainement point de plus beau que celui de l'impératrice.

Je proposai la chose à sa mère, et je n'eus pas de peine à l'y faire consentir. Ce jeune homme s'appelle Galatin ; il est de la plus aimable et de la plus belle figure. [...] Si votre majesté daigne le protéger, il partira incessamment pour Riga après avoir commencé à suivre votre exemple en se faisant inoculer. Je suis fâché de n'offrir à votre majesté qu'un sujet ; mais je répond bien que celui là en vaudra plusieurs autres.

Oserai je prendre la liberté de demander à votre majesté à qui il faudra que je l'adresse à Riga ? Sa mère ne peut payer pour lui qu'une pension modique. [...]

[Selon Besterman, il s'agit de Jean Gallatin (1733-1765), fils d'Abraham et de Louise Suzanne Vaudenet, mari de Sophie Albertine Rolaz, qu'on a déjà rencontré servant de témoin à François Pierre quand il emprunte de l'argent à Voltaire. L'âge ne correspond pourtant absolument pas : le seul Gallatin ayant entre 15 et 20 ans en 1769 est Pierre (1753-1820), fils de Pierre et de Camille Pictet que Voltaire connaissait bien ; il servira dans les gardes suisses en Hollande avant de faire une carrière diplomatique au service de Bavière, Wurtemberg etc. (Albert Choisy « Généalogies genevoises », Genève 1947 p. 167.)

Catherine II, pionnière de l'inoculation (à ne pas confondre avec la vaccine) contre la variole, avait subi cette intervention à la fin d'octobre 1768 : « Le voyage que sa Majesté a fait à Czarskoselo étoit pour se faire inoculer

[...] cela alloit très bien, elle étoit partie le 24 avec trois ou 4 personnes seulement, le Grand Duc avoit eu la volante, et on le préparoit pour l'inoculation. » (Journal de Jean-Louis Pictet, 3 novembre.)

Dans sa réponse à Voltaire, D15612 datée du 15/26 avril 1769, Catherine déconseillera Riga, « où je crains qu'il ne trouverait point l'équivalent des universités d'Allemagne ; mais s'il ne s'agit que de lui apprendre l'allemand, Riga est aussi propre que Leipsig même, et alors vous voudrez bien, Monsieur, l'adresser au gouverneur général de la Livonie, M. de Braun, qui réside à Riga, auquel j'écrirai à ce sujet. »

On lit par ailleurs dans cette même lettre : « Je vous prie, Monsieur, d'être assuré que tout ce qui me vient de votre part me fait un plaisir infini, je ne saurais assez vous remercier de l'envoi que vous m'avez fait, le tableau de M. Huber y compris, c'est un vrai cadeau. » Il s'agit certainement du tableau apporté par Jean Louis Pictet et Jaques André Mallet, qu'ils ont remis au comte Vladimir Orlov, directeur de l'Académie des sciences, le 3 juin 1768, peu après leur arrivée à Petersbourg. Mallet raconte dans son journal que les deux amis purent le voir, grâce à la complaisance d'un domestique, dans la chambre à coucher de l'impératrice à Tsarskoe Selo, le 21 août : « ... le seul de la chambre, pendu très bas au dessus du dossier d'un sofa, on y avoit mis un cadre fort modeste, simplement noir avec un filet d'or. » [J.D. Candaux et al. : Deux astronomes genevois dans la Russie de Catherine II, journaux de voyage en Laponie russe de Jean Louis Pictet et Jaques André Mallet pour observer le passage de Vénus devant le disque solaire, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, Ferney-Voltaire, 2005] Une lettre de Mme Huber à Henri Temple, viscount Palmerston nous apprend le sujet du tableau : « Mon mary travaille a present a une Voltairiade, ce sera une dizaine de petits tableaux en huile qui représenteront diverses scènes de la vie domestique de Voltaire. [...] Deux de nos Genevois [...] vont au pole voir passer Venus par ordre de l'academie de Petersburg. Mon mary les a chargez d'un present pr dame Catherine pour la remercier de la medaille qu'elle luy a envoyée, c'est une vue des Alpes où est Voltaire comme hors d'œuvre avec un jete d'entousiasme en voyant un groupe de vilageoix, il est tres ressemblant et sans doute notre muse sera celebre au 60° degré. » Ce tableau, premier de la série, est aujourd'hui perdu. (Garry Apgar in Garry Apgar et autres : « Voltaire chez lui, Ferney 1758-1778 », Cabédita 1999.)

### Le même à la même

D17073

Ferney 12<sup>e</sup> mars 1771

[...] Ma Colonie aura l'honneur d'envoyer avant un mois quelques montres, puisque vôtre Majesté daigne le permettre ; elle est à vos pieds ainsi que moi.

Votre ancien géant qui s'est aussi mêlé je crois d'une Colonie, mais moins heureusement que moi, s'est imaginé que je pourais être assez hardi pour écrire à vôtre Majesté en sa faveur ; mais comme je ne suis point téméraire, et que je ne sçais pas bien précisément ce dont il s'agit, j'aime bien mieux m'en rapporter à vôtre justice et à vôtre bonté. Elles n'ont point besoin d'être sollicitées. [...]

[On doit admirer la finesse avec laquelle Voltaire passe de « sa colonie » (Ferney, où il avait débauché des horlogers genevois), aux colonies en Russie et à François-Pierre Pictet qui aurait semble-t-il sollicité cette démarche.]

### Catherine II à Voltaire

D17134

ce 1/11<sup>e</sup> d'Avril 1771

[...] L'ancien géant a sur son corps depuis cinq à six ans une sentence pour contrebande, qui cependant n'a pas été mise en exécution dans toute sa rigueur. [...]

Le rôle que Pictet a joué, et continué à jouer après sa condamnation, dans la création et la direction de plusieurs colonies de peuplement dans la région de Saratov est traité en détail dans la publication de la Fondation des archives de la famille Pictet < [www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch) > consacrée à la vie et aux écrits de François Pierre, en se fondant notamment sur le volume 29 des archives Vorontsov, où se trouvent toutes ses lettres, le Journal intime du chevalier de Corberon, chargé d'affaires de France à Pétersbourg ainsi que différents ouvrages récents sur la Russie de Catherine II. On verra que le Géant a, depuis Saint-Pétersbourg et Moscou, régulièrement tenu Alexandre R. Vorontsov, alors ministre de Russie à Londres, au courant des circonstances dans lesquelles Pierre III a été renversé et Catherine II portée au pouvoir, et qu'il a envoyé au Journal encyclopédique certaines des lettres qu'il lui a adressées sur ce sujet. Expulsé de Russie en août 1776 avec interdiction d'y revenir, Pictet s'est établi à Paris où il a fait la connaissance de Manon Phlipon, qui deviendra par son mariage Mme Roland ; celle-ci parle de lui dans sa correspondance, révélant entre autres qu'il est l'auteur de deux lettres anonymes sur les Calmouks de la Volga publiées à Paris dans le Journal des Dames et qu'il a collaboré à l'Histoire des deux Indes de l'abbé Raynal. Pictet passera ensuite en Angleterre, à Londres tout d'abord, où il vit avec son fils dans une



grande misère, avant de trouver un modeste emploi en enseignant le français dans un internat pour jeunes filles à Reading. Il reprendra alors sa correspondance avec Alexandre Vorontsov, devenu président du collège (ministère) du Commerce, en lui donnant entre autres, sur sa demande, son avis sur les finances de l'Angleterre, et en lui adressant un long mémoire sur ce que devrait être la nouvelle législation russe sur la poursuite pour dettes et la faillite. Son plus écrit le plus important est sa « Lettre à un seigneur étranger sur la position actuelle de la France relativement aux autres Etats de l'Europe » ; adressé à Vorontsov, ce pamphlet contre la Révolution, publié à Londres en janvier 1793 et aussitôt traduit en anglais, a été récemment réimprimé dans les deux langues (Elibron Classics et ECCO, social sciences). Cet ouvrage ayant attiré l'attention de Pitt, Pictet sera envoyé la même année à Berne par Lord Grenville, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, pour renseigner la légation d'Angleterre sur les menées révolutionnaires à Genève et en France voisine. Les activités de Pictet « agent de Pitt » sont le sujet de nombreuses communications de l'ambassadeur de France en Suisse, Barthélemy et du gouvernement révolutionnaire genevois. Pictet, dont la mission semble s'être terminée à la fin de 1794, a quitté Berne en mars 1798, au moment de l'invasion de l'ancienne Confédération par les armées du Directoire, pour se réfugier à Genève où il est mort peu après, le 2 août.

\*\*\*

## JEAN - FRANCOIS PICTET

Jean-François Pictet à Rousseau

858

de Geneve ce 3 sept 1759

Monsieur

J'ai été extrêmement surpris d'apprendre que l'on avoit négligé de vous remercier de votre générosité envers la Bibliotheque en vous accusant la reception de votre present, dont nous faisons tout le cas possible, soit à cause de sa valeur intrinseque, soit parcequ'il nous vient de vous que nous ne saurions trop considérer : c'est un pur oubli, mon cher Monsieur, causé par la démission de celui de nos Bibliothequaires chargé de la correspondance ; j'ai ignoré jusqu'à aujourdui cette omission dont je vous demande mille pardons, et je vous prie d'être tres persuadé que si l'on a gardé le silence à votre égard, Nous n'en avons pas été moins sensibles à votre obligeant souvenir qui enrichit notre Bibliotheque d'une pièce extremement curieuse. Votre nom est parmi celui de ses bienfaiteurs, et si vous pouviez lire dans notre cœur vous verriez que vous y tenez une place tres distinguée. Ayez donc la bonté d'être persuadé que nous avons reçu votre Manuscrit avec beaucoup de reconnoissance, et que si je ne vous l'ai pas témoignée plustot, c'est parce que je n'ai point douté que la chose n'eut déjà été faite. J'embrasse avec joye cette occasion pour vous assurer de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur

Votre tres humble et tres obéissant serviteur

Pictet Biblioth.

A Monsieur / Monsieur Rousseau / A Montmorency

[Il s'agit selon Leigh d'un manuscrit ancien relatant le procès de Jeanne d'Arc et sa révision.

Jean François Pictet (1699-1778) est le fils du grand Bénédicte (1655-1724). Comme son père pasteur, professeur de théologie et recteur de l'Académie, il est aussi l'un des bibliothécaires de la ville. Il paraît avoir été longtemps un admirateur de Rousseau ; le 31 août 1754 il avait écrit (Leigh n° 241) au pasteur Cartier à Neuchâtel : « Nous avons ici le fameux Rousseau, qui ayant été élevé dans l'Eglise Romaine a voulu rentrer dans notre Eglise, c'est un beau genie, surtout fort bon Chrétien, Mais sa manière de vivre est singulière : il a peu ou point de santé, il nous fait espérer qu'après avoir été mettre ordre à ses affaires, il reviendra parmi nous y finir ses

jours. On parle d'une belle pièce qu'il a faite sur l'égalité des hommes ». Et le 22 août 1755 (Leigh n° 314), au même : « Le Livre de notre Rousseau est aussi des plus paradoxes, l'auteur est peut être mort à l'heure qu'il est, car il étoit fort mal à Paris. Il doit revenir dans sa Patrie au printemps prochain. »

Jean François Pictet a été l'un des pasteurs membres de la commission nommée par la Vénérable Compagnie pour interroger Rousseau sur ses convictions religieuses avant de la réadmettre à la communion en juillet 1754.]

#### Rousseau au professeur Jean-François Pictet et au pasteur Jean-Louis Lullin

1973

Vitam impendere vero

Je crois, Messieurs, devoir vous dire qu'en partant de Montmorenci je priai M. le Mal de Luxembourg de vouloir bien se charger de l'envoy qui vous étoit destiné, par la voye que vous m'aviez indiquée. Je suis persuadé qu'il n'aura pas négligé ce soin ; si, cependant, vous n'avez aucune nouvelle du Livre dont il s'agit, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien m'en donner avis afin qu'il y soit pourvû. Je vous supplie aussi de croire que je ne cesserai jamais de prendre un véritable intérêt à votre bibliothèque, à votre République, et qu'en particulier, Messieurs, je vous honorerai toujours.

A Môtiers-travers le 9 juillet 1762

J.J. Rousseau

A Messieurs Pictet et Lullin / Bibliothecaires de la République / a Geneve

[L'ouvrage dont il s'agit est selon Leigh un exemplaire des fables de La Fontaine 4 vol. grand in folio. Leigh relève le « votre » République et en déduit que Rousseau a déjà résolu de renoncer à sa qualité de citoyen de Genève, ce qu'il fera formellement par une lettre au premier syndic, Jacob Favre, le 12 mai 1763]

#### Le professeur Jean-François Pictet et le pasteur Jean-Louis Lullin à Rousseau

2084

Monsieur

Nous vous sommes très obligés des soins que vous vous êtes donnés, pour nous faire parvenir le beau présent de Monsieur le Marechal Duc de Luxembourg ; il a été effectivement remis à Mrs Guerin et Delatour à Paris : mais la caisse qu'ils avoient a nous envoyer se trouvant partie quand ils l'ont reçu, ils n'ont pu l'y inserer comme nous l'avions souhaité. Ces Mrs nous marquent par leur lettre du 10me juillet qu'ils le tiennent à notre disposition, et nous leur comettons encore quelque livres pour leur donner lieu de nous l'expedier avant l'hiver. Quant aux sentimens d'affection que vous voulés bien conserver pour notre Bibliothèque, ne doutés pas Monsieur, qu'ils ne nous soient tres précieux et que nous ne saisisions avec empressement toutes les occasions de vous en temoigner notre reconnoissance ; avec l'honneur d'être cordialement Monsieur

Vos très humbles et très obeissants serviteurs Pictet

Lullin

Bibliothèc. de la Répub.

à Geneve ce 17 aoust 1762

A Monsieur / Monsieur Rousseau / A Môtiers-Travers

[On notera la parfaite courtoisie des deux pasteurs envers celui dont le Petit Conseil, comme on le verra plus bas, venait de condamner les œuvres jugée impies]

\*\*\*

## CHARLES PICTET

Charles Pictet à Emmanuel Duvillard

D10523 (abrégé) et 1901

[22 juin 1762]

Monsieur,

Vous auriés reçu quelques jours plustot le Contract Social, s'il eut plû a mon voisin de ne le pas garder si long tems, je l'obtiens enfin et vous l'envoye avec regret. J'aurois souhaité de le parcourir de nouveau, j'aurois saisi peut être dans une seconde lecture plusieurs choses qui me sont échappées à la première vuë ; cette raison m'empêche de juger d'une partie de l'ouvrage, et je lui apliquerois à cette occasion la sentence d'Horace, Brevis esse laboro, obscurus fio. Un génie aussi vigoureux que celui de l'Autheur saisit son objet avec tous ses rapports et ses conséquences, mais il auroit dû se souvenir que par la même qu'il fait imprimer son ouvrage, il ne l'a pas composé pour lui seul.

Il est fâcheux qu'il n'ait pas porté cette obscurité sur certaines matières qu'il n'a exposées que trop clairement, j'entends sa critique sur le Gouvernement à l'abry duquel il a vécu jusqu'à présent et auquel par conséquent il est obligé jusqu'à un certain point, ses tirades sur la Religion catholique sont indécentes, on peut quant à ces deux articles penser différemment que les habitants du Pais qu'on habite, mais il n'est jamais permis de le dire, et encor moins de s'élever avec autant d'hardiesse contre le système reçu.

J'avouë encor que je n'ai point saisi les vuës de l'Autheur dans ce qu'il dit sur la Religion Chrétienne en general sur l'exposé de laquelle je le trouve très inconséquent ; le brillant éloge qu'il en fait ne s'accorde point avec les inconvénients qu'il y trouve ; le portrait qu'il fait d'une Societé de vrais Chrêtiens est infidèle, il a peint des Enthousiastes, il a pris son modèle dans des Sectes particulières, qui n'ont quasi de Chrétien que le nom.

Je finis ici ma critique et repête ce que je dis après avoir lû cet ouvrage ; je suis fâché que Rousseau l'ait fait ; je passe à un objet plus important, je veux dire le Jugement que le Conseil a porté contre l'Autheur et son ouvrage, et la façon cruelle dont on a sévi contre le Citoyen de la République qui lui fait le plus d'honneur.

Je crois voir dans trois causes la source de cette sentence Infamante ; L'une est l'Engouëment où l'on est de Mr de Voltaire, La seconde qu'on aura crû faire sa cour à celle de Versailles, et on aura voulu en 3eme Lieu réparer par une démarche éclatante le mal que Mr D'Alembert peut nous avoir fait par l'article Genève du Dictionnaire Encyclopédique.

Le 1<sup>er</sup> Motif ne peut se justifier par aucun Endroit, il n'est jamais permis de flétrir la réputation d'un Autheur pour augmenter celle de son Adversaire, encore moins à un tribunal d'entrér dans des vües aussi odieuses ; En vérité si cette sentance est émanée de Ferney, les moyens que les Adhérents de Mr de Voltaire employent pour étayer sa Réputation me paraissent bien plus propres à la détruire qu'à y contribuer ; Je comprends qu'il faut que cette faction ait prévalu dans le conseil, car comment ne se serait il pas aperçu de ce qu'il y a d'inconséquent dans sa sentence !

Ce Tribunal flétrit par un Jugement infamant un citoyen de la République qui a jusqu'à présent Bien mérité d'Elle par ses démarches et par ses Ecrits. On le condamne sur des Matières sur lesquelles une Explication plus ample eût peut-être ôté tout équivoque, pendant que le même Tribunal permet qu'on Imprime avec l'aprobation publique les ouvrages d'un homme qui insulte à Genève et à la Religion qu'on y professe, qui infecte tout ce qui l'environne du Poison de ses sentiments erronés, et qui a fait à Geneve plus de Deistes que Calvin n'y a fait de protestants ; Et en faveur de qui le conseil fait-il cette distinction ? en faveur d'un étranger auquel on a accordé une Retraite dans un tems où toute l'Europe la lui refusait ; J'avoue que cette sentence nous couvre de confusion si l'esprit de parti l'a dictée, et qu'en ce cas elle fait plus de tort à Voltaire et à ses partisans qu'à Rousseau contre lequel elle a été exécutée.

On aura voulu, me dira t'on, faire voir à la Cour de Versailles que le Conseil de Genève pensoit différemment que son Citoyen ; Eh que fait à la Cour de France le sentiment de Rousseau et de la République, s'y occuperoit-on d'objets aussi minimes. Que Paris d'ailleurs condamne des ouvrages qui insultent le Gouvernement et la Religion dominante, cela est en place, mais Genève qu'a-t-elle à faire dans cette querelle, l'ouvrage n'a point été imprimé dans la ville, il n'a point eu son approbation. La République se croit-elle comptable de la façon de penser de ses Citoyens absents, elle auroit en ce cas bien plus à faire si elle eut à justifier, en matière de Religion, les sentiments de la plus part de ceux qui vivent dans son sein.

Enfin la réparation du tort que Mr D'Alembert peut avoir fait à Genève n'exigeoit point d'elle une insulte de cette nature : Est ce par des outrages personnels qu'on repare un tort fait au Public, ne nous faisons point d'illusion, la Satyre ne blesse que quand elle est fondée, s'il n'y eut point eu de vrai dans le propos de Mr D'Alembert, il eut fait sur nous moins d'impression ; que la République reforme ses mœurs, que pour y réussir les Conseils s'occupent essentiellement à réprimer le Luxe et les vices qui vont à sa suite, qu'ils regardent avec un souverain mépris les auteurs des nouvelles opinions, qu'ils les éloignent de tout employ public pour n'y admettre que de zélés partisans de la Religion et des anciennes mœurs ; Pour lors les préjugés seront détruits, le mal réparé par le fait n'existera plus dans l'opinion publique, la sainteté de nôtre Religion et la sagesse de ses partisans prévaudront alors contre les efforts de ceux qui l'attaquent.

Je suis avec une Parfaite considération, Monsieur / Votre très humble et très obéissant serviteur  
Ce 22<sup>e</sup> Juin [1762]

[L'original de cette lettre non signée et donc anonyme se trouve, lacéré par le bourreau, aux AEG dans le registre du Conseil vol. 262, inséré entre les folios 5 et 6 du registre des particuliers, à la fin du volume.

On lit dans le registre du Petit Conseil à la date du 19 juin 1762 :

« Messeigneurs Vû les conclusions du sieur Procureur général [Jean-Robert Tronchin] et ouï le raport des Seigneurs scholarques sur deux livres intitulés le 1<sup>er</sup> : Du Contract Social ou Principes du Droit Politique, par J.J. Rousseau Citoyen de Geneve [...] ; le second, Emile ou De l'Education, par J.J. Rousseau Citoyen de Geneve [...], Mes dits Très Honorés Seigneurs ont condamné ainsi qu'ils condamnent les susdits livres, à être lacérés et brulés par l'Exécuteur de la Haute Justice, devant la porte de l'Hôtel de Ville, comme téméraires, scandaleux, impies, tendans à détruire la Religion Chretienne et tous Gouvernemens : faisant très expresses inhibitions et défenses à tous imprimeurs, libraires et colporteurs, de les imprimer, vendre ou distribuer, enjoignant à quiconque en auroit des exemplaires de les rapporter en Chancellerie, dans l'espace de trois jours, pour y être suprimés ; mandant au Seigr Lieutenant de faire mettre la presente sentence à duë exécution ; lequel jugement a été prononcé à huis ouverts et mis à exécution. »

Le registre ne mentionne pas que « si Rousseau venait à Genève ou sur son territoire, il serait arrêté et conduit dans les prisons », comme le secrétaire d'Etat Pierre Lullin l'écrit à Jean François Sellon, ministre de Genève à la cour de Versailles, le 19 juin, en l'instruisant d'en informer Choiseul, le ministre des affaires étrangères.

Etaient membres du Petit Conseil cette année-là : Pierre Fabri, Pierre Mussard, Jean Galiffe et Jean-Louis Grenus syndics ; Michel Lullin de Châteauevieux seigneur lieutenant ; François Jean Turretini, André Gallatin, Léonard Buisson, et Barthélemy Du Pan anciens syndics ; Jacob Favre, Jean Cramer, Marc Pictet, François Fatio, Jean-Louis Saladin, Jean Trembley, Horace-Bénédict De la Rive, Benjamin Micheli, Jean-Jaques Mallet, Isaac Pictet, Pierre Jacquet, Jean Pierre Sartoris trésorier, François Tronchin, Jean Jallabert, Barthélemy Rilliet, Jacob Buffe et André Pasteur conseillers ; Jean-Jaques de Chapeaurouge et Pierre Lullin secrétaires d'Etat. Ni Isaac, le père du Géant, ni Marc, futur syndic, qui n'a pas eu d'enfants, n'ont aujourd'hui de descendants ; ceci pour apaiser, si besoin est, la conscience des lecteurs, membres de notre famille...

Le 9 juin, le Parlement de Paris avait condamné l'Emile à être brûlé. En rapportant le fait le 12 dans une lettre à Pierre Lullin, secrétaire d'Etat, Sellon écrivait : « Je ne sçay si le livre a parû à Geneve, il me paroît qu'on est curieux de savoir la sensation qu'il y fera. » Selon Besterman, cette lettre fut lue en Conseil le 19, après que la décision de condamner les deux ouvrages eut été prise. Le registre porte : « L'avis a été de l'informer [Sellon] du jugement cy dessus, et de le charger de témoigner à S.E. Mr le Comte de Choiseul que le Conseil a vû avec beaucoup de déplaisir qu'un homme qui se dit Citoyen de Geneve et qui dans l'espace de 40 ans, n'y a sejourné que quelques semaines a été assés téméraire pour composer des Ouvrages aussi dangereux. » Ce qui est certain, c'est que le Conseil avait ordonné la saisie des ouvrages chez les libraires le 12 juin déjà et qu'à cette date il ignorait les événements de Paris.]

## Charles Pictet à Emmanuel Duvillard fils

1902

Monsieur

Vous trouverez cy joint mon Sentiment sur l'ouvrage de Mr Rousseau ainsi que sur le Jugement qu'on a fait, je ne me fais aucune peine que vous fassiez voir ma lettre à nos Concitoyens qui, je m'assure, pensent ainsi que moi, faites moi le plaisir de la lire à mes Seurs sans dire de qui elle est.

Vous m'obligerés de me communiquer son autre ouvrage, je le verrai seul, [...]

Cartigny ce 23 au soir [juin 1762]

[Charles affirmera pourtant que sa lettre a circulé à son insu]

## Gabriel Cramer à Charles Pictet

D10572

[environ juillet 1762]

Jamais surprise n'a égalé celle que m'a causé votre lettre, et à quoi avez vous pensé en l'écrivant ? Avez vous prétendu défendre mr R. ? En vérité voilà un singulier défenseur. Mr Rousseau malgré ses écarts est certainement un grand homme, plutôt à dieu que nous puissions oublier qu'il a tâché d'ébranler les fondements de la religion ; hors de là on ne peut qu'admirer son génie, la force de son raisonnement et sa candeur même. Il fallait imiter cette vertu mr, déplorer avec nous l'abus qu'il a fait de ces talents et ne pas tenter de la justifier aux dépens de vos magistrats, du bon sens et de la bonne foi. Comment en effet pouvez vous supposer contre votre conscience et contre la notoriété publique que l'arrêt du conseil n'a d'autre objet que le Contract social. Ne croirait on pas à vous entendre, que vous n'avez aucune connaissance d'Emile ou du traité de l'éducation. Vous feignez d'ignorer que c'est sur ce livre encore plus que sur le Contract social que porte l'arrêt, et pourquoi le feignés vous ? Parce que dans l'intention où vous êtes de calomnier le conseil, il est de votre intérêt de faire croire qu'on a flétri les principes du Contract social parce qu'ils étaient trop populaires. Vous cherchez à exténuier par une analyse très infidèle les principes dangereux de ce livre, et surtout le morceau où il peint le christianisme, comme une religion contraire à cette société. C'est là ce que vous appelez une inconséquence dont vous êtes, dites vous, fâché.

Quoi donc bon patriote, chrétien et zélé pour la défense de la religion, vous qui voulez qu'on éloigne des emplois tout fauteur des opinions nouvelles pour n'y admettre que des partisans de notre sainte religion. Quand on l'attaque en face et sans ménagements, vous appelez cela une inconséquence et vous vous contentez d'en être fâché. Vous avez lu sans indignation le 3<sup>e</sup> volume d'Emil ; vous avez lu ses endroits où si directement et avec tant d'efforts vs avez attaqué cette ste religion dans ses principes et dans ses dogmes, vous l'avez lu et vous osez dire que vous êtes chrétien et patriote, dans le temps même, que vous désapprouvez l'arrêt qui en défend la lecture. Mais, dites vous, je ne connaissais que le Contract social, Que signifie donc le mot d'inconséquence que vs employez en parlant du tableau que fait mr R. d'une république chrétienne ? N'est il pas clair que le tableau qui représente la morale chrétienne comme contraire au lien de la société, est une inconséquence en le comparant avec cet autre tableau qui se trouve dans Emile, où mr R. fait l'éloge de cette même morale ; mais je veux bien vous accorder que vous n'avez pas lu Emile, qu'en résultera t'il si ce n'est tout à la fois une étourderie et une impiété ? étourderie puisque vous censurez un arrêt sans savoir seulement de quoi il est question dans cet arrêt. Impiété, puisque vous désapprouvez qu'on flétrisse un livre dans lequel, on tâche de prouver que la religion chrétienne favorise la tyrannie et n'est bonne qu'à former un peuple de lâches et d'esclaves : ce qui vaut autant que dire que le christianisme est la plus fausse et la plus dangereuse des religions, et si vous avez lu Emile comme je n'en doute pas, c'est bien autre chose, vous avez le front de censurer des magistrats qui ont condamné ce livre et c'est là l'occasion que vs saisissez pour les noircir dans l'esprit de vos concitoyens. Après le lâche déguisement dont vous venez d'user, vous achevez de montrer toute votre absurde malice en supposant 3 causes de cet arrêt, qui sont les 3 plus insignes extravagances, dont on ait ouï parler. La 1<sup>ère</sup>, dites vous, est l'engouement où l'on est de mr de Voltaire, dont la faction a prévalu en conseil, et qu'on aura voulu lui sacrifier R. Je ne vous fais pas observer combien il y a de noirceur dans cette imputation. Ce serait peut-être peu pour vous en faire rougir, mais dites moi je vous prie où est le sens

commun de supposer que mr de V. étant déiste et l'apôtre du déisme, on brûle pour lui plaire les livres où le déisme est prêché. C'est donc à dire que pour flatter mr de V. on condamne ses opinions, on flétrit ceux qui pensent comme lui et qui travaillent dans les mêmes vues. Voilà je vous l'avoue une manière toute nouvelle de faire sa cour. Au reste je parle ici d'après vous : que la religion ait été souvent attaquée p. mr de V. c'est ce dont vous ne doutez pas et qui peut être vrai sans qu'il s'ensuive qu'il y ait dans ses écrits rien de si direct ni de si audacieux contre elle, que dans le 3<sup>e</sup> vol. d'Emil, et quand cela serait, croyez vous avoir gagné votre cause ? savez vous quelle différence il y a entre des plaisanteries profanes, des traits indiscrets dispersés dans des ouvrages non avoués pour la plupart et isolés, déguisés jusqu'à certain point, et un livre systématique où toutes les preuves de la religion sont combattues l'une après l'autre avec toute la force, dont une si mauvaise cause est susceptible. Savez vous qu'un catholique mérite souvent qqe indulgence, là où un protestant qui connaît la pureté du christianisme est inexcusable. Savez vous qu'on ferme souvent les yeux sur un livre anonyme, lorsqu'on doit une attention particulière aux démarches d'un citoyen. Qu'en l'aimant et en l'estimant, on doit encore plus aimer la patrie dont il expose la réputation, au lieu qu'on s'intéresse moins aux imprudences d'un étranger dont le blâme ne peut retomber sur nous ? Enfin savez vous qu'un conseil se conduit souvent par des motifs très sages que ne voit point un ignorant passionné. Avec de bonnes intentions vous eussiez pu deviner qu'on ménage surtout un auteur illustre, chéri par des personnes puissantes, qui l'ont recommandé expressément au gouvernement, et pour qui l'on doit avoir tous les égards possibles. Que cet auteur avoit employé tout son crédit pour nous servir, et pourrait l'employer encore dans les mêmes dispositions. Voilà ce qu'avec un bon esprit vous eussiez pu soupçonner. Voilà les vrais motifs dont vu auriez pu sentir au moins la possibilité. Mais je ne pense pas qu'en raisonnant ainsi, vous n'auriez insulté ni vos magistrats ni le bon sens, ni la charité. Votre haine vous aveugle mon ami, mais si ceux qui gouvernent agissaient avec autant de passion que vous et avec d'aussi courtes vues, il y a longtemps que cet état serait perdu. Vous affectez d'estimer beaucoup mr R. que vous n'avez pas compris ; je l'aime et l'estime plus que vous. J'admire ses talents, mais je gémiss de l'usage qu'il en fait. Il est triste pour cet état qu'un citoyen fait pour l'honorer ait insulté en France la religion et le gouvernement françois. Il serait cruel et funeste pour nous qu'on y soupçonne mr R. d'avoir puisé ses sentiments dans sa patrie. Cette manière de raisonner est cependant propre à frapper bien des gens, et c'est un nouveau motif à la juste sentence du gouvernement. Une sévérité de ce genre pour un citoyen est une attention paternelle pour les autres. Si vous ne pouvez sentir la nécessité de ces égards, pour une nation voisine, amie et puissante, vous n'êtes pas digne qu'on perde le temps à vous instruire. Quant à votre 3<sup>e</sup> imputation, savoir qu'on a voulu réfuter mr D'Alembert en brûlant les ouvrages de mr R. elle a si peu de sens, qu'on ne sait comment s'y prendre pour lui en trouver. Dites moi en effet homme pieux et zélé, comment le conseil a eu tort de redoubler de rigidité et de sévérité, pr repousser l'accusation d'irreligion que nous a fait un auteur célèbre. Quoi donc, c'est parce qu'on nous accusoit, nous et notre clergé, de déisme devant toute l'Europe, que nous devons respecter un ouvrage ou un de nos concitoyens le prêche ouvertement, vous trouvez mauvais qu'on combatte l'accusation de mr D'Alembert, vous qui la confirmez, qui l'aggravez, qui nous traite tous de déistes sans exception. En vérité il vous sied bien de parler de religion et d'en prendre la cause en main, vous qui calomniez les magistrats, qui la protègent. [...]

[Gabriel Cramer est, avec son frère Philibert, l'éditeur et imprimeur attitré de Voltaire à Genève. Soit dit en passant, ses arguments pour réfuter la seconde « imputation » donnent entièrement raison à Pictet]

### Charles Pictet à Emmanuel Duvillard fils

1947

Monsieur

Ne voulant point jouer de rôle que celui d'un honête homme qui estime ce qui est estimable et méprise ce qui doit l'être, j'aime à jouer ce rôle dans l'obscurité, une bonne reputation établie dans mon alentour me suffit, et la célébrité m'epouvante. En conséquence de ma façon de penser qui ne s'accommode point du Bien ou du mal qu'on pourroit dire de moi, n'exigeant des autres qu'un profond silence sur mon individu, je vous prie, Monsieur, de remettre au Porteur le papier qui vous fut adressé il y a quelques jours, je serai toujours très flatté de la conformité de mes sentiments avec ceux de mes concitoyens qui pensent Bien, et ce ne sera jamais qu'à ce titre que je chercherai à mériter leur estime,

mais je ne veux point de Réputation, c'est une tâche qui ne me va point, et que d'ailleurs je ne saurois remplir, Bon soir, mon cher Monsieur, et me croyés avec une entière considération

Monsieur Votre très humble et très obeissant serviteur Pictet

Comme le Porteur est attendu pour un diné vous m'obligerés de l'expédier avec votre lettre le plus tôt possible

Ce 3eme Juillet [1762]

[Au vu de l'agitation que sa lettre commence à susciter, Pictet cherche à la reprendre. Leigh signale dans une note ad 2038 ci-dessous le déroulement de l'affaire et les autres démarches qu'il entreprend pour s'en tirer :

Le 5 juillet, la lettre anonyme, lue en Conseil, est déferée aux syndics ; le 6, Charles écrit à son frère Jacques une lettre dans laquelle il s'excuse d'avoir écrit la lettre anonyme, prétendant que, dans ce temps-là, il n'avait lu que le Contrat social ; que depuis, ayant lu l'Emile, il reconnaît la justice du jugement rendu contre ces livres et regrette que cette lettre qu'il n'avait pas signée ait été rendue publique ; assure qu'il a totalement changé d'avis etc. Charles se rend le 7 juillet chez les quatre syndics pour avouer qu'il est l'auteur de la lettre et s'en excuser. Le 8, il écrit encore au premier syndic une lettre de regrets. Le 12, le Conseil décide d'entamer des poursuites contre Pictet qui proteste contre cette décision dans une lettre au premier syndic datée du 14. Le Conseil constitue le 19 juillet le tribunal. Le 21 Pictet et Duvillard sont en prison. Le jugement est rendu le 23 juillet. La procédure a donc été menée très rapidement.]

#### Voltaire à Gabriel Cramer

D10577

[environ 10 juillet 1762]

Mon cher Gabriel c'est moy qui vous conjure d'être sage. Votre lettre est d'une violence extrême. Quand on écrit de telles lettres il faut se couper la gorge avec celui au quel on a écrit. Je sçais quand il le faut réprimer le zèle. Supprimez votre lettre je vous en conjure. Ce n'est pas vous qui êtes outragé, c'est moy. C'est à moy d'y répondre. L'honneur et la vérité m'y forcent. J'aimerais mieux perdre les Délices que de souffrir qu'on dise qu'on m'a donné un azile, et que l'Europe m'en refusait.

Je défie d'ailleurs qu'on trouve dans les écrits que vous avez imprimez de moy une ligne contre la religion et il y en a cent en sa faveur. En un mot il est d'une nécessité absolue que les honnêtes gens voyent la lettre cy jointe que j'envoye au colonel Pictet et à M. Le premier syndic.

Vous avez eu hier le menteur. Travaillons à force, et moquons nous du reste.

Il est nécessaire que je voye mon cher Gabriel.

[Voltaire, qui sait que toutes les lettres dans lesquelles il est question de lui circulent dans Genève et parfois au delà, s'effraye de l'ampleur des réactions que la condamnation des œuvres de Rousseau commence à susciter à Genève entre les partisans et les adversaires de l'écrivain ; il ne voudrait pas y être mêlé, et finalement, comme on le verra, il s'en mêlera.]

#### Voltaire à Charles Pictet

D10578

[environ 10 juillet 1762]

Je supplie Monsieur le Collonel Pictet de vouloir bien se faire mieux informer. Je ne suis point venu chercher un azile dans la République de Genève. Je n'y ai pris une maison de campagne que pour ma santé. Tout le monde sçait que j'allais aux eaux d'Aix ; que Mr le professeur Tronchin me le déconseilla, et entreprit ma guérison. Je ne suis venu icy que comme cent autres étrangers que la réputation et la science de mr Tronchin attirent.

J'ai acquis des terres dans le païs de Gex, parce que j'ai du bien dans les provinces voisines. Je pouvais suivre mon goût pour l'agriculture et pour la retraite dans d'autres terres en France, puisque le Roy m'a toujours conservé ma charge de gentilhomme ordinaire de sa chambre, et m'a gratifié d'une pension depuis que je suis icy.

Il ne tenait qu'à moi de revenir auprès du Roy de Prusse qui m'a fait l'honneur de m'écrire plusieurs fois, mais je ne l'ai pas voulu, et je ne l'ai pas dû.

Je n'ai vu qu'une seule fois en ma vie le sr Jean Jaques Rousseau à Paris, il y a vingt cinq ans.

Je suis si éloigné d'être son ennemi que je lui ai fait offrir, il y a quelques années une de mes maisons pour rétablir sa santé.

Je n'ai point lu ses deux derniers livres ; j'en ai parcouru un à la hâte, aiant des occupations plus pressées, qui demandent tout mon temps.

Il est impossible qu'on ait pu prendre dans mon Château de Ferney la résolution de condamner le sr Rousseau, puisque j'habite depuis trois mois les Délices, où j'ai été malade à la mort.

J'ai été assez heureux pour rendre quelques services à des citoyens de Genève auprès du ministère de France. Voilà toute ma faction.

Je respecte tellement le conseil de Genève, que je n'ai parlé à aucun de ses membres, ni du sr Rousseau, ni de ses livres, cela ne convient pas à un étranger ; je ne sçais que révérer le Conseil et ses décisions, et je ne m'informe jamais de ce qui se passe à Genève.

Il est faux que j'aye jamais rien écrit contre la religion chrétienne ; j'ai toujours recommandé la Religion et la tolérance. Je suis très persuadé qu'un aussi honnête homme que Monsieur Pictet, à la famille duquel je suis très attaché, sera fâché de m'avoir rendu si peu de justice.

Je l'assure de mes respectueux sentiments.

[Plusieurs dénégations de Voltaire sollicitent la vérité : il n'oserait, malgré son titre et sa pension, se rendre à Paris, il est encore brouillé avec Frédéric II, et sa santé a toujours bon dos. Il a abondamment médité de Rousseau et de ses livres. Besterman croit qu'il dit vrai quand il prétend n'avoir rencontré qu'une fois l'auteur du Contrat Social ; faisons-en autant pour la profession qu'il fait de son attachement à notre famille.]

Jean Louis Du Pan à Susanne Catherine de Freudenreich

1987

12 juillet 1762

[...] Je dis l'autre jour au Papa qu'il couroit à Geneve une lettre contre le Conseil à l'occasion de son arret contre les livres de Rousseau. Cette lettre est aussi absurde qu'insolente et seditieuse. On y a fait quelques reponses qui courent aussi la ville et dans lesquelles l'auteur est traité comme il le mérite. Cet auteur est connu, c'est le frere du Col. Pictet qui etoit Lieutenant Col. de Budé en Hollande. Il est allé reconnoitre ses torts chez les Sindics ; on ne sait point encor ce que dira le conseil. Il n'y reste que quatre juges, tous les autres sont parens de Pictet, parce qu'en affaires criminelles les recusations s'étendent jusques aux enfans d'issus de germain. Ce Pictet a cru se faire un nom en blamant le conseil et en injuriant Voltaire, mais il s'est fait un nom odieux [...]

[Susanne Catherine est la fille d'Abraham de Freudenreich (1693-1778), banneret de Berne de 1750 à 1766 ; le conseiller Jean-Louis Du Pan a entretenu avec lui une abondante correspondance où l'on trouve tous les « potins » genevois. Charles Pictet avait commandé le régiment au service des Provinces Unies dont son oncle Budé était le propriétaire. Encore mal informé, Du Pan attribue la lettre à son frère aîné Jacques, colonel au service de Piémont-Sardaigne, bien connu lui aussi à Genève pour ses sentiments favorables au parti des Représentants, hostile à l'oligarchie.]

Voltaire à d'Alembert

D10581

aux Délices 12 juillet [1762]

[...] Sans doute il faut se réjouir que Jean Jacques ait osé dire ce que tous les honnêts gens pensent et ce qu'ils devraient dire tous les jours. Mais ce misérable n'en est que plus coupable d'avoir insulté ses amis et ses bienfaiteurs. Sa conduite fait honte à la philosophie. Ce petit monstre n'écrivit contre vous et contre les spectacles que pour plaire aux prédicants de Genève : et voylà ces prédicants qui obtiennent qu'on brûle son livre et qu'on décrète l'auteur de prise de corps. Vous m'avouerez que le magot s'est conduit comme un fou. Pour une trentaine de pages qui se trouvent dans un livre inlisible qui sera oublié dans un mois, je ne vois pas qu'il nous ai fait grand bien. Il s'est borné à dire que des hommes ont pu nous tromper ; et les fripons répondent toujours que dieu a parlé par la bouche de ces hommes ; et les sots croiront les fripons. [...]



[Cette lettre donne une idée de l'opinion que Voltaire avait de Rousseau ; il ne pouvait deviner que les œuvres du Genevois sont aujourd'hui plus lues que les siennes.]

Le baron de Montpérourx, résident de France, au comte de Choiseul, ministre  
des affaires étrangères

D10583

à Genève le 12 juillet 1762

Monseigneur,

Le jugement qui a été rendu contre Rousseau pourra avoir des suites que le conseil ne prévoyait pas. On a répandu icy une lettre où l'on fait une critique assés légère des ouvrages qui ont été flétris mais l'on y condamne sans ménagement la conduite du Conseil, on l'accuse d'avoir principalement en vüe de plaire à la France, et de s'être laissé entraîner par le party que l'on suppose que M. de Voltaire s'est fait dans cette Ville. On prend de là occasion, Monseigneur, de faire la censure la plus vive de quelques ouvrages de cet auteur et de blâmer la complaisance du Conseil de les laisser imprimer sous ses yeux quoique plus dangereux encore que ceux de Rousseau. Cette lettre a été déferée au Conseil par le Procureur Général.

On y a fait deux réponses où l'auteur est traité avec une hauteur insultante, on n'y ménage ny les expressions les plus humiliantes ny les injures grossières. On soupçonne un Cytoyen attaché à M de Voltaire d'être l'auteur de l'une de ces lettres ; il insiste sur les services rendus à la Rep. par M de Voltaire et sur l'honneur qu'elle a de posséder un aussy grand homme.

Je sçais, monseigneur, que plusieurs membres du Conseil sont très offensés qu'on impose à la République un devoir de reconnoissance pour des services qu'elle n'a pas reçus ny pu recevoir. Plusieurs personnes travaillent pour venger Rousseau, à rassembler tout ce qui leur paroît attaquer la Religion dans les ouvrages de M de Voltaire, et veulent déferer ces extraits au Conseil en demandant qu'ils soient condamnés et flétris. Je suis informé que l'on est occupé à empêcher les ennemis de cet auteur de faire cette démarche qui embarrasseroit beaucoup le magistrat et le forceroit peut être à sévir contre un étranger après avoir condamné un citoyen.

Voilà, Monseigneur, où les choses en sont à présent. J'aurois eu l'honneur de vous envoyer ces lettres si elles n'étoient aussy longues que peu intéressantes ; cependant au premier ordre je les ferai copier. Rousseau est à Yverdon. On dit icy que le Conseil de Berne a deffendu que l'on débite ses ouvrages.

Je suis avec respect Monseigneur

votre très humble et très obéissant serviteur

Montpérourx

[La lettre est celle de Charles Pictet ; l'une des deux réponses est celle de Cramer qu'on a pu lire ci-dessus]

### Marc Chappuis à Rousseau

1999

[...] Il s'élève un nuage contre l'Auteur de la lettre dont je vous ai envoyé copie, il ne s'est point caché, la semaine dernière, il se presenta a Messieurs les Sindics et s'en avoua l'Auteur. C'est Monsr Charles Pictet, membre du Conseil des 200 cy devant Colonel en Hollande. L'on parle de former après férie des Moissons un Tribunal legal pour traitter cette affaire au criminel. Il n'y a que quatre personnes en petit conseil qui en puisse connoître, le surplus etant ses Parens, ils auront même de la peine a trouver 21 membres dans le Grand Conseil qui n'ayent aucune afinité avec lui ou sa famille. La suite nous instruira des événements.

Geneve le 16 juillet 1762

A Monsieur / Monsieur Jean Jaques Rousseau / citoyen de Geneve / A Yverdon

[Rousseau, alors à Yverdon, avait appris la décision du Petit Conseil par trois lettres du pasteur Moultou datées des 16, 18 et 19 juin. La dernière portait : « A Geneve, à Geneve [sic] on a brulé vos deux livres, on vous a decreté de prise de corps. L'arret a été rendu ce matin samedi. » Rousseau répondra à son ami le 22 (N° 1898), en l'invitant très noblement à ne pas exploiter politiquement l'affaire. Par Marc Chappuis, il apprend presque un mois plus tard qu'il a trouvé un défenseur dans le milieu patricien.

Marc Chappuis (1700-1779), du parti populaire, est selon Leigh devenu plus modéré après la crise des années 1760.]

## Rousseau à la duchesse de Luxembourg

2017

Môtiers-travers 21 juillet 1762

[...] J'ai envoyé ci-devant à Monsieur le Mareschal copie d'une lettre d'un membre de nôtre conseil des deux Cents au sujet de mon contract social. Cette lettre ayant fait beaucoup de bruit, l'Auteur a pris noblement le parti de la reconnoître par devant nos quatre syndics ; Aussitôt l'affaire est devenue criminelle et l'on est maintenant occupé et embarrassé peut-être à former un tribunal pour la juger. Trop intéressé dans tout cela je suis suspect en jugeant mes juges ; mais j'avoüe que les Gênois me paroissent devenus fous. Quoiqu'il en soit qu'on fasse tout ce qu'on voudra, je ne dirai rien, je n'écrirai point, je resterai tranquille. Tout ceci me paroît trop violent pour pouvoir durer. [...]

[C'est l'une des premières lettres par lesquelles Rousseau répercute, sans nommer Pictet, la nouvelle de l'affaire]

## Montpérourx à Choiseul

Note ad 2038

24 juillet 1762

Monseigneur,

L'auteur de la lettre qui improuvoit le Conseil dans le jugement qu'il avoit rendu contre les ouvrages de Rousseau et dont j'ay eu l'honneur de vous rendre compte, a été jugé hier ainsy que celuy à qui la lettre avoit été adressée pour la repandre.

M. Pictet frere de celuy qui a sollicité des lettres de confirmation de noblesse écrivoit au Pr Syndic une lettre touchante, il avouoit et reconnoissoit sa faute. Cette demarche a porté à plus d'indulgence le Conseil extr[ordinaire] qui avoit été assemblé, les membres de celuy qui est toujours subsistant s'étant trouvés presque tous parents ou alliés de l'auteur au degré de l'ordonnance.

M. Pictet a été condamné à être censuré, à demander pardon à Dieu et à la Seigneurie, à être suspendu pendant un an de ses droits honorifiques de la Bourgeoisie, c'est à dire de son entrée dans le 200 et le Conseil General. La lettre a été lacerée par le secretaire du Conseil et cousuë aux Registres. Celuy qui avoit été chargé de repandre la lettre a essuyé le même jugement moderé cependant à six mois de suspension de droits honorifiques, et n'étant pas du 200 à s'absenter pendant le même tems du Conseil General.

Il me paroît que jusqu'à present ce jugement est assés approuvé.

Je suis avec respect Monseigneur

Votre très humble et très obeissant serviteur

Montperoux

[Le frère de Charles, Jacques Pictet de Pregny, ayant en novembre 1756 reçu un titre de comte du roi de Sardaigne, au service de qui il faisait une carrière militaire (il finira lieutenant-général), et diplomatique, tenta une démarche auprès de Montpérourx pour faire reconnaître sa noblesse en France. Le résident contrecarra son projet en informant Choiseul que la qualification de noble est donnée à Genève aux membres du Petit Conseil sans considération de leur origine, ce qui mit fin à l'entreprise. L'animosité de Montpérourx tenait certainement aux opinions politiques de Jacques Pictet qui l'amèneront à embrasser, avant même l'affaire Rousseau, la cause des Représentants contre l'oligarchie soutenue par la France. Pierre Pictet, sgr de Sergy au pays de Gex, colonel au service de France, fera une démarche identique en 1776, avec succès cette fois. Une copie de son dossier [Paris, Bibliothèque nationale, département des manuscrits PO 3166] est déposée aux AEG]

## Jean-Louis Du Pan à Abraham de Freudenreich

2038

le 26 juillet [1762]

[...] Le Pictet fut jugé vendredi, il en a été quitte pour quelques jours de prison, être censuré, demander pardon, voir lacerer sa lettre, être suspendu de sa bourgeoisie et du 200 pour un an.

Si nos Ministres avoient jugé Rousseau et ses livres, Pictet et sa lettre, ils n'auoient pas osé les en remercier, mais surement ils n'auraient ni brulé ni condamné. On diroit que l'interet de la Religion est ce qui les touche le moins, ils sont contents pourvu que leur vanité et leur orgueil soyent satisfaits. Ils font consister leur plus grande gloire à dire, Geneve est la seule ville où l'on de reçoit pas de comediens, c'est nous qui l'empechons. Rousseau a écrit contre la comedie, c'est notre chevalier, il peut tout dire et tout ecrire, meme contre la Religion. Pictet insulte Voltaire l'ennemi né de la

superstition, de l'abus de la religion, de l'intolérance, et par conséquent de tous les Ecclesiastiques du monde, donc Pictet peut sans crime repandre des libelles seditieux contre le Conseil. [...]

[Cette lettre, comme la 1987 ci-dessus, montre bien l'hostilité du milieu patricien envers les deux frères Pictet en raison de leurs sympathies pour le parti des Représentants et leur hostilité envers la France, dont les partisans formaient la majorité au Petit Conseil.

Le prononcé avait la teneur suivante : « Il a été dit que ... le Sieur Charles Pictet seroit amené céans pour y être très grièvement censuré de son delict, qu'il ne [sic pour en] demandera pardon à Dieu et à la Seigneurie, que la lettre par lui écrite et avouée sera lacerée en sa présence, qu'il sera suspendu des droits honorifiques tant de sa qualité de membre du M[agnifique] C[onseil] des CC que de la bourgeoisie pendant une Année et qu'il sera en outre condamné à ses fraix et dépends. Ce qui luy a été prononcé. Il a satisfait à la réparation, sa lettre a été lacerée et sera jointe au Registre » (AEG, Registre du Petit Conseil vol. 262, « registre particulier contenant la procédure contre les Srs Charles Pictet et Emanuel Duvillard fils. »

Duvillard était de son côté « très grièvement censuré de son delict, qu'il en demandera pardon à Dieu et à la Seigneurie, qu'il sera suspendu des droits honorifiques de la Bourgeoisie pendant six mois et condamné à ses fraix et dépends. »

Tous les membres du Conseil parents de Charles Pictet ayant dû se récuser, le tribunal était composé de quatre conseillers : Jean-Jacques Mallet, André Pasteur, François Tronchin et Léonard Buisson auxquels on avait adjoint vingt juges ad hoc tirés du conseil des CC. Tronchin, commensal de Voltaire, avait offert de se récuser, ce que le Conseil ne jugea pas nécessaire ; Mallet était le propriétaire des Délices, mis à la disposition de Voltaire moyennant sa vente à un homme de paille, Jean-Robert Tronchin, banquier à Lyon, le propre frère de François. Le fait qu'aucun syndic ne faisait partie du tribunal sera considéré par le parti des Représentants comme une cause de nullité ; cf. n° 3915 ci-dessous]

#### Le docteur Théodore Tronchin à Louis François Tronchin

2046

28.7.1762

[...] Rousseau nous a mis en danger d'avoir des troubles dans Geneve. Le Conseil avoit tres sagement condamné ses deux derniers ouvrages a etre lacerez et brulez par la main du boureau. Ses devots, ennemis jurez de Voltaire l'ont trouvé mauvais, et l'un d'eux le Colonel Pictet Dunant, a écrit à cette occasion une lettre anonyme tres injurieuse au gouvernement. On a formé pour la juger, un Tribunal legal, qui a sevi contre l'auteur, et contre Duvillard le libraire, à qui la lettre etoit adressée, non pas parce qu'elle lui avoit été adressée, mais parce qu'il en a repandu des copies. Moyennant quoi, ce petit orage est calmé. Rousseau s'etoit retiré a Yverdon, mais Mrs de Berne lui ont defendu leur territoire. Il s'est sauvé à Neufchatel, où je doute qu'il puisse rester. Ses principes politiques ne conviennent à aucune espèce de gouvernement [...]

[L'orage est bien loin d'être calmé.

Le gouvernement bernois a prohibé l'Emile le 10 juillet ; le même jour, Rousseau quitte Yverdon pour se rendre à Môtiers dans le val de Travers. Neuchâtel était une principauté prussienne.]

#### Isaac Ami Marcet à Rousseau

2048

Le Tribunal, mon tres cher ami, dont je vous avois parlé, s'est assemblé le lundi 19 du courant. Mrs Pictet et Duvillard fils libraire y ont comparu. N'étant pas d'accord sur un article de leur interrogatoire, on les a fait revetir les prisons pour la etre confrontés. Cette discordance vient de Mr Pictet qui n'est pas a beaucoup près l'home que vous aviez imaginé. Il a pretendu s'excuser en disant que Duvillard lui avoit écrit sur le jugement des livres une lettre provocatoire qui avoit doné lieu a la siene. Celui ci a nié le fait et requis qu'on produisît sa lettre, ce qu'on a pu faire.

Ils furent jugés le vendredi suivant : a etre grievement censurés, Mr Pictet suspendu du 200 et des droits honorifiques de la Bourgeoisie pour un an et Duvillard pour 6 mois et condamnés a tous les dependts. A l'exception de la prison que la discordance a ocasioné, j'avois prévu a peu près ce jugement en le suposant doux : car enfin il n'est pas permis d'imaginer les motifs d'une action faite par un particulier encor moins celle d'un Corps respectable.

Si Mr Pictet n'avoit attaqué le jugement que come non conforme aux Loix il auroit eu plus beau jeu, meme en se trompant il n'auroit été coupable que d'erreur et non de calomnie.

Ce qu'il y a de singulier c'est qu'on n'a point fait d'information contre les P[articulie]rs qui ont fait courir des copies de la lettre Pictet, ils sont cependant bien connus. J'ai lieu de presumer que ma lettre y a un peu contribué, on a craint d'échauffer : on a fort bien fait.

C'est un fait qui n'est que trop éprouvé que les affaires particulières ne sont jamais heureuses pour la Bourgeoisie. Il est des Esprits qui ne peuvent s'en tenir a leur droit étroit, ce qu'ils mettent de trop gate tout. Les loix qui protegent les particuliers donent de la force au Gouvernement. Quiconque s'en ecarte de sauroit avoir beau jeu. Surtout en matiere de Représentations. [...]

Geneve ce 30 juillet 1762

[Isaac Marcet (1732-1798) dit Marcet de Mezières, avait dans une lettre [n° 2001, du 16 juillet] à un inconnu qu'on suppose être Jean Armand Tronchin démontré la fragilité de l'accusation : « Mr Pictet n'a pas autant de tort d'avoir écrit sa lettre que de l'avoir fait repandre, en ce cas ceux qui en ont des copies et l'ont repandue n'ont pas moins tort que lui. L'on ne sait point qui cela regarde et quelle chaine une telle recherche peut decouvrir. On ne pourroit d'ailleurs avec justice refuser a Mr Pictet de faire la preuve de ce qu'il avance. S'il établi que Mr Voltaire a été consulté sur les livres de Mr Rousseau, peut on le blamer de l'avoir dit ? Les consultants quoique membres du M[agnifique C]onseil pouroient bien n'en avoir pas eu l'ordre du Corps, mais toujours paroitroit il evident que la decision de cet home la a réglé les avis de ceux qui l'ont consulté. Si tout ce qu'on m'a raporté a ce sujet étoit vrai cette preuve ne seroit pas aussi difficile que l'on pense, elle porteroit contre ceux qui ont fait la demarche. Vous en comprenés Monsieur tous les mauvais effets. C'est l'amour de la Patrie qu'il faut consulter et non des têtes etrangeres quand il s'agit de nos affaires particulieres, et surtout de l'honneur d'un Citoyen. Il seroit très possible que cette affaire en echauffant les esprits ne fit faire de serieuses reflexion sur le jugement rendu contre M. Rousseau et ses livres. Je vous dirai Monsieur franchement que je ne crois point ce jugement conforme a nos usages, a nos loix, ni autorisé par elles sous aucun point de vue. Le fait qui s'est passé dans le Païs etranger ne semble point être de la competence du Conseil [etc] ». Leigh note que cette lettre est aujourd'hui dans un des dossiers de la série pièces historiques aux AEG, ce qui fait supposer que, comme Marcet l'avait prévu, son destinataire l'avait communiquée au Petit Conseil pour tempérer ses ardeurs vengeresses.]

### Charles Pictet à Rousseau

2155

Monsieur

L'intérêt certainement bien vif que je prends a ce qui vous touche m'a fait lire avec un extrême plaisir la copie d'une Lettre que vous avés écrite à Mr le Pasteur de Montmolin et qui est parvenuë jusques a nous. L'Esprit du vrai Philosophe chretien qui a dicté cette Lettre m'a satisfait d'autant plus que je suis actuellement à l'abry de la crainte que j'ai euë à la suite du Jugement que vôtre Patrie a rendüe contre vos ouvrages, Patrie, que dis-je ? ce n'en sont que quelques individus ; Je vous avoüe Monsieur, que le vif attachement que vous avés pour votre Patrie m'a fait craindre que vôtre santé ne fut alterée de ses procedés à votre Egard, et que la sensibilité du bon Citoyen fit disparoitre la fermeté du Philosophe ; Graces a Dieu ce dernier sentiment à prévalû, et je vois avec une satisfaction très grande la tranquillité et le sérénité qui accompagnent pour l'ordinaire une conscience qui n'a rien a se reprocher sur les sentimens qu'on lui impute ; Ce n'est point le cas dans la première Lettre que j'ai le plaisir de vous adresser, d'entrer dans des détails relatifs à vos ouvrages, je ne veux actuellement que vous faire part de ma Joye, et me féliciter avec vous de l'heureuse disposition de vôtre Esprit ; Avant que vous fussiez la victime des préjugés je vous aimois comme un Concitoyen qui fait honneur a sa Patrie, j'étois enchanté de vos Talents, agréés, Monsieur, qu'il se joigne un nouveau sentiment en vôtre faveur, et que je vous admire comme supérieur aux Evènements ; Plein de ces sentimens permetés que je vous invite, Monsieur, à vous rapprocher de vôtre Patrie, vous lui devés l'Employ de vos Talents, vous lui devés l'Exemple de vos vertus, et sur tout de cette fermeté Philosophique dont nous ne connoissons plus que le nom ; Le Luxe et les vices qui accompagnent les richesses ont inondé nôtre ville, la quantité d'Etrangers qui y viennent journellement en ont changé le ton primitif et ont alteré nos mœurs, Plusieurs

particuliers ayants puisé dans la source la plus decriée et la plus impure des sentimens du Deisme le plus relaché n'ont point honte de penser tout haut, et sont même parvenus au point d'étonner les ames timides, et de les empêcher d'apporter quelque résistance au mal qu'ils voyent et qu'ils n'osent reformer.

Voilà, Monsieur, la position dans laquelle se trouve cette République chérie, cette Patrie à laquelle vous, moi, et tout autre bon Citoyen devons donner les marques d'un vertueux dévouement ; Quoi que le mal soit devenu très considerable, et que le Poison ne soit que trop répandu, il y reste cependant de bons Citoyens qui respectent la Réligion et la vertu, et je ne doute point, Monsieur, que vôtre Exemple ne produisit ici un grand Effet ; Je sens bien que la condamnation de vos ouvrages fait une circonstance désagréable, mais elle paroitra telle à tout autre qu'à vous ; Vous venés, comme vous l'offrés dans votre Lettre à Mr De Montmolin, justifier vos sentimens, éclairer ce qui a pû paroître Equivoque, et faire une juste application de ce que la Reformation a eu tort de prendre pour son conte. Alors, Monsieur, n'en doutés point, quelque puisse être la Partialité dont on n'a pas voulu vous faire seul la victime, soyés persuadé que la saine partie de vos Concitoyens vous verra avec d'autant plus de plaisir que vous leur serés un Exemple vivant des vertus les plus rares, et vous jouirés de la douce satisfaction d'avoir contribué à leur Bonheur ; Je ne m'ote point de la multitude Monsieur pour vous dire combien en mon particulier je serois ravi de vous voir ici, je ne suis qu'une très petite partie du tout auquel vous vous devés, mais ce petit Individu ose cependant faire une Exception en sa faveur, car parmi tant d'Ennemis et d'admirateurs, il n'en est certainement aucun qui vous aime et vous honore autant que Votre très humble et très obeissant serviteur

Pictet Coll. Au service de L.H.P.

A Genève ce 12me 7bre 1762

A Monsieur / Monsieur Jean Jaques Rousseau / A Mostier

[Dans sa première lettre à Rousseau, Pictet semble faire allusion à ses propres déboires : « ... dont on n'a pas voulu vous faire seul la victime... » ; il suppose donc que son correspondant en a été informé. Il parait ignorer que Rousseau serait arrêté s'il venait à Genève, en vertu d'une partie restée secrète de la sentence comme on l'a vu ci-dessus. Dans sa lettre au pasteur de Môtiers, Frédéric Guillaume de Montmollin, du 24 août, Rousseau professe sa foi chrétienne réformée, dans l'intention d'approcher « la sainte table » ; cette lettre, comme tant d'autres, avait été aussitôt copiée et mise en circulation. L.H.P. désigne Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux des Provinces Unies.]

Rousseau à Charles Pictet

2186

A Môtier le 23 7bre 1762

Je suis touché, Monsieur, de vôtre lettre ; les sentimens que vous m'y montrez sont de ceux qui vont à mon cœur. Je sais d'ailleurs que l'intérêt que vous avez pris à mon sort vous en a fait sentir l'influence, et persuadé de la sincérité de cet intérêt, je ne balancerois pas à vous communiquer mes résolutions si j'en avois pris quelqu'une. Mais, Monsieur, il s'en faut bien que je ne mérite la bonne opinion que vous avez prise de ma philosophie. J'ai été très ému du traitement si peu mérité qu'on m'a fait dans ma patrie ; je le suis encore, et quoique jusqu'à présent cette émotion ne m'ait pas empêché de faire ce que j'ai cru être de mon devoir, elle ne me permettroit pas, tant qu'elle dure, de prendre pour l'avenir un parti que je fusse assuré m'être uniquement dicté par la raison. D'ailleurs, Monsieur, cette persécution, bien que plus couverte, n'est point cessée. On s'est apperçu que les voyes publiques étoient odieuses, sujettes même à de grands inconvéniens ; on en employe maintenant d'autres qui pourront sans être connues avoir un effet plus sûr et il faut attendre en effet avant de prendre une résolution que la rigueur de mon sort peut rendre inutile. Tout ce que je puis faire de plus sage dans ma situation présente est de ne point écouter la passion, de plier les voiles jusqu'à ce

qu'exempt du trouble qui m'agite je puisse mieux discerner et comparer les objets. Durant la tempête je cède sans mot dire aux coups de la nécessité ; si quelque jour l'orage se calme je tâcherai de reprendre le gouvernail.

Au reste, je ne vous dissimulerai pas, Monsieur, que le parti d'aller vivre à Geneve me paroît très périlleux pour moi sans être utile à personne. On ne sauroit se dissimuler les outrages qu'on m'a faits, et je connois trop les hommes pour ignorer que souvent l'offensé pardonne, mais que l'offenseur ne pardonne jamais. Me retirer dans ma patrie n'est donc que me livrer à des malveillans puissans et habiles qui ne manqueront ni de moyens ni de volonté pour me nuire. Le seul bien après lequel je soupire est le repos, et surement ce n'est jamais à Genève que je le trouverai, surtout tant que le poëte y donnera des loix et que le jongleur sera son premier Ministre.

Quant à ce que vous me dites du bien que pourroit opérer mon séjour dans la patrie, c'est un motif désormais trop élevé pour moi, et que d'ailleurs je ne crois pas trop solide : car où le ressort public est usé les abus sont sans remède. L'Etat et les mœurs ont péri chez nous ; rien ne les peut faire renaître. Je crois qu'il nous reste quelques bons Citoyens, mais leur génération s'éteint et celle qui suit n'en fournira plus. Et puis, Monsieur, vous me faites encore trop d'honneur en ceci. J'ai dit tout ce que j'avois à dire, je me tais pour jamais, ou si je suis jamais forcé de reprendre la plume ce ne sera que pour ma propre deffense et seulement à la dernière extrémité. Au surplus ma carrière est finie : j'ai vécu, il ne me reste qu'à mourir en paix s'il m'est possible. Si je me retirois à Genève j'y voudrois être nul, n'embrasser aucun parti, ne me mêler de rien, rester ignoré du public et passer le peu de jours que peut durer encore ma pauvre machine délabrée, entre quelques amis dont il ne tiendrait qu'à vous d'augmenter le nombre. Voilà, Monsieur, mes sentimens les plus secrets, et mon cœur à découvert devant vous. Je souhaite qu'en cet état il ne vous paroisse pas indigne de quelque affection ; vous avez tant de droits à mon estime que je me tiendrois heureux d'en avoir à vôtre amitié

J.J. Rousseau

A Monsieur / Monsieur Pictet / Colonel au service / de L.H.P. / à Genève

[Selon Leigh, le poète désigne Voltaire et les jongleurs les Tronchin en général ; dans le cas particulier il s'agit de Jean-Robert, le procureur général.]

Charles Pictet à Rousseau

2209

Vous avès sans doute sur mon amitié les droits les plus fondés, et plut à Dieu Monsieur, qu'elle pût vous être aussi avantageuse qu'elle est réelle, vous ne seriez pas obligé de vivre absent de vôtre Patrie, et nous aurions peut être en ce cas le plaisir de vous posséder ici ; je vois avec chagrin que le traitement qu'on vous a fait vous a affecté au point que l'ame me paroît encor ébranlée, et le silence que vous observès dans une circonstance où vous auriez bien des choses à dire redouble mon Estime et mon attachement pour vous ; Cependant Monsieur ne désespérons de rien ; non, si male nunc, olim sic erit, je ne crois point le mal aussi general qu'on a pû vous le représenter, et si la passion des uns, et l'incapacité des autres ont dicté des démarches injustes, je ne doute point que le tems et des soins ne détruisent la prévention, et qu'enfin la vérité ne prévaille. Peut être conviendrois-je avec vous que ce moment cy n'est pas celui du retour, cependant je suis convaincu qu'il ne faut pas le renvoyer bien loin, et certainement pas audelà du terme auquel on se flatte de reussir dans les vües sages qu'on se propose ; Quant au renvoy du Poëte et l'anéantissement du Jongleur, ce sont des objets qui me paroissent si difficiles que je n'ose m'en flatter, de telles démarches ne sont plus de nos meurs, il faudroit du patriotisme et de la virilité, et en reste-t-il parmi nous ; quelque soit nôtre pusillanimité, ne doutés point Monsieur que si le prémier projet réussit, le

crédit dominant ne perde beaucoup de son influence, et c'est là, si je ne me trompe, d'Epoque de vôtre retour.

Au surplus quelles sont et sur quoi porteroient vos craintes en vous retirant chès vous, que vous fera-t-on, que pourra-t-on vous dire, est ce donc un crime que de chercher à vivre et mourir en paix dans sa Patrie, Vir probus nil timet. Loin de vous et de moi comme tout homme qui pense Bien tout Esprit de parti, vous n'êtes point fait pour des choses odieuses, vous êtes appelé comme tout bon Citoyen à parler vrai, et à vous conduire en honête homme, c'est la vôtre vocation, et qui par le cas qu'on fait ici de vous sera d'une grande influence.

Le Rang que vous me donnès, Monsieur, dans le nombre de vos amis est pour moi d'un grand prix et je l'accepte avec reconnoissance ; Je me réserve quand vous serès de retour ici à mettre un peu vôtre amitié à l'épreuve ; J'ai une jolye campagne, Bâtisse propre, contrevents verts, et telle enfin qu'Emile la désire, j'y passe à peu près toute l'année avec une digne et vertueuse femme, le peu de monde que j'y vois est choisy, l'air y est sain, et les mets sont assaisonnés par l'appétit que donnent les promenades, c'est là, Monsieur, où je vous attends, Graces à Dieu rien ne m'y manque que vous, et voudriés-vous manquer aussi essentiellement à un homme qui vous est entièrement dévoué.

Pictet

Croiriés-vous, au reste, Monsieur perdre votre tems en employant quelques heures de votre Loisir à donner quelques Eclaircissements sur les Endroits du Contract Social et d'Emile qui ont paru Equivoques ; Quant à moi je suis porté à croire que la présentation d'Explications et d'applications justes pourroit produire un Effet singulier quand le tems sera venu, et je pense qu'à cette Epoque et même des à présent ce préliminaire devient essentiel ; J'ajouterai même que j'en juge par ma propre Expêrience, j'ai lû ces deux ouvrages avec beaucoup de rapidité, n'ayant pas pû en avoir deux Exemplaires en propre, et je vous avouë naturellement qu'un chapitre du Contract Social et quelques pages du 3<sup>ème</sup> Tome d'Emile m'ont fait de la peine, il se peut qu'une seconde Lecture m'eut éclairé en saisissant l'Esprit de l'Autheur.

Cartigny ce 4me 8bre 1762

A Monsieur / Monsieur J. Jaques Rousseau / A Motier

Le même au même

2383

Monsieur

Nous nous étions flatté l'un et l'autre que ce qu'on se proposoit d'exécuter il y a quelques jours auroit un succès plus heureux, nous avons été trompés dans notre Espérance parce que ceux qui l'ont fait naitre se sont trompés eux mêmes ; Ils ont crû avec trop de facilité ce qu'ils désiroient avec passion, et jugeants des sentimens des autres par ceux qui les animent ils pensoient trouver de la vertu dans des cœurs où elle n'existe plus ; Cependant quelque affligeante que soit cette vérité, ce qui s'est passé en dernier Lieu prouve qu'il existe un certain nombre de Gens qui n'ont point encor fléchi le Genouil devant l'Idole, et comme les vertus patriotiques ne vont jamais sans ferveur et sans une espèce d'enthousiasme, j'espère toujours que la chaleur qui les accompagne prévaudra sur l'indifférence des uns, sur la lente séduction des autres.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, soit que je me flatte ou non, je ne puis renoncer à l'Espérance que j'avois conçue, je contoie à l'avance sur le plaisir de vous voir ici, c'est une satisfaction qui m'est commune avec tant d'autres qu'il nous seroit bien dur d'y renoncer et d'apprêter ce nouveau triomphe à nos Ennemis communs. Non Monsieur, ne leur donnés point cette satisfaction, ou pour vous présenter un objet plus digne de vous, venés venger la Réligion qu'on infecte chaque jour par des Libelles injurieux et séducteurs, tel que celui des Recherches Sur le despotisme, et nombre d'autres qu'on débite sous le manteau ; Venés

édifier par la sagesse de votre conduite et par l'Exposé de vos sentimens un public ignorant ou prévenu ; Il ne tardera pas à avoir honte de ses préjugés, et vous verrés la plus grande partie de vos ennemis se joindre à vos amis, et se féliciter mutuellement de l'acquisition que nous aurons faite, et du triomphe de l'honneur et de la vérité.

Il me paroît par tout ce qui me revient que les choses s'achement au mieux pour nous donner cette satisfaction reciproque, et cette disposition des Esprits qui s'augmente chaque jour vous prouve mieux que toutes mes assertions qu'il reste encor dans nôtre ville un nombre considérable de Citoyens vertueux qui méritent vos soins et vos Egards pour eux, ils reclament vos services dans un tems ou la patrie et la Religion en ont plus besoin que jamais, je ne presse plus cet objet, en pourrois-je présenter un plus intéressant au plus vertueux des Citoyens.

Vous me présenterez peut être, Monsieur, une difficulté que je me suis faite à moi même, c'est celle de votre santé, Puisque je l'ai élevée permettés que je la résolve, Je dis donc que si vous avès reconnu par Expêrience que ce climat lui soit contraire, il ne faut point y séjourner assès long-tems pour en ressentir l'influence, vous vivrès ici un mois, deux mois, pendant tout le tems enfin que vôtre santé vous le permettra, et il est bien juste que la patrie ainsi que vos amis, en recevant de vous cette marque de vôtre dévouement et de vôtre complaisance vous accordent aussi la facilité de leur en donner à l'avenir de nouvelles preuves et voyent dans vôtre départ l'assûrance de vôtre Retour.

Quoi que vous m'ayès rien dit, Monsieur, sur l'offre que je vous ai faite de ma campagne, j'en connois assès la salubrité de l'air et la facilité des promenades pour Espêrer que son séjour pourroit vous convenir, si vous souhaitez d'y vivre seul, et si vous ne me connoissiés assès pour penser que ma présence pût vous gener, vous serés le Maitre, Monsieur, d'y vivre comme Bon vous semblera , et je me consoleraï de mon absence par la certitude que j'aurai que vous êtes maître. Ce sont là au vrai les sentimens de mon ame, et la foible Expression de ceux que j'ai pour vous

Genève ce 13me Xbre 1762

Pictet

A Monsieur / Monsieur J.J. Rousseau / A Môtier

Rousseau à Charles Pictet

A Motiers 25 Xbre 1762

Je suis malade, Monsieur, accablé, j'écris avec peine, et je veux attendre pour vous écrire que ce soit avec plaisir. En attendant soyés persuadé de celui que me feront toujours vos lettres, et de ma reconnoissance pour l'intérêt que vous voulés bien prendre à moi. Je n'ai pas voulu que vous puissiés attribuer un silence qui ne tient qu'à ma situation à une indifférence, que je suis bien éloigné d'avoir, pour les marques de votre Souvenir. A cela près ce billet doit être comme non avenu entre nous. Mais si cet hyver ne me joüe quelque tour bon ou mauvais, j'espere bien me dédomager dans une meilleure saison.

Vale et me ama

J Rousseau

[Cette lettre ne figure ni dans l'édition Leigh, ni dans l'édition Colin de 1927 avec annotations de Théophile Dufour. Elle a depuis été publiée dans l'édition du bicentenaire, chez Slatkine à Genève. Un ami genevois, bibliophile et collectionneur, m'en avait communiqué la photocopie avec celle des lettres n° 3162 (1<sup>er</sup> mars 1764) et 3903 (19 janvier 1765) dont il avait fait l'acquisition. La lettre n° 2386 (23 septembre 1762) et le billet ci-dessus du 25 décembre 1762, également en vente, lui avaient échappé. Ce dernier est une copie de la main de Marc-Auguste Pictet, le fils aîné de Charles, physicien et astronome qui fut pendant l'annexion membre du Tribunal pour le département du Léman puis inspecteur général de l'Université impériale. Bien que le destinataire ne soit pas indiqué, il ne fait aucun doute qu'il s'agit de Charles Pictet, son contenu faisant suite à celle que le colonel avait adressée à Rousseau le 13 décembre (n°2383 ci-dessus).



Elle porte en bas de page : « NB j'ai fait présent à Mr Trevenen de l'original de cette Lettre et je l'ai copiée pour ne pas interrompre la Suite. »

James Trevenen (1760-1790), marin anglais, était, après avoir servi sous Cook, passé au service de Russie ; il mourra à Cronstadt des suites des blessures reçues dans un combat naval contre une flotte suédoise dans la baie de Vyborg. Marc-Auguste Pictet l'avait rencontré chez les Wickham pendant son voyage en Angleterre en mai 1787 (Cf. J. Rilliet et J. Cassaigneau « Marc-Auguste Pictet », qui le nomment Trevenous) ; son nom figure aussi dans la correspondance de Marc-Auguste (vol. IV, index) où il parle de lui comme d'un « excellent ami ». Ils s'étaient peut-être déjà connus à Genève pendant le séjour de Trevenen dans cette ville en 1785 (ibid. note p. 317).

### Rousseau à Charles Pictet

2677

A Môtiers, le 7 may 1763

Je suis bien flatté, Monsieur que ma lettre à M. de Baumont soit honorée de vôtre approbation. J'y aspirerois je vous l'avoue ; il n'y a que les suffrages des hommes qui vous ressemblent qui puissent dans mes disgraces me dédomager des bêtises du vulgaire et de l'injustice des méchants. Au reste, je vous avouerai naturellement que je n'ai point du tout le projet dans lequel vous supposez que j'ai publié cet ouvrage. Les Genevois le recevront comme il leur plaira. Il va plus de leur honneur que de mon intérêt dans la manière dont ils me traiteront désormais. Après y avoir bien réfléchi j'ai pris enfin mon parti de cette affaire. Je vous l'ai dit, Monsieur, la bienveillance et la paix sont les idoles de mon cœur ; pour les trouver je me traînerois au bout de la terre. Il ne me suffit pas d'avoir des amis parmi les gens avec qui j'ai à vivre, il faut encore pour mon repos n'y voir point de malveillans, et c'est ce que je ne puis plus espérer dans ma patrie, attendu qu'on pardonne quelques fois le mal qu'on a reçu mais jamais celui qu'on a fait. Encore un an, Monsieur, et un peu de relâche à mes souffrances ; mon voisinage ne les inquiètera plus. Quoiqu'il en soit du lieu de ma retraite, une chose dès à présent est sûre ; c'est que j'aimerai toujours Genève, et que je ne l'habiterai jamais.

Mais je ne renonce point du tout pour cela, Monsieur, à l'espérance de nourrir auprès de vous par une connoissance personnelle les bontés que vous m'avez témoignées et l'attachement que vous m'avez inspiré. Pour peu que ma santé me le permette je me propose de faire avant la fin de l'Eté un voyage à Genève, non pour demander une satisfaction que je n'obtiendrois pas et dont je ne me soucie plus ; mais pour savoir ce qu'on peut avoir à me dire ; car j'avoue que je ne l'imagine point. Pour moi, j'oublie de bon cœur ce qui s'est passé, et je ne présume pas trop qu'on m'en veuille faire souvenir. Cependant si quelqu'un en est tenté je crois devoir lui en fournir les moyens. Si les choses se passent comme je le désire, ce voyage, Monsieur, me mettra à portée de vous aller voir, et de vous parler un peu plus en détail de mes arrangemens qu'on ne peut faire dans une lettre. Bon jour, Monsieur ; j'espère que toutes mes misères seront oubliées auprès de vous ; puisse l'intérêt que vous y avez daigné prendre ne pas vous en faire souvenir plus longtems.

J.J. Rousseau

Je fais partir cette lettre sous couvert, à vôtre exemple, de peur qu'il n'y ait peut-être dans une correspondance directe quelque inconvenient que je ne sais pas ; s'il n'y en avoit pas, la voye la plus courte me paroîtroit aussi la plus comode.

A Monsieur / Monsieur C. Pictet / Colonel au service des Etats généraux

[La missive de Charles Pictet à laquelle Rousseau répond est perdue. Celle-ci lui est acheminée par le ministre Paul Moutou à qui Rousseau avait écrit [n° 2676, 7 mai] : « Comme M. Pictet m'a toujours écrit sous le couvert d'autrui, je vous adresse pour lui cette lettre, dans le doute s'il n'y a point dans une correspondance directe quelque inconvenient que je ne sais pas. »

La lettre à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, dans laquelle Rousseau proteste contre la condamnation de ses œuvres dans un mandement, vient d'être publiée ; des exemplaires commencent à circuler à Genève. Charles Pictet en a reçu un de Rousseau lui-même par l'intermédiaire de Moutou, à qui Rousseau

avait écrit [n° 2623, 16 avril] : « Voici, cher Monsieur, puisque vous le voulez, encore deux exemplaire de la lettre ; c'est tout ce qui me reste avec le mien. [...] Si vous trouviez à propos d'en donner un à M. le colonel Pictet, lequel m'a écrit des Lettres très honnêtes, vous me feriez grand plaisir. » Moultoù répondit [n° 2632, 20 avril] : « Le libraire doit recevoir demain ou après demain vôtre ouvrage. J'ai remis à M. Pictet un des exemplaires que vous m'avez envoyé. »

Le parti que Rousseau dit avoir pris est sa renonciation à sa bourgeoisie, autrement dit à sa nationalité genevoise : sa lettre au premier syndic Jacob Favre sera datée du 12 mai.]

### Charles Pictet à Rousseau

2699

J'ai reçu à Genève ou je suis venu passer quelques jours la Lettre que vous avés eu, Monsieur, l'attention de m'écrire. Les politesses dont elle est remplie ont Lieu de me flatter parce qu'elles me viennent de vôtre part. Mais soyés bien convaincu, Monsieur, que je ne sortirai point de la Place que je dois occuper près de vous, et que je sens parfaitement que l'aprobation que vous voulés bien requêrir de moi prend toute sa valeur dans le mérite de vos ouvrages, auxquels tout Esprit sain et impartial ne sçauroit refuser un entier acquiescement. Si j'ai senti avec reconnoissance tout ce que vôtre amitié pour moi vous a dicté d'obligeant, j'ai ressenti avec plus de douleur encor la peine que me fait le parti décidé que vous me paroissés avoir pris. Quoi donc, Monsieur, vous voulés dire à vôtre Patrie un Adieu Eternel, et cela parce que vous y avez des Jaloux et des Envieux dont le nombre cependant diminuë et diminuera journellement ; Dans quel coin de l'Univers pretendés vous pouvoir faire retraite sans que l'Envie ne vous accompagne, je dis plus, elle précédera vôtre course aussitôt qu'elle sera déterminée, c'est le fléau du mérite et depuis long-tems vous en avés dû craindre les influences ; Dans cette parité d'état dont vous ressentirés par tout les Inconvénients qu'est ce qui peut et doit déterminer le choix d'un homme qui est à l'abry de l'ambition, je ne vois dans la Balance que la bonté du climat et les douceurs de l'amitié, ces deux considerations me paroissent seule décisives, et où pouvés-vous espérer mieux que dans vôtre Patrie ou dans son alentour le concours de deux avantages aussi importants, et que la nature du Gouvernement rend à mon avis peremptoire. Il a soufflé, je l'avouë, en dernier Lieu un vent pestilentiel sur cette ville, vous en avés ressenti ainsi que moi les Effets, mais en évaluant ces misères nous envisagerons cet Evènement comme une maladie Epidémique dont les Influences se dissipent, et dont il ne restera plus de traces que dans la convalescence de quelques personnes dévorées du Regret de s'être livrés comme des duppes aux Prestiges de l'Erreur et du préjugé.

En conséquence de cet augure que je crois fondé, je vous conjure, Monsieur, de faire a ce sujet de sérieuses réflexions ; si vous pensés qu'il y ait de la prévention à ma part, et que mon attachement pour vous me fasse voir ce qui n'existe point, d'en appeler à vôtre Expérience, venés juger par vous même si le Tableau est flatté, Je sçais qu'il y a peu de jours qu'on vous a offert un Appartement, au cas que sa situation ne vous plaise pas voulés-vous bien en accepter un chès moi ; si le séjour de la ville vous déplaît comme j'ai lieu de le croire, pourquoi refuseriés-vous à mon amitié le plaisir de vous posséder à Cartigny plus long-tems que vous me paroissés le promettre, Je ne vous fais point à l'avance le détail du local, vous en jugerés, mais je puis vous présenter deux objets comme très assurés, l'un la salubrité de l'air, et l'autre le vrai attachement d'un mari et d'une femme, gens simples à la vérité, mais dignes de vous plaire par l'attachement qu'il vous ont voué.

Genève ce 16me May 1763

Pictet

J'apprends dans ce moment que l'on assure que vous avés fait une démarche auprès de nôtre Conseil, j'ignore comment on l'envisage, mais je vous dirai que si relativement à vous elle me paroît naturelle, il n'en est pas moins vrai que vos amis l'aprendront avec douleur.

A Monsieur / Monsieur J.J. Rousseau / A Motiers / Dans le Val Travers

[La démarche auprès du Conseil est l'envoi de la lettre par laquelle Rousseau déclarait renoncer à la citoyenneté genevoise ; adressée au premier syndic Jacob Favre, elle était datée du 12 mai ; on voit que les nouvelles se répandaient très rapidement.]

Le même au même

3091

Si vôtre silence, Monsieur, m'a donné de l'Inquiétude, permettez que je vous dise que le motif qui vous a fait écrire n'en a pas été l'occasion ; Eh pourquoi soubçonnerois-je chès vous de l'indifférence ; la vraie amitié, celle qui est dégagée de vûes intéressées n'est point sujette aux foiblesses qui caractérisent tout autre attachement ; a l'abry de tout soubçon, comme à l'abry des sentiments peu délicats elle se sert elle même en se pretant à toutes les situations différentes de la Personne qui en est l'objet ; En conséquence de ces principes que vous sentés tout aussi vivement que moi, vous me faites tort ainsi qu'à vous en craignant que j'attribuë à l'indifférence les raisons de vôtre silence ; Mais quoi que vous ayés erré dans la supposition, le Billet que vous vous êtes donné la Peine de m'écrire m'a fait un très grand plaisir ; Je vous sçavois malade, et je n'ai pas douté un instant que cette Raison seule me privoit de la satisfaction que vous êtes toujours seur de me procurer par vos Lettres, la brieveté de votre Billet m'a fait senti le sacrifice que vous me faisiez et augmente le désir que j'ai de recevoir de vous une Lettre en forme, je m'explique, une Lettre qui me procure long-tems le plaisir de vous lire et que je puisse envisager par sa longueur comme le Brevét le plus seur d'une santé qui m'est bien chère ; Puissiez-vous, Monsieur, la recouvrer aussi promptement que je le désire, et en jouir aussi long-tems qu'elle sera essentielle à l'humanité ; Recevés mes vœux non comme un Compliment de nouvel an, mais comme l'Expression de mes sentiments pour vous.

Dussiez-vous faire en deux ou trois reprises la lecture de ma Lettre, je ne puis la finir sans dire quelque chose de ce qui vous est relatif. Un incident singulier qui a occupé jusques à présent a fait renvoyer la démarche projetée et les occupations indispensables dans le renouvellement de chaque année le fera encor différer pour quelques tems ; Deux ou trois de vos amis qui voulurent bien souper hier chès moi envisagent ce délai comme avantageux, en ce qu'il vous donne le tems de rétablir vôtre santé, et nous rapprocher en conséquence de celui auquel, sans la risquer, vous pourrés vous mettre en route ; On me dit qu'il faut du tems pour meurir les affaires, je le crois, c'est une nouvelle Epreuve où l'on met ma patience, et qui dans un autre cœur que le mien pourroit rendre ensuite le plaisir plus piquant, Mais je n'ai point besoin de remedes aussi désagréables, et je vous assure que je regarde comme perdu tout le tems qui renvoye ma Jouissance. J'acquiesce enfin à tous ces délais pourvû qu'ils me donnent la certitude de vous voir, et me procurent le dédommagement que vous vous promettés dans vôtre Lettre et dont je suis plus seur que vous, Vale et cura vitae dimidium meae.

Pictet

Ce 1<sup>er</sup> Janvier 1764

A Monsieur / Monsieur J.J. Rousseau / A Môtiers

[Le billet auquel Pictet répond n'a pas été retrouvé. On voit par cette lettre qu'il demeure en contact avec des Représentants, « deux ou trois de vos amis », ce qu'il niera par la suite.]

Le même au même

3133

Monsieur

Des âmes d'une certaine trempe ne sont point dans l'obligation de se communiquer fréquemment pour se tranquilliser sur leur sentiments réciproques ; Cependant si la vraie amitié n'a pas besoin de fréquentes demonstrations, il est nécessaire du moins pour sa

satisfaction qu'elle se répande de tems à autre, et que le cœur plein de ses sentiments les communique à celui qui en est l'objet ; Voilà, Monsieur, quelle est ma situation vis à vis de vous, vous trouverés dans ce petit détail les raisons qui ont occasionné mon silence, et celles qui me le font rompre aujourd'huy.

Il y a une année ou peu s'en faut que vous me donnates la peine de m'écrire une Lettre qui me donna un singulier plaisir. Vous me promites que j'aurois la satisfaction de vous voir à Cartigny, cette Espérance dont vous me renvoyates la réalité jusques à l'Automne suivant m'a flatté jusques alors, et j'ai vû avec douleur qu'une continuité des désagrémens ou peut être le mauvais Etat de votre santé devoient me faire renoncer à une perspective aussi désirée ; Comme je pense qu'en fait d'amitié il fait éviter la tyrannie, je n'ai gardé de vous presser, comme je ne l'ai peut être que trop fait cy devant, de revoir ce Pais cy, il se peut que le parti que vous avès pris vous le fait regarder aujourd'huy avec indifférence, et en ce cas je ne puis qu'y applaudir, quoi qu'il m'en coute et m'en ait couté de vous l'avoir vû prendre.

Depuis cette Epoque malheureuse, notre situation ne s'est point améliorée ; Animosités particulieres et publiques, Dissipation excessive, Luxe prodigieux, toutes les Passions font leur jeu et leur progression est d'autant plus grande qu'il semble qu'on se complait dans leur exercice puis qu'on ne veut rien faire pour les reprimer ; Dans une perspective aussi désolante, comparés, je vous prie, la situation d'un homme qui est garçon et philosophe, avec celle d'un Père qui a encor assés d'honnêteté pour voir le mal, mais point assés de force pour en prendre son parti ; d'un Père qui gêmit sur sa Patrie et pleure sur ses Enfants, d'après cette comparaison jugès si vôtre Patrie ne renferme pas des Etres plus à plaindre que vous, et si j'ai eu tort de dire qu'en vous mettant dans le cas de regarder ce Pays avec indifférence, vous avès pris le seul parti qui convenoit à vôtre bonheur de prendre ; cela est si vrai ou du moins si conforme à ma façon de penser que si je pusse decouvrir une retraite où il me fut possible de donner à mes Enfants une éducation convenable, et trouver quelque perspective pour leur Emplacement, vous me verriés très leger sur les sacrifices que j'aurois à faire en prenant un tel Parti, et je m'en croirois amplement dédommagé par la privation d'objets d'autant plus pénibles qu'ils s'accumulent journellement, et qu'ils portent avec eux un caractère de chûte si distingué, qu'a moins d'un miracle, je ne puis croire la catastrophe bien éloignée. Telle est, Monsieur, notre situation, ou du moins elle paroît telle à mes yeux. Je ne vois dans le Gouvernement que des ressorts usés, et qu'aucun membre n'ose tendre de peur de les rompre, je n'aperçois dans la ville que des femmes qui donnent le ton, et des effémînés qui le reçoivent. Des déclamateurs en chaire et petits maitres en conversation, un Peuple enfin qui semblable a celui d'Athènes se repait de nouvelles et de dissipation, sed quid juvat infandum renovare dolorem, vos regrets et les miens ainsi que ceux de quelques bons patriotes n'arrêteront point le Torrent, c'est une suite nécessaire du Luxe, il faloit qu'une ville dont toutes les Loix et l'Esprit tendent à favoriser le commerce fut écrasée par les flots d'argent qu'il y a apporté ; Je suis si plein de mon sujet que tout m'y ramène ; je vous en fais mille excuses, Est-ce en effet un trait d'amitié que de troubler la tranquillité d'un ami par une peinture qui, quelque philosophe qu'il soit, doit encor l'affecter ; Bonjour, mon cher Monsieur, Jouissés d'une vie longuement heureuse, et n'oubliez point un ami qui vous est et sera toujours Bien sincèrement attaché

Pictet

Comme j'ignore absolument le lieu où vous êtes actuellement, je suis obligé de vous adresser ma lettre sous couvert

Genève ce 3me février 1764

A Monsieur / Monsieur J. Jâques Rousseau / A Moutiers

[Les Charles Pictet ont trois enfants : Marc Auguste, né en 1752, Charles en 1755 et Amélie Christine en 1756. Marc Auguste allié Turretini sera physicien, membre de la Société Royale et de la Royal Institution de Londres, correspondant de l'Institut de France etc. ; il siègera au Tribunal pour le département du Léman avant d'être nommé inspecteur général de l'université impériale. Après une carrière militaire au service de France, Charles,

marié à Sara de Rochemont, représentera Genève et la Suisse aux congrès de Paris et de Vienne où il négociera les frontières de la Confédération et la reconnaissance de sa neutralité permanente. Christine épousera le banquier Michel Lullin de Châteauevieux qui l'abandonnera après sa faillite et sa fuite à Saint Domingue ; leur fille Anna épousera Jean Gabriel Eynard ; ils accompagneront tous deux leur oncle à Vienne ; les journaux qu'ils ont laissé du congrès, celui de Gabriel surtout, sont bien connus des historiens. Cf. aussi : Charles Pictet de Rochemont, lettres écrites à sa famille pendant ses missions diplomatiques à Bâle, Paris, Vienne, Paris et Turin, [www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch), onglet publications.]

### Rousseau à Charles Pictet

3162

A Motier le 1r Mars 1764

Je suis flaté, Monsieur, que sans un fréquent commerce de lettres, vous rendiez justice à mes sentimens pour vous ; ils seront aussi durables que l'estime sur laquelle ils sont fondés, et j'espère que le retour dont vous m'honorez ne sera pas moins à l'épreuve du tems et du silence. La seule chose changée entre nous est l'espoir d'une connoissance personnelle : cette attente, Monsieur, m'étoit douce ; mais il y faut renoncer si je ne puis la remplir que sur les terres de Genève ou dans les environs. Là dessus mon parti est pris pour la vie, et je puis vous assurer que vous êtes entré pour beaucoup dans ce qu'il m'en a coûté de le prendre. Du reste, je sens avec surprise, qu'il m'en coutera moins de le tenir que je ne m'étois figuré. Je ne pense plus à mon ancienne patrie qu'avec indifférence ; c'est même un aveu que je fais sans honte, sachant bien que nos sentimens ne dépendent pas de nous, et cette indifférence étoit peut être le seul qui pouvoit rester pour elle, dans un cœur qui ne sut jamais haïr. Ce n'est pas que je me croye quite envers elle ; on ne l'est jamais qu'à la mort. J'ai le zèle du devoir encore, mais j'ai perdu celui de l'attachement.

Mais où est-elle cette patrie ? Existe-t-elle encore ? Vôte lettre décide cette question. Ce ne sont ni les murs ni les hommes qui font la patrie : ce sont les loix, les mœurs, les coutumes, le Gouvernement, la constitution, la manière d'être qui resulte de tout cela. La patrie est dans les relations de l'Etat à ses membres ; quand ces relations changent ou s'aneantissent, la patrie s'évanouit ; ainsi, Monsieur, pleurons la nôtre ; elle a péri et son simulacre qui reste encore ne sert plus qu'à la deshonorer.

Je me mets, Monsieur, à votre place, et je sens combien le spectacle que vous avez sous les yeux doit vous déchirer le cœur. Sans contredit on souffre moins, loin de son pays, que de le voir dans un état si déplorable ; mais les affections, quand la patrie n'est plus, se resserrent autour de la famille, et un bon père se console avec ses enfans de ne plus vivre avec ses frères. Cela me fait comprendre que des intérêts si chers, malgré les objets qui vous affligent, ne vous permettront pas de vous dépayser. Cependant, s'il arrivoit que par voyage ou déplacement vous vous éloignassiez de Genève, il me seroit très doux de vous embrasser : car, bien que nous n'ayons plus de commune patrie, j'augure des sentimens qui nous animent que nous ne cesserons point d'être Concitoyens, et les liens de l'estime et de l'amitié demeureront toujours quand même on a rompu tous les autres. Je vous salue, Monsieur, de tout mon cœur.

J.J. Rousseau

Comme je ne suis point en état de songer encore à changer d'habitation, rien n'empêche de mon côté qu'on ne m'écrive toujours en droiture, et comme cela est plus commode, j'en ferois de même à votre égard, si je le croyois sans inconvénient.

A Monsieur / Monsieur Pictet / Colonel au service des Etats Généraux / A Genève

Charles Pictet à Rousseau

3762

Genève ce 22eme Xbre 1764

Monsieur

A mon retour en ville j'appris avec le Public que nous étions à la veille de voir Paroitre un ouvrage tendant à détruire les préjugés qu'auroient pû faire naitre les procédés employés cy-

devant contre vous ; Je languissois dans l'attente de la reception de cet ouvrage que les Importants disoient avoir lû et sur lequel ils prononçoient déjà avec ce ton décidé qui pourroit accompagner le sçavoir et qui cependant va toujours sans lui ; Je ne feins point de vous dire, mon cher Monsieur, qu'ayant osé seul me dire vôtre ami, parce que j'ai lieu de me glorifier de vôtre amitié, j'étois humilié de votre oubly, je vous ecrivis dans l'amertume de mon ame pour vous faire de tendres Reproches de ce que vous paroissiez oublier un ami qui semble vous négliger, par cela seulement qu'il craint de vous être incommode ; J'envoyois ma lettre au courier lorsqu'une de vos connoissances eut l'attention de m'apporter l'ouvrage en question ; je me suis enfermé 24 heures pour le lire sans distraction, au Bout de ce terme je suis sorti pour voir quelle sensation il produisoit dans le Public, j'ai vû cependant deux jours régner par tout un morne silence, les uns attendoient l'ordre de parler, et les autres craignoient celui de se taire. Le prémier a été donné il y a trois jours, en consequence les Emissaires à Gages chement ça et là, et ne font point vôtre Eloge. Vous êtes dans leur Bouche un séditieux, un Boutefeu, un homme qui ose manquer au Respect dû aux Tribunaux etc. etc. J'ai osé dire mon avis en deux mots, et j'ai demandé si on n'avoit point peut être manqué à votre egard à quelque chose qui me paroissoit (à moi pauvre innocent) plus respectable que tous les Tribunaux. A-t-on observé vis à vis de Monsieur Rousseau les regles invariables que dictent l'honneur, la probité, la vertu (car je mets à part la politique). Si cela n'est pas, de quoi se plaint-on, ce n'est au plus qu'une recrimination que l'honneur de l'intéressé rendoit, je ne dis pas, nécessaire mais indispensable. Eclairés moi, dis je, sur la question que je prends la Liberté de vous faire, et ensuite je vous dirai ce que je pense sur l'Autheur et son ouvrage. Ma demande a fait disparoitre le cercle, et j'attendrai, je pense toujours la Réponse à ma Question.

Quant à ceux que je vous ai dit qui craignoient l'ordre de se taire, jusques à présent ils l'observent sans l'avoir reçu ; je ne sçais point si cette Bonace annonce une tempête. J'espere et je souhaite ardemment qu'il n'en soit pas question ; De vous dire quel parti ils prendront sans s'exposer à cet inconvénient, je l'ignore absolument, je puis dire même que je n'en vois point sans de mauvais cotés, il s'agit de bien peser celui où il s'en trouve le moins, et d'agir, comme vous le leur recommandés, avec l'unanimité requise en pareil cas.

Je ne vous ai fait part, Monsieur, que du sentiment des autres, agréés à présent que je vous dise le mien. J'ai lû votre ouvrage avec une Attention soutenüe, je l'ai trouvé admirable, en un mot digne de vous. Je me suis mis à votre Place, et j'ai senti tout ce qu'il a dû vous couter, de faire jouer à vôtre Patrie un rôle aussi désagréable, mais si d'une part vôtre Justification demandoit tous ces détails, vous ne vous deviez pas moins de l'autre aux empressements d'un Peuple qui ne cherche à s'éclairer que pour devenir plus juste ; Les éclaircissements que vous donnés sur la Confession de Foy m'ont pleinement satisfait, Hé Monsieur, si j'eusse pû lire dans le fonds de votre ame ou qu'on m'eut donné le tems de saisir l'ensemble de vôtre Emile, quel personnage vous m'eussiez fait jouer, et qu'il eut été doux à l'Amitié de défendre la cause de la vertu ; Cela me conduit à la remarque placée à la page 189 de vôtre seconde partie et qui m'est relative ; Je suis très reconnoissant, Monsieur de la façon délicate avec laquelle vous traités ce sujet. Si j'eusse sçu que vous vous occupiez d'une Réponse aux 4 Lettres, j'aurois pû vous donner sur mon affaire des lumières que vous ne pouvés pas avoir, et qui auroient mis dans un plus grand jour l'atrocité de la procédure et l'illégalité du Jugement. Mais je ne conserve rien dans l'ame, et je les livre à leurs Regrets, s'ils ont du moins le Bonheur d'en être susceptibles.

Enfin, Monsieur, je serai jusques à la fin de mes jours l'admirateur de vos talents, je respecterai vos vertus, je tacherai de vous imiter, et quoi qu'il arrive, je serai le plus vrai de vos amis, je ne veux point ensevelir dans le silence la vivacité de mes sentiments, je vous les ai voué parce que vous les mérités, je me glorifierai toujours de ceux que vous m'avez temoigné, et vous ne sçauriez m'obliger plus essentiellement qu'en les exposant au grand jour

dans la première occasion qui se présentera. Je n'ai jamais cherché la célébrité, mais je serai très flatté de celle que vous me donnerés en m'approchant de vous

Pictet

Genève ce 22me Xbre 1764

[L'édition originale des Lettres de la Montagne, qui viennent de paraître, porte à la page 189 une assez longue note relatant sans les nommer les déboires de Pictet et Duvillard. Un exemplaire de cet ouvrage avait été remis à Pictet par François D'Ivernois (Cf. sa lettre à Rousseau n° 3751, du 19 décembre).

Les Lettres de la Montagne répondaient aux Lettres de la Campagne du procureur général Jean-Robert Tronchin, parues un an auparavant ; Charles Pictet les appelle « les 4 lettres ».]

Rousseau à Charles Pictet

3903

A Môtiers le 19 Janvr 1765

Vous auriez toujours, Monsieur, des réponses bien promptes, si ma diligence à les faire étoit proportionnée au plaisir que je reçois de vos Lettres. Mais il me semble que par égard pour ma triste situation vous m'avez promis sur cet article un peu d'indulgence dont assurément mon cœur n'a pas besoin mais que les tracas des faux empressés et l'indolence de mon état me rendent chaque jour plus nécessaire. Rappelez-vous donc quelquefois, je vous supplie, les sentimens que je vous ai voués, et ne concluez rien de mon silence contre mes déclarations.

Vous avez pu comprendre aisément, Monsieur, à la lecture des Lettres de la Montagne combien elles ont été écrites à contre-cœur. Je n'ai jamais rempli devoir avec plus de répugnance que celui que m'imposoit cette tâche ; mais enfin c'en étoit un tant envers moi qu'envers ceux qui s'étoient compromis en prenant ma deffense. J'aurois pu, j'en conviens, le remplir sur un autre ton, mais je n'en ai qu'un : ceux qui ne l'aiment pas ne doivent pas me forcer à le prendre. Puisqu'ils s'étudient à me forcer de leur dire leurs vérités, il faut bien user du droit qu'ils me donnent. Que je suis heureux qu'ils ne se soient pas avisés de me gêner par des caresses ! Je sens bien mon cœur ; j'étois perdu s'ils m'avoient pris de ce côté-là. Mais je me crois à l'épreuve par celui qu'ils ont préféré.

Ce que j'ai dit à la page 189 est si simple que vous ne pouvez m'en savoir aucun gré ; mais vous pouvez m'en savoir un peu de ce que je n'ai pas osé dire, et vous n'ignorez pas la raison qui m'a rendu discret.

Cependant, Monsieur, puisque vous avez le courage d'avouer dans ces circonstances l'amitié dont vous m'honorez, je m'en honore trop moi-même pour ne pas vous prendre au mot. Jusqu'ici je n'ai point indiscrètement parlé de nôtre correspondance, et je n'ai laissé voir aucune de vos lettres. Mais sur la permission que vous me donnez, j'ai montré la dernière. Par les talens qu'elle annonce, elle mérite à son auteur la célébrité, mais elle la mérite à meilleur titre par les vertus qui s'y font sentir.

Agréez, Monsieur, mes très humbles salutations

J.J. Rousseau

A Monsieur / Monsieur Pictet / Colonel au service des / Etats Généraux / A Genève

Charles Pictet à Rousseau

3915

Non, Monsieur, quel terme que vous mettiés entre mes lettres et vos réponses, je ne vous en ferai jamais un crime, car c'en seroit un que de soubçonner la véracité des sentimens que vous me témoignés, vôtre silence me privera (je vous dis vrai) du plus grand plaisir que je puisse ressentir, il aura droit de m'inquiéter, mais je vous laisse en même tems dans tous les vôtres, et je me tiendrai bien pour dit que vous me donnerés de vos nouvelles quand vôtre santé vous le permettra et lors que vous n'aurez rien de plus essentiel à faire.

Je suis, Monsieur, dans un genre d'anxiété sur laquelle l'analogie de nos caractères et la conformité de nos situations me mettent dans le cas de vous consulter. Voici ce dont il s'agit. Vous scavez que la sentence du tribunal érigé à mon sujet qu'on qualifia de légal, comme si le nom faisoit la chose, me condamna à la suspension des droits honorifiques de la Bourgeoisie, et à l'absence du 200 pendant un an ; je ne dis rien, Monsieur, ni n'ai rien dit alors de la dureté ridicule de cette sentence dictée par le vendeur et l'acheteur du domaine de Mr de Voltaire, que pouvois-je attendre en effet de ces deux Conseillers qui vivants avec lui dans la plus grande intimité avoient été assés effrontés pour oser assister comme Juges et parties dans une affaire où le zèle pour la religion et les meurs que Mr de Voltaire attaquoit avec succès, faisoient tout le crime de l'accusé. Je ris alors comme je le fais aujourd'hui de la belle production de ce fameux Tribunal, et ce fut uniquement la supériorité que la vertu donne sur le vice qui me fit envisager tout cela comme un jeu, et qui m'empêcha de recuser un Tribunal fait contre la règle et les loix, ainsi que les deux Conseillers juges et parties qui avoient trouvé l'art de criminalizer ma lettre pour rester seuls juges des 25 et attirer à eux seuls la direction d'un Tribunal où siégeoient leurs créatures, des timides, et des indifférents, jusques à une espèce d'imbécille qu'ils n'eurent point de honte d'y admettre ; Tel fut alors l'état des choses, et il est resté tel jusqu'à présent, Il y a peu de jours que cet objet a changé de face, et j'ai eu la visite de quelques uns de mes concitoyens qui pensoient que je devois retourner en 200 ; je leur répondis que puisqu'ils y trouvoient le bien public intéressé, je le ferois avec plaisir pourvû qu'ils me fournissent les moyens d'y rentrer avec décence, que quant à moi j'avois pris mon parti sur le singulier de ma position, qu'en conséquence je ne requérois rien, mais puis qu'ils souhaitoient la fin ils devoient pourvoir aux moyens, que je leur déclarois que les menaces les plus vives ainsi que la perspective des plus grandes recompenses ne me feroient pas retourner dans un Conseil dont les registres déposeroient contre moi, qu'ils fissent annuler la sentence et je leur donnois ma parole qu'au moment même je rentrerois dans le Corps.

Je ne pus m'empêcher de leur faire paroître ma surprise sur ce que leur perspicacité avoit été en défaut dans une affaire très essentielle, et qu'à part l'interet qu'ils devoient tous prendre en un citoyen dont lui et les ancêtres avoient bien mérité de l'Etat, il étoit de leur interet personnel, et de celui de leur posterité de faire annuler une sentence prononcée contre l'honneur et la vertu, contre les loix, et contre toute délicatesse ; Ne pouvant se refuser à la vérité de ma reflexion, ces Messieurs me dirent qu'il étoit facheux qu'on y ait pas pensé plus tôt, mais que s'ils ajoutoient encor cet article aux Représentations, soit griefs dont ils veulent demander le redressement, le Conseil leur répondroit qu'ils ont toujours quelque chose à demander. Je fus surpris, je vous l'avouë, Monsieur, du peu de force de cette objection et du prix qu'ils y mettoient, je crus devoir leur représenter de nouveau qu'étants à la veille de negocier un accommodement avec le M[agnifique] C[onseil] c'étoit le tems ou jamais de faire inserer ces paroles, « Regardants en outre comme nuls tous jugements et sentences relatives à cette affaire, et notamment celle qui regarde Mr P. » Que ce moment passé une fois ne se retrouveroit plus ; j'allai jusques à leur dire qu'ils se devoient cette justice et qu'ils me la devoient encore plus, mais que quant à moi je persistois et persisterois à ne pas faire pour ce sujet la plus minime démarche.

Je viens de vous donner, Monsieur, le résumé de 2 ou 3 conversations, et voilà l'état actuel des choses sur lequel je vous demande si dans cette circonstance il ne conviendrait point que vous mandassiés à quelques uns de ces Messrs, qu'apprenant que toutes leurs affaires s'acheminent à une heureuse issuë, vous voulés les en féliciter, que vous espéris cependant qu'ils n'auront pas oublié dans leur Concordat la cause d'un vertueux citoyen qui a été la victime de son patriotisme etc. etc. Enfin, Monsieur, vous dirés ce que vous dites toujours si bien, surtout quand vous êtes animé par deux motifs qui ont autant d'empire sur vous, l'amour pour la patrie et l'amitié pour vos amis.



Au reste, comme je soumets toujours mon jugement à celui des personnes dont je reconnois la superiorité, prenés bien garde, Monsieur, que tout ceci n'est qu'une indication que vous laisserés tomber en entier si vous la trouvés déplacée, ou que quelque raison particulière, que je ne puis prévoir, vous présentat des obstacles. Votre amitié doit juger le plus ou le moins d'utilité dans cette démarche, décidat-elle contre moi j'y souscrirai sur le champ.

Je n'ai plus qu'une reflexion à vous présenter, c'est que si vous prenés ce parti, il conviendrait que cela se fisse dès le moment où votre santé vous le permettra, car les choses s'acheminent avec plus de promptitude et de succès que le début ne paroissoit le promettre.

Je vous souhaite tous les biens que vous pouvés désirer, et tous ceux que je me souhaite à moi-même.

G. ce 22me de Jr [17]65

Mr De Montmolin m'a fait parvenir vôtre lettre et je me sers du même moyen.

[On voit que, blessé dans sa fierté, Charles Pictet n'a pas remis les pieds au CC bien que le délai d'un an soit expiré. En incitant les Représentants à demander l'annulation du jugement, il s'engage sur une voie dangereuse qui va lui coûter très cher, comme le montreront les lettres n° A487, A488, A489 et A490 ci-dessous.]

#### Rousseau à Jean-André De Luc

3937

A Môtiers le 27 Janvr 1765

Malgré la détresse où je suis, Monsieur, je dois en l'absence de nôtre ami, que je crois parti, vous parler d'une chose que j'ai oublié de lui dire. Si Dieu bénit le zèle patriotique et qu'on puisse établir une bonne réconciliation, n'oubliez pas l'affaire de M. Pictet, et cela par de très fortes raisons que je n'ai sûrement pas besoin de vous dire et auxquelles il suffit de vous faire penser. Quels que puissent être ses sentimens secrets, il faut absolument du moins je le pense, qu'il puisse rentrer dans le CC avec honneur. Cela me paroît d'une grande conséquence pour l'avenir. [...]

[Jean André De Luc (1727-1817) qui joue un rôle en vue dans le parti des Représentants est aussi un physicien, géologue et naturaliste amateur ; il quittera Genève en 1773 pour se fixer en Angleterre où il se vouera entièrement aux sciences et acquerra une grande réputation ; il sera membre de la Société Royale de Londres et correspondant de l'Académie des sciences.

« Nôtre ami » désigne, selon Leigh, François D'Ivernois. Ce chef des Représentants, anobli en Angleterre, secondera Pictet de Rochemont au congrès de Vienne.

« L'affaire de M. Pictet » renvoie à 3915 ci-dessus]

#### De Luc à Rousseau

3952

Genève le 30 janvr 1765

[...] Les raisons sur lesquelles vous vous fondez dans vôtre lettre du 27 pour qu'on n'oublie pas M. P. sont très fortes je l'avoue ; mais s'il continue à s'oublier lui-même, que voulez-vous, que veut-il lui-même qu'on fasse pour lui ? Il avoit accepté et le Tribunal et sa sentence lorsque les citoyens ouvrirent les yeux en assez grand nombre pour agir. Les premières démarches qu'ils firent ne purent donc avoir pour objet que le bien de la Communauté ; on demanda que de pareils actes, contraires au Loix, fussent regardés comme nuls et non avenues. M. P. eut connoissance de cette Représentation ; il devoit s'y joindre ; et alors on auroit soutenu ses droits et demandé expressement la revocation du jugement. Aujourd'hui que peut-on ajouter aux premières demarches, l'état des choses n'ayant pas changé ? La prudence permettroit-elle de changer les premières requisitions, dans un tems où il faut avoir toute la fermeté possible et un sincère amour du bien pour resister aux impulsions rétrogrades. Il faut donc nécessairement que M. P. se montre ou comme citoyen représentant ou comme un citoyen qui, instruit aujourd'hui du droit qu'il avoit de ne point subir une sentence illégale, déclare, tant conjointement avec ses concitoyens qu'en son propre nom, que le Tribunal qui l'a jugé étant illégal, il regarde sa sentence comme nulle et non avenue, c'est le conseil que lui a donné mon père. Alors et par cette seule demarche les Representations sont faites pour lui, et leur efficace générale lui sera appliquée

immédiatement. Mais M. P. voudroit que sans aucune demarche de sa part le même effet fut opéré, et vous voyez, Monsieur, que c'est une chose impossible. [...]

[De Luc entend que Charles Pictet fasse ouvertement cause commune avec le parti des Représentants : l'occasion de le recruter est en effet trop belle pour la laisser échapper. Pictet ne tombera pas dans le piège, mais il n'évitera de passer pour sympathiser avec le parti des mal-pensants, ce qui, au-delà de sa propre affaire, était probablement exact. Son frère, Jacques Pictet de Pregny, pour d'autres raisons, fera de même, mais ouvertement. De fait, la condamnation de Pictet avait bel et bien été évoquée avec celle des œuvres de Rousseau dans la première « représentation », du 18 juin 1763 : « ... les Citoyens et Bourgeois réclament 1° contre le jugement rendu par le Magnifique Conseil contre le Sieur Jean Jaques Rousseau et deux de ses ouvrages, sans qu'il ait été ouï ni appelé et malgré la disposition formelles de l'article 88 de nos Edits Ecclésiastiques ; 2° contre l'illégalité des Tribunaux qui ont jugé le Sieur Avocat Mercier en 1758, et l'année dernière les Sieurs Charles Pictet et Emmanuel Duvillard fils ; ces Tribunaux n'ayant point eu de Syndics pour Presidens, quoique cette condition soit expressement exigée par l'Article 10 du Titre 12 de nos Edits concernant les causes et matieres Criminelles » etc. etc.]

### Voltaire à Pierre Lullin

D13137

Au château de Ferney 25<sup>e</sup> janvier 1766

Monsieur,

Je suis obligé de vous informer de la calomnie que le sr Rousseau a répandue dans Paris. Il a persuadé aux personnes les plus considérables du Royaume, que j'avais engagé le conseil à le condamner, et que la résolution avait été prise chez moi, et que c'est la première cause des divisions de Genève.

Cette imposture est aussi injurieuse pour le conseil que pour moi même. Il serait absurde qu'il eût consulté un étranger. Je n'ai certainement ni parlé, ni fait parler sur cette aventure, à aucun des membres de ce corps respectable. Cette imputation, d'ailleurs, est bien contraire à mon caractère.

Je vous supplie, Monsieur, de lire ma Lettre au conseil, vôtre réponse suffira pour confondre une si infâme calomnie, elle dure depuis trop longtemps. Il y a des impostures qu'on doit mépriser, il y en a d'autres qu'il faut détruire. J'attends de vous cette justice.

J'ai l'honneur d'être avec respect

Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire

[Je ne sais où et comment Rousseau a répandu cette « calomnie ». Dans une lettre à François Tronchin [D13138, même jour] Voltaire écrit : « Il me semble très important de détruire les idées aussi absurdes que calomnieuses que Jean Jaques s'est efforcé de mettre dans la tête de Mg le prince de Conty et de madame la maréchale de Luxembourg [...]. »

Pierre Lullin (1712-1789), avocat et professeur de droit, est conseiller depuis 1756, secrétaire d'Etat depuis 1762 ; il sera syndic en 1782. Par cette lettre, Voltaire va faire rebondir l'affaire et, sans le prévoir, faire la paix avec Charles Pictet]

### Pierre Lullin à Voltaire

D13141

Du 29e Janvr 1766

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux du Conseil la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25 de ce mois, par laquelle vous souhaitez qu'il soit informé que le sr Rousseau a répandu dans Paris que vous avez engagé le Conseil à le condamner, que la résolution en avoit été prise chez vous et que c'était la première cause de nos divisions.

Je vous observerai d'abord, Mr, que le Conseil n'a point jugé la personne du sr Rousseau, qu'il n'a jugé que l'Emile et le Contract social.

Je dois vous informer que Messgrs ont été étrangement surpris de l'imputation que vous dites que vous a faite le sr Rousseau. Cette calomnie retomberait plutôt sur eux, que sur vous ; et leur intégrité est trop connue pr qu'on puisse croire qu'aucun Particulier influe jamais sur leurs Jugemens : D'ailleurs, Mr, vous connaissez mieux que personne ce qu'exige la bienséance, qui ne vous aurait jamais permis de vous ingérer dans une affaire qui vous est entièrement étrangère

J'ay l'hr d'être avec respect

Lullin

Voltaire à Pierre Lullin

D13142

Monsieur,

Parmi les sottises dont ce monde est rempli, c'est une sottise fort indifférente au public, qu'on ait dit que j'avais engagé le conseil de Genève à condamner les livres du sr Jean Jaques Rousseau, et à décréter sa personne, mais vous savez que c'est par cette calomnie qu'ont commencé vos divisions. Vous poursuivites le citoyen qui étant abusé par un bruit ridicule s'éleva le premier contre vôtre jugement et qui écrivit que plusieurs conseillers avaient pris chez moi et à ma sollicitation le dessin de sévir contre le sr Rousseau, et que c'était dans mon château qu'on avait dressé l'arrêt. Vous savez encor que les jugements portés contre ce citoyen et contre le sr Jean Jaques Rousseau, ont été les deux premiers objets de plaintes des représentants ; c'est là l'origine de tout le mal.

Il est donc absolument nécessaire que je détruise cette calomnie. Je déclare au Conseil et à tout Genève, que s'il y a un seul magistrat, un seul homme dans vôtre ville, à qui j'aie parlé, ou fait parler contre le sr Rousseau, avant ou après sa sentence, je consens d'être aussi infâme que les secrêts auteurs de cette calomnie doivent l'être. J'ai demeuré onze ans près de vôtre ville, et je ne me suis jamais mêlé que de rendre service à quiconque a eu besoin de moi. Je ne suis jamais entré dans la moindre querelle. Ma mauvaise santé même pour laquelle seule j'étais venu dans ce païs, ne m'a permis de coucher à Genève plus d'une seule fois.

On a poussé l'absurdité de l'imposture jusqu'à dire que j'avais prié un sénateur de Berne, de faire chasser le sr Jean Jaques Rousseau de Suisse. Je vous envoie, Monsieur, la Lettre de ce sénateur. Je ne dois pas souffrir qu'on m'accuse d'une persécution ; je hais et je méprise trop les persécuteurs pour m'abaisser à l'être. Je ne suis point ami de mr Rousseau, je dis hautement ce que je pense sur le bien ou le mal de ses ouvrages, mais si j'avais fait le plus petit tort à sa personne, si j'avais servi à opprimer un homme de Lettres je me croirais trop coupable, etc.

Voltaire

Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi

Au château de Ferney 30<sup>e</sup> janvier 1766

[Dans sa fameuse lettre, Charles Pictet attribuait la sentence à « l'engouement où l'on est pour M. de Voltaire » ; il écrivait plus loin : « si cette sentence émane de Ferney ». Voltaire fait dire à Pictet ce qu'il n'a jamais prétendu. Le Petit Conseil décidera le lendemain de laisser sans réponse cette lettre insolente.]

Voltaire à Pierre Lullin

D13143

[30 janvier 1766]

Vous verrez monsieur que je dois être plus content de la lettre de monsieur le baron de Freudenreik que de la vôtre. J'envoie à Paris la copie dont j'ai l'honneur de vous dépêcher la minute. Je ne m'ingère point dans les affaires qui ne me regardent pas, mais je dois repousser les calomnies qui m'offensent et qui outragent vos seigneurs autant que moy même.

Si dans les premiers moments on m'avait aidé à détruire ces bruits dangereux qui ont irrité tant de citoyens, vous nous seriez pas où vous en êtes. On se conduisit alors très mal, et on me devait plus d'égards. Vous savez que je dis toujours ce que je pense.

V. t. h. ob.str

V.

[Abraham de Freudenreich (1693-1778), banneret de Berne de 1750 à 1766, avait écrit à Voltaire le 16 janvier [D13115] : « Vous m'étonnez, Monsieur, en m'apprenant qu'on ose vous soupçonner d'avoir contribué à faire sortir le sr Rousseau des terres de LL.EE. [...] Je suis véritablement affligé qu'on vous tracasse, par des imputations si peu vraisemblables et si contraire à votre caractère et qu'on trouble le précieux loisir dont on devrait vous laisser jouir en paix. »]

## Charles Pictet à Voltaire

D13160

Monsieur,

Je croirais manquer à mon devoir tant par rapport à vous monsieur, que relativement à moi même, si après avoir lu la lettre qu'on me dit que vous avez adressée à mr Lullin, et dont je joins ici la copie, si je tardais dis je à vous témoigner ma satisfaction sur le précis de l'assertion qu'elle contient ; oui monsieur je suis charmé d'y pouvoir lire d'après vous que s'il y a un seul magistrat, un seul homme dans la ville à qui vous ayez parlé ou fait parler contre mr Rousseau, que vous consentez d'être aussi infâme que les secrets auteurs de cette calomnie doivent l'être. J'ignore absolument monsieur ce qui pouvait avoir donné lieu à une imputation dont votre lettre actuelle démontre toute la fausseté, mais ce que je sais de bien certain, c'est que je n'étais pas le seul imbu de cette calomnie, et que plus le motif m'en parût odieux et moins ma vivacité à ce sujet a dû vous paraître offensante ; je suis très fâché monsieur, qu'un préjugé erroné m'ait mis dans le cas d'indisposer une personne dont j'ai toujours admiré et respecté les talents ; ce sentiment me conduit à vous dire, monsieur qu'une justification aussi claire que celle que produit votre lettre sur le fait le plus odieux, vous donne tous les droits que vous méritez, sur l'estime et l'attachement, non seulement de ceux qui vous environnent, mais de ceux mêmes qui n'ont point l'honneur de vous connaître personnellement. Agréer Monsieur l'assurance que je vous présente de ces sentiments, ainsi que ceux de la respectueuse considération avec laquelle je suis

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

Pictet

Col au service de L.H.P.

Genève ce 6<sup>e</sup> février 1766

[La manière dont Pictet répète mot à mot l'assurance donnée à Lullin par Voltaire qu'il n'a jamais médité de Rousseau donne à penser qu'il n'en croit pas un mot, avec raison]

## Voltaire à Charles Pictet

D13161

Monsieur

La lettre que j'écrivis ces jours passés à mr Lullin, est exactement conforme à la copie que vous me faites l'honneur de m'envoyer, elle n'est pas moins conforme à la vérité dans tous les points. Il me semble qu'on aurait dû commencer dans toute cette affaire par examiner le fait dont il était question. La vérité eût été bien vite reconnue et tout aurait été apaisé, deux ou trois fausses démarches ont causé bien des peines et des inquiétudes qu'on pouvait éviter. On s'est détrompé, mais trop tard. J'ai vu avec douleur les tristes suites de cette affaire. Si quelque chose pouvait me consoler dans le malheur public, c'est qu'au moins on me rend justice ; et la lettre dont vous m'honorez, monsieur, est assurément une de mes plus flatteuses consolations.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus respectueux

Monsieur / Votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire

Au château de Ferney 6 février 1766

[Cet échange de lettres met un point final, après trois ans et demi, au différend entre les deux hommes, mais non à l'affaire qui a rebondi quand Rousseau impute à son tour à Voltaire la condamnation par le Petit Conseil du Contrat Social et de l'Emile.

Les divisions entre le parti de la bourgeoisie, les Représentants, qui voient dans le Contrat Social un « arsenal de liberté », et les tenants du régime aristocratique, les Négatifs, finiront par paralyser la République ; ainsi, le Conseil général, abusant du droit appelé « ligne de nouvelle élection » qui lui avait été concédé par le « Règlement de l'Illustre Médiation » en 1738, refusa d'élire les quatre syndics pour l'année 1766 et 1767 : le

« quadrille » élu pour 1765 resta trois ans en fonction. Le Petit Conseil finira par solliciter la médiation des Puissances garantes de l'ordre établi en 1738. Cette seconde médiation, à laquelle participèrent la France, représentée par son ambassadeur auprès des cantons suisses, le chevalier de Beauteville, et les gouvernements de Berne et Zurich, aboutira à l'Edit de conciliation approuvé par le Conseil général le 11 mars 1768. Les choses iront ensuite cahin caha jusqu'à l'explosion de la révolution d'avril 1782 qui entraînera une intervention armée et une troisième médiation, cette fois sans la participation de Zurich mais avec celle de la Sardaigne.]

### Voltaire au chevalier Pierre de Taulès

D13280

Ferney 1 mai 1766

Je suis un pauvre diable de laboureur et de jardinier, possesseur de soixante et douze ans et demi, malade, ne pouvant sortir, et m'amusant à me faire bâtir un petit tombeau fort propre dans mon cimetière, mais sans aucun luxe. Je suis mort au monde. Il ne me faut qu'un de profundis.

Voici mon état, mon cher Monsieur, ce n'est pas ma faute si Jean Jacques Rousseau s'imagina que le docteur Tronchin et moi nous ne trouvions pas son roman d'Héloïse assez bon. Souvenez vous bien, que voilà l'unique origine des petits troubles de Genève. Souvenez vous bien, quand vous voudrez rire, que Jean-Jacques s'étant imaginé encore que nous avions ri des baisers âcres, et du faux germe, et de la proposition de marier l'héritier du royaume à la fille du bourreau, s'imagina de plus que tous les Tronchin et quelques conseillers s'étaient rassemblés chez moi pour faire condamner Jean Jacques, qui ne devait être condamné qu'au ridicule et à l'oubli. Souvenez-vous bien, je vous en prie, que le colonel Pictet écrivit une belle lettre qui n'avait pas le sens commun, dans laquelle il accusait le Conseil d'avoir transgressé toutes les lois de concert avec moi ; que le Conseil fit emprisonner le colonel qui depuis a reconnu son erreur ; que les citoyens alors se plaignirent de la violation de la loi et que tous les esprits s'aigrirent. Quand je vis toutes ces querelles, je quittai prudemment les Délices en vertu du marché que j'avais fait avec le conseiller Mellet [sic], qui m'avait vendu cette maison 87.000 francs à condition qu'on me rendrait 38.000 francs quand je la quitterais.

Ayez la bonté de remarquer que pendant tout le temps que j'ai occupé les Délices, je n'ai cessé de rendre service aux Gênois. J'ai prêté de l'argent à leurs syndics ; j'ai tiré des galères un de leurs bourgeois ; j'ai fait modérer l'amende d'un de leurs contrebandiers, j'ai fait la fortune d'une de leurs familles ; j'ai même obtenu de M. le duc de Choiseul qu'il daignât permettre que les capitaines gênois au service de la France ne fissent point de recrues à Genève, et j'ai fait cette démarche à la prière de deux conseillers qui me furent députés. Voilà les faits, et les lettres de m. le duc de Choiseul en sont la preuve. Je ne lui ai jamais demandé de grâces que pour les Gênois. Ils sont bien reconnaissants. [...]

[Taulès est le secrétaire de Beauteville. Voltaire se vante d'avoir fait la fortune des Cramer, ses imprimeurs. Pierre Pictet de Sergy et d'autres officiers au service de France avaient fait en 1763 une démarche auprès du Petit Conseil pour être autorisés à recruter sur le territoire de Genève ; Voltaire, qui déforme le fait, serait donc intervenu à Paris. ]

### Voltaire à Etienne-François de Choiseul Stainville, duc de Choiseul

D13305

[Vers le 18 mai 1766]

Mon colonel, mon protecteur Messala,

C'est pour le coup que je me jette très sérieusement à vos pieds. Ayez la bonté de lire jusqu'au bout.

[...] Jean-Jacques Rousseau seul a troublé la paix à Geneve, et la mienne ; Jean Jaques, le précepteur des rois et des ministres, qui a imprimé dans son contract insocial qu'il n'y a à la cour de France que de petits fripons qui obtiennent de petites places par de petites intrigues, [...], Jean Jaques qui s' imagine follement que j'avais engagé le conseil de Genève à le proscrire, Jean Jaques qui s'appuya d'un colonel réformé au service de Savoye et pensionnaire d'Angleterre nommé M. Pictet pour commencer sur cet unique fondement, la guerre ridicule que Geneve fait à coups de plume depuis deux années.

Peut-être les Gênois honteux d'un si impertinent sujet de discorde, n'ont osé avouer cette turpitude à mr le chevalier de Bauteville, et moy qui ne peut sortir, et qui passe la moitié de la vie dans mon lit et l'autre en robe de chambre, je n'ay pu instruire monsieur l'ambassadeur de ces fadaïses dans le peu de temps qu'il a bien voulu me donner quand il a daigné venir voir ma retraite. [...]

[Etienne François de Choiseul Stainville, duc de Choiseul (1719-1775) est ministre des affaires étrangères.

Marcus Valerius Messala Corvinus était un homme de guerre romain, protecteur des arts.

Besterman observe que la citation du Contrat Social est complètement faussée ; Rousseau avait écrit : « Ceux qui parviennent dans les monarchies ne sont le plus souvent que de petits brouillons, de petits fripons, de petits intrigans, à qui les petits talents, qui font dans les cours parvenir aux grandes places, ne servent qu'à montrer au public leur ineptie aussitôt qu'ils y sont parvenus. »

Charles Pictet n'a pas été au service de Savoie ni pensionné par le roi d'Angleterre : Voltaire le confond (peut-être volontairement) avec son frère Jacques, colonel (il finira lieutenant général) au service de Sardaigne et ministre à Genève du roi d'Angleterre en tant que roi de Hanovre.

Le 2 mai, Beauteville avait rapporté à Choiseul [D13282] que Voltaire avait rédigé un des manifestes des Natifs : « je crus devoir me plaindre à M. de Voltaire de ce qu'il paroisoit de nouveau dans les démêlés de la République. » Suite à cette lettre, Choiseul [D13298, 12 mai] avait fait des reproches assez vifs à Voltaire : « Vous avez mal fait de mettre en français le compliment des neutres [sic pour natifs ?] ; on s'en est plaint à moi. Ne vous mêlez point de toute cette querelle ; voyez la de votre tour, comme on la voit des capitales, et vous n'en aurez pas d'ennui ; d'ailleurs il est toujours plus sage de ne point entrer dans la querelle des grands et des petits » etc.]

#### Charles Pictet au duc de Choiseul

A487 (ad Rousseau vol. XXI p. 366 et ss.)

A Cartigny le 19 9bre 1766

Monseigneur,

C'est avec autant de douleur que de surprise que j'ai appris par une voye qui ne m'est point suspecte, qu'on avoit osé me noircir dans l'Esprit de Vôtre Excellence par des calomnies si ridiculement controuvées, qu'il ne faut pas moins que la confiance que j'ai dans l'avis qui m'en a été donné, pour m'enhardir, Monseigneur, à avoir l'honneur de vous écrire à ce sujet.

Il m'a été rapporté qu'on avoit eu l'audace d'assurer Vôtre Excellence que je faisais dans ma Patrie le personnage de chef de sedition, et que j'avois été chargé par ceux qu'on qualifie de ce nom, de me rendre à Paris pour plaider leur cause devant Vôtre Excellence, et que pour prouver l'assertion de cette fausseté, on assuroit m'avoir vû dehors de ville dans une assemblée de factieux, entendre et accepter les ordres qu'ils m'avoient donné relatifs à cet objet.

Ce seroit, à mon avis, refuter foiblement une imputation aussi grave que de faire à Votre Excellence, le tableau de ma situation, de mes mœurs, et de ma façon de vivre, quoique cet Exposé pourroit Monseigneur vous prouver, que si j'ai pû il y a quelques années mériter Vôtre Estime, je puis et je dois la mériter toujours ; Mais peu content d'une pareille justification, quelque degré de force qu'elle puisse avoir d'ailleurs, je me résume en vous suppliant, Monseigneur, de m'accorder la permission de me rendre à Paris, et de m'aller consigner à la Bastille pour y être confronté avec le vil accusateur qui a osé me charger de pareilles infamies ; Et en attendant qu'il plaise à Votre Excellence de m'accorder cette faveur, je la supplie de prendre sur mon compte auprès de Mr Crommelin telles enquêtes qu'elle jugera convenables ; Dans le poste qu'il occupe et avec le caractère qu'il a, il doit être l'organe de la vérité, et dans ce cas je m'en rapporte à ce qu'il pourra dire à votre Excellence sur mon sujet. J'ai l'honneur d'Être avec le plus profond Respect

Monseigneur

De votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur

Pictet Coll au Service  
de L.H.P.

[Crommelin a succédé à Sellon comme ministre de Genève à Versailles.

Leigh note que c'est Beauteville lui-même qui avait communiqué ce faux bruit à Choiseul dans une dépêche du 11 juillet 1766. Le 18 juillet, Choiseul ordonnait à Sartine, (lieutenant général de la police) de signifier à Pictet, dans le cas où il viendrait à Paris, de repartir après un séjour de deux ou trois jours. A la réception de la lettre de

Pictet, Choiseul consulta en effet Crommelin qui certifia que Pictet était un « honnête homme », mais avant de lui répondre, Choiseul va encore demander l'avis de Beauteville.]

### Beauteville au duc de Choiseul

A488

Genève 5 Xbre 1766

[...] M. Pictet a donné en quelque sorte le signal de toutes les divisions qui ont agité ce païs, en repandant une lettre manuscrite, extrêmement injurieuse au Conseil au sujet du jugement contre Rousseau en 1762. Il y accusoit entre autres ce jugement d'avoir été rendu par une faction qu'il supposoit en Conseil l'amie de Voltaire. La lettre de M. Pictet fut fletrie et lui suspendu pour une année du Conseil des deux Cent. Les Citoyens dans leur première Representation, reclamerent contre ce Jugement comme illégal parce que les Sindics parens de M. Pictet avoient été recusés. M. Pictet parut recevoir assés bien la correction qu'on lui infligeat. Dans le cours des dissensions qui ont désolé ce païs il s'est tenu assés clos et couvert, vivant beaucoup à sa campagne, d'ou il est sorti cependant de tems à autre, et surtout dans les momens critiques, toujours suspect d'allures sourdes avec les chefs principaux des Représentans. Il a paru en particulier d'abord après l'arrivée des Médiateurs, accolé constamment au Sr Trembley, celui qui a fait le voyage d'Angleterre pour le compte des Représentans, et l'un de leurs plus méprisables instruments. Sa conduite obscure, ses relations suspects, les manœuvres de son frère le plus violent et le plus emporté des Représentans, ont donné lieu au bruit mal fondé qui se repandit que l'un partoit pour Paris, et l'autre pour l'Angleterre. Depuis ce tems là il s'est tenu assés constamment à sa campagne ou il est encore, toujours soupçonné de liaisons secretes avec le parti, quoiqu'il n'eut pas donné, que je sache, d'autres prises.

M. Crommelin est son ami ancien, les temoignages qu'il a rendus à son caractere moral ne seroient pas même adoptés ici par un grand nombre de gens : les deux freres ont eu des affaires d'interêt qui les ont decredités antérieurement a toutes ces noises publiques. Mais les amis sont toujours les derniers informés, et M. Crommelin a sans doute les preventions qu'inspire une amitié ancienne. Quand à sa conduite politique, il ne disconviendroit pas ce qu'on en dit ci dessus. Je vous renvoye la lettre du sr Pictet et vous lui répondrés si vous le jugés à propos, Monsieur le Duc, sans commettre personne. [...]

[Jean Pierre Trembley (1720-1805), avocat, membre du CC depuis 1752, a lui aussi embrassé la cause des Représentants. On notera la détestable réputation de Jacques Pictet de Pregny, « le plus violent et le plus emporté des Représentants. »]

### Le duc de Choiseul à Charles Pictet

A489

A V[ersai]lles le 17 Xbre 1766

M. Pictet

Vous jugés aisement Monsieur que je ne puis ni ne dois entrer dans la discussion de votre justification sur les pretendüs rapports qu'on pouvoit m'avoir faits contre vous, mais je ne puis m'empêcher de vous observer que vous n'auriés point dû employer les termes dont vous vous servés, puisqu'il est constant que le mauvais effet d'une lettre injurieuse au Conseil que vous avez repandü à l'occasion du jugement rendu contre le sr Rousseau en 1762, et sur laquelle le Conseil a prononcé, a été une des premieres epoques des divisions qui affligent aujourd'huy la ville de Geneve. Au reste vous ne devez point douter de toute la justice que je rends a vos mœurs, a vos sentimens et a votre façon de vivre, et je vous prie d'être persuadé qu'on ne peut être plus parfaitement que je le suis

Monsieur votre très humble et tres obeissant serviteur

### Charles Pictet au duc de Choiseul

A490

Monseigneur,

Les décisions de Vôtre Excellence seront toujours des Loix pour moi, mais je croirois ne pas mettre une Juste Valeur à l'Estime que je veux mériter d'elle, si je laissois en arriere le plus petit objet qui pût y donner atteinte. C'est dans cet Esprit que j'ose Monseigneur, vous représenter que la Lettre que

j'écrivis en 1762 à l'occasion du jugement rendu contre le Sr Rousseau, bien loin d'avoir été répandue par moi, devint publique contre mon intention, et sans entrer dans le détail des preuves qui démontrent cette vérité, j'en appelle simplement à la véracité du Conseil de cette ville, personne ne sait mieux que lui toutes les démarches que je fis pour arrêter une publicité que je n'avois pas même soupçonnée possible ; J'ose encor aujourd'huy, après le laps de plusieurs années, demander à tous ces messieurs si, au moment que j'appris qu'on repandoit une Lettre qu'on m'avoit surprise par un faux Exposé, si je n'en eu rien, dis-je, de plus pressé que d'avoir l'honneur d'écrire au Conseil trois Lettres consécutives dans lesquelles je me déclarois Auteur d'une Lettre qu'on rejettoit sur d'autres, et je prouvois en même tems que cette Lettre étant la production d'une Exposition peu vraie et par conséquent l'ouvrage de l'erreur, n'étoit plus le détail de mes sentimens actuels. Un homme surpris peut errer, cette foiblesse est de l'humanité, mais il n'appartient qu'à une ame avilie par la corruption de persister dans son erreur après avoir vû la lumière. Voilà Monseigneur l'Exposé vrai de ce fait, j'en appelle au Conseil même, et s'il restoit à votre Excellence quelque ombre de doute à ce sujet, je la supplie d'examiner ce que j'avois à faire si j'eusse malignement désiré la publication de cette lettre, je n'avois, ce semble, qu'à laisser agir les méchants, et m'envelopper dans l'impossibilité où l'on étoit d'en découvrir l'Auteur, j'aurois dans cette supposition joui en silence de la satisfaction de voir rempli l'objet de mes desirs, et je me serois bien gardé sans doute d'aucune démarche qui pût me faire connoître à ceux là seuls qui avoient le droit de m'en punir. D'après ce détail véridique que j'eus l'honneur de communiquer à votre Excellence dans son tems je la supplie de juger si je puis avoir répandu cette Lettre.

Je conviens sans doute avec vôtre Excellence que l'Epoque de cette Lettre a été une de celles des divisions qui affligent la République, mais je vous supplie, Monseigneur, de faire attention, que par une suite de mes Lettres au Conseil, et par celles de mes démarches postérieures mesurées et patriotiques, cette même Lettre n'eut pas laissé après elle la plus minime sensation. Si le Jugement qui l'a suivi a occasionné des Plaintes, qu'ai je pû ou dû faire en pareil cas, sinon détruire ces même Plaintes par mon silence absolu, et enfin par une absence de quatre ans pendant le cours des quels je deffie le plus hardi de mes ennemis, si tant est que j'en aye, de pouvoir avec quelque vérité me blâmer ni dans mes démarches ni dans mes discours.

Si malgré la conduite la plus sage et la plus mesurée, on veut s'étayer auprès de Votre Excellence de la Lettre que j'écrivis en 1762, pour me supposer contre toute vérité des démarches que j'envisage comme criminelles, je dis que mon silence à ce sujet donneroit lieu à Votre Excellence de suspecter ma conduite, et m'exposeroit par ma faute à perdre auprès d'elle les sentimens d'Estime que je crois mériter ; c'est là Monseigneur, le principe unique de la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, et c'est sur ce fondement seul que je prends de nouveau la Liberté d'écrire à Votre Excellence auprès de laquelle j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de présenter la vérité dans un Jour tel qu'elle pût me mériter la continuation de ses sentimens. Ma reconnoissance sera infinie si elle daigne en deux mots me tranquilliser sur un objet aussi nécessaire à mon Bonheur.

J'ai l'honneur d'être avec le Respect le plus profond

Monseigneur De Votre Excellence

Le très humble et très obeissant serviteur

Pictet Col.

Genève ce 26<sup>e</sup> Xbre 1766

[Pictet est manifestement obsédé par son problème, au point de présenter les choses d'une manière qui n'est pas en tous points conforme à la vérité telle qu'elle ressort de celles de ses propres lettres qu'on a pu lire ci-dessus. Il s'est enfermé dans un raisonnement qui a dû paraître plutôt confus à Choiseul, à supposer qu'on lui ait donnée à lire cette lettre, touchante peut-être, mais certainement maladroite. Charles Pictet donne l'impression de souffrir d'un complexe de persécution semblable à celui, toutes proportions gardées, dont Rousseau était accablé, tant il est vrai que rien n'use davantage les caractères les mieux trempés que le sentiment d'être victime d'une injustice. Depuis janvier 1766 Rousseau est en Angleterre ; sa correspondance avec Charles Pictet ne sera pas reprise.]



## GABRIEL PICTET

Gabriel Pictet à Rousseau

2101

Vos ouvrages Monsieur vous ont fait connoître, vous ont rendu célèbre, fait aimer et estimer, pour ne rien dire de plus, de tous ceux qui aiment la vérité ; C'est à ces sentimens, Monsieur, que je devois depuis plusieurs années le desir de me rencontrer avec vous dans notre commune patrie ; nous y fumes autrefois contemporains des premières études, des positions différentes quoique ressemblantes à quelques égards nous en ont éloigné l'un et l'autre assez longtems, sans cependant que nous ayons cessé de l'aimer, et véritablement on doit convenir qu'elle est aimable ; Sans parler des avantages du local, c'est le séjour de la paix et de la liberté, celui des talents, il y a même de la vertu peut être plus qu'ailleurs : Jetté dès ma jeunesse dans un genre de vie qui entraîne presque nécessairement dans la dissipation, je n'ai pû comme vous, Monsieur, cultiver les lettres, les beaux arts, et la Philosophie, j'en ai seulement nourri le goût par intervalles ; mais lorsqu'il est question de vous, c'est mal s'exprimer que de dire que vous avez cultivé les Sciences, même en ajoutant que ç'a été avec les plus grands succès, cela se dit de tous ceux qui font quelques progrès dans les routes battues dès longtems, ce n'est point la votre cas Monsieur, je dois dire que vous avez étudié la nature, que vous l'avez mieux connue que personne et que c'est d'elle seule que vous avez tout tiré en suivant ses divers développemens, soit dans l'homme Physique soit dans l'homme moral ; Il en coûte aux Philosophes de nôtre siècle de l'avoüer, même aux plus raisonnables d'entr'eux et qui vous aiment, ils pensent vous avoir refuté quand ils ont qualifié de paradoxes les vérités nouvelles et éclatantes que vous avez puisé dans cette source et que vous avez exposées avec tant de noblesse et de force.

Il étoit bien difficile, Monsieur, que vos derniers ouvrages vous assurassent du même triomphe que si vous n'aviez eû affaire qu'à des Philosophes, il étoit manifeste que vous deviez rencontrer des adversaires d'un autre ordre, les meilleurs raisonnemens sont toujours impuissans contre l'autorité et la force quand elles ont résolu d'opprimer ; Leur condamnation en attristant vos amis par les inconveniens qui peuvent en résulter pour votre tranquillité ne sauroit les avoir étonné, ni vous non plus sans doute, Monsieur. Vous avouerez que vous avez presque déchiré du haut en bas le voile dont quelques grands hommes avant vous avoient à peine osé lever les coins, et cela dans un ouvrage qui sortant de votre plume devoit être lû par les Pères et les Mères de toutes les conditions ; or vous sçavez mieux que personne Monsieur, que les tems d'attacher le grelot à la bête ne sont pas venus, il est même très problématique s'il est dans l'intérêt de l'humanité et de la vertu dont vous êtes si zélé protecteur, que ces tems là viennent jamais ; Vous aurez peut être trouvé de la rigueur dans le jugement des Magistrats de vôtre patrie, c'est une démarche qu'ils ont crû devoir au Gouvernement politique autant qu'à la Religion, vous sçavez que la Constitution de cet état est telle que la liberté dont il jouit tient autant à l'une qu'à l'autre ; Cette condamnation ne détruit point l'honneur que vous lui avez fait par tant d'excellens ouvrages, mais elle laisse à vos Concytoiens le regret de devoir renoncer aux avantages que vous auriez pû leur procurer en vivant au milieu d'eux ; ce doit être Monsieur un sujet de satisfaction pour vous d'apprendre que vous avez ici pour amis un grand nombre d'honnêtes gens qui ne vous connoissent que par l'amour de la vertu que vos ouvrages inspirent ; vous trouverez partout les mêmes sentimens, et si les empressemens des hommes ont de quoi vous flatter vous tirerez votre consolation de votre disgrâce même ; Le sage qui vous condamne comme Magistrat

vous chérit comme particulier, le Philosophe engagé et retenu par les liens civil ou domestique admire et envie en secret la liberté hardie avec laquelle vous parlez à l'univers, Enfin Monsieur ... pour finir voulés vous bien pardonner mon indiscretion de vous accabler d'un long et ennuyeux verbiage suggeré, il est vrai, par le désir de vous témoigner les différens sentimens qui vous sont dûs et qui animent autant que personne au monde

Monsieur votre très humble et dévoué serviteur

Pictet Capitaine

Au Service de S.M. le Roy de Sardaigne

Geneve le 21 aoust 1762

[Gabriel Pictet (1710-1782), d'un rameau cadet éteint de la branche cadette, finira brigadier général au service de Piémont Sardaigne ; son souvenir est aujourd'hui encore honoré en Italie car il fut le créateur et le premier commandant de la Legione delle truppe leggere, ancêtre de la redoutable Guardia di Finanza ; la nouvelle caserne de la Guardia à Turin, inaugurée il y a quelques années, porte son nom. Célibataire, converti au catholicisme, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, il est l'auteur d'un « Essai sur la Tactique de l'Infanterie » paru à Genève en 1771 qui, bien qu'anonyme, lui a valu de la réputation. L'archiduc Jean en parlera avec éloge à Pictet de Rochemont pendant le congrès de Vienne.

On doit admirer la culture et le tact avec lesquels ce lointain parent de Charles Pictet se range du côté des partisans de Rousseau tout en justifiant la décision du Conseil. Il avait, avant de choisir la carrière des armes, fréquenté l'auditoire des lettres de l'Académie en 1727 et celui de philosophie deux ans plus tard.

Selon Leigh, « le grelot attaché à la bête » est une allusion à une fable de La Fontaine : le conseil tenu par les rats.]

\*\*\*

## PIERRE PICTET ET SA FAMILLE, CHARLOTTE PICTET

Voltaire à François Tronchin

D6096

A Prangin 23 Janvier 1755

Monsieur

J'ai l'honneur de vous envoyer cette lître pour Monsieur votre frère de Lyon ; c'est l'envie de me rapprocher de vous qui me l'a dictée. Je la soumetts à vos lumières et à votre prudence, je suis d'ailleurs en marché avec M. Pictet pour le Loÿer de sa maison ; c'est une affaire plus facile et moins coûteuse. Je me tourne de tous les côtés pour être votre voisin. Mme Denis a les mêmes idées que moi ; elle trouve qu'il serait triste pour nous, que vous fussiez à une extrémité du lac, et nous à l'autre. Nous ne savons encor si nous serons suisses, où genêvois, où savoïards, où français. [...]

[Voltaire, qui a loué pour quelques mois le château de Prangins dans le bailliage bernois de Nyon, a donc été tenté par la campagne de Pierre Pictet à Saint-Jean. On sait qu'il se décidera à acheter, par l'intermédiaire d'un homme de paille, le banquier Jean Robert Tronchin, la maison du conseiller Jean-Jacques Mallet, aussi à Saint-Jean, qu'il baptisera les Délices. Un étranger catholique ne pouvait devenir propriétaire à Genève. Sur Charlotte Pictet cf. : Une passion amoureuse sous le regard de Voltaire, soixante-seize lettres de Charlotte Pictet à son mari Samuel Constant de Rebecque, 1755-1764, [www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch), onglet publications.]

## Voltaire à Pierre Pictet

D6609

[1 décembre 1755]

Ouy les anglais prennent tout, la France souffre tout, les volcans engloutissent tout. Baumont qui a échappé mande qu'il ne reste pas une maison dans Lisbonne. Le Portugal n'est plus. Tout est abimé. C'est là l'optimisme. Madame Denis revient demain au soir. Nous sommes l'une et l'autre très tendrement attachez à nos voisins

[Le Genevois Etienne Beaumont était à Lisbonne au moment du séisme ; le récit qu'il en a fait dans une lettre au Conseil est connu par la correspondance de Jean Louis Du Pan.]

## Le même au même

D6645

A Monriond 21 [Xbre 1755]

J'ay mille grâces à vous rendre mon très cher et très aimable professeur, aussi bien qu'à mademoiselle Pictet. Elle a écrit à madame Denis une lettre charmante ; et j'ay reçu de vous un billet très savant. La science et les grâces sont dans votre famille. Mr Falconet a fait à Paris la même remarque que vous. Le Portugal est miné depuis longtemps. Reposons nous à l'abri des alpes.

Quand serai-je assez heureux pour être encor votre voisin et celui de mr Moussart ? Oserai-je vous supplier de lui présenter mes tendres respects ? Je n'oublierai jamais ny vos bontez ny les siennes. Je me mets aux pieds de madame Pictet et de la belle Nanine tout indigne que j'en suis

V.

A Monsieur / Monsieur le Professeur Pictet / à Genève

[Mont Riond est une propriété entre Lausanne et Ouchy où Voltaire a passé deux hivers ; il louait par ailleurs un appartement au faubourg du Chêne. Ayant acquis Tournay et Ferney, il renoncera à ces séjours dès 1758. Première mention de Françoise Charlotte Pictet (1734-1766), « Lolotte » ; Voltaire l'appelle ici « Nanine », qui est le titre d'une de ses comédies, basée sur un roman de Samuel Richardson (1749) ; Voltaire se flatte d'avoir arrangé son mariage avec Marc Samuel Constant, dit Constant de Rebecque (Cf. D7408). Cf. Une passion amoureuse sous le regard de Voltaire : soixante-seize lettres de Charlotte Pictet à son mari Samuel Constant de Rebecque [www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch) onglet publications et Annales Benjamin Constant 40 (2015) p.69-88. M. Falconet est le fameux sculpteur (1716-1797), auteur de la statue de Pierre le Grand à Pétersbourg. M. Moussart est le conseiller Jean Pierre Mussard, autre voisin de Voltaire à Saint Jean. On a vu que Voltaire estropie volontiers les noms]

## Le même au même

D6703

A Monrion ce 25 janvier [1756]

En vous remerciant mon cher professeur, très tendrement de votre souvenir, et très tristement des nouvelles publiques ; le diable est déchainé sur terre et sous terre, et sur mer. Laissons le faire, et vivons tranquilles au bord de notre lac. Vous me ferez grand plaisir de m'apprendre les nouvelles sottises de ce bas monde, et encor plus de me mander que vous et toute votre aimable famille vivez heureux et tranquilles. Quand je suis à Lyon je voudrais marier à Lion certains grands yeux noirs et certaine belle âme logée dans un corps droit comme un jonc. Quand je suis à Lausanne je la voudrais marier à Lausanne, et quand je suis aux Délices je luy souhaite un conjoint de Geneve. Madame sa mère est bien regrettée icy. Nous n'avions qu'un chagrin ; c'était de ne vous pas avoir à Monrion.

Je pense que madame Pictet a eu la bonté de parler de foin et d'avoine. J'en suis honteux, je l'en remercie. Colombier nous offre du foin, je ne m'en soucie guères. Totius familiae servus.

V

A Monsieur / Monsieur Pictet / Professeur en droit / à Genève

Le même au même

D6728

A Monrion 12 février [1756]

Madame Denis mon très cher voisin prétend qu'elle a écrit très régulièrement à made Pictet. Il faut que les lettres se soient croisées. Ce n'est pas avec les personnes qu'on aime, que l'on manque à son devoir. Je vous remercie de vos nouvelles. Je commence à douter de la destruction de Philadelphie quoy que je tiens cette nouvelle du Roy Stanislas. Je ne doute pas que le ministère de France n'envoie comme vous le dites, des secours en Amérique sur des vaisseaux détachez. On les prendra peut être plus aisément, mais les ministres ont leurs raisons dans les quelles il ne m'appartient pas de pénétrer. Le roy de Prusse fait des traittez et des vers. Il peut faire ce qu'il voudra.

Mille tendres respects à toute votre famille.

V.

A Monsieur / Monsieur le Professeur Pictet / à Genève

Madame Denis à Pierre Pictet

D6742

Ce 19 février [1756] de monrion

Je vous suis bien obligée Monsieur de me donner de vos nouvelles et de celles de vos dames. Mr Tronchin qui a passé ici comme vous nous l'aviez annoncé m'a dit que mr votre beau père étoit très mal et qu'il craignait pour sa vie. Vous ne sauriez croire la part que je prends à l'état de vos dames, dites leur bien je vous prie que je partage leurs peines. Je voudrois être apportée de Geneves pour les soulager et les consoler.

Nous ne savons où va le docteur, c'est un mistère impénétrable. Par la route qu'il prend il y a apparence que c'est en Allemagne mais où ? nous l'ignorons.

Donnez nous de vos nouvelles. Soiez sûr qu'elles nous font un plaisir extrême, que Mon oncle et moi nous nous intéressons à ce qui vous touche très vivement, et que nous méritons votre amitié et celle de mme et mlle Pictete par les tendres sentimens qui nous attachent à vous et à elles pour notre vie

Denis

A Monsieur / Monsieur Pictete Professeur / A Geneve

[Pierre Cramer est mort le même jour, 19 février 1756]

Voltaire à Pierre Pictet

D6746

A Monrion 22 février [1756]

Mon très cher voisin la volonté de dieu soit faite. Puissiez vous bâtir dans mon voisinage une maison digne de la belle situation que vous avez, et puisse mademoiselle Pictet avoir un mari digne d'elle. Je présente mes respects à madame Pictet, et je souhaite à toute votre famille les prospéritez qu'elle mérite. Madame Denis joint ses sentimens aux miens. Vous n'aurez jamais de voisins qui vous soient plus véritablement attachez.

A Monsieur / Monsieur le Professeur / Pictet / à Genève

[« Que la volonté de dieu soit faite » est une allusion à la mort de Pierre Cramer.]

Les Pierre Pictet remplacent l'ancienne maison de St Jean par une nouvelle demeure, que Voltaire appellera le château Lolotte.]

Le même au même

D6759

[février/mars 1756]

J'ay lu ce petit morceau du jésuite Castel, vieux fou reconnu pour tel, descendant de Garasse en droite ligne, disant des injures d'un ton assez comique. Il est le cinique des jésuites,

comme ce pauvre citoyen est le cinique des philosophes. Mais Rousseau n'a jamais dit d'injures à personne, et il écrit beaucoup mieux que Castel, voilà deux grands avantages.

Besterman note : Louis Bertrand Castel, auteur de « L'homme moral opposé au physique de M. Rousseau » ; Garasse, autre jésuite grand pourfendeur de l'impiété.]

Le même au même

D6912

[1756 ?]

Mille remerciements, et mille respects à vos dames. Vous voyez que dans ce monde on ne dit pas un mot de vray. Oui sans doute il faut être pirronien, et ne songer qu'à vivre doucement. Pr moy je ne fais que supporter la vie, je souffre continuellement.

Voltaire à Françoise Charlotte Pictet

D7104

[1756/57]

Quand vos yeux séduisent les cœurs,  
Vos mains daignent coiffer les têtes ;  
Je ne chantais que vos conquêtes,  
Et je vais chanter vos faveurs.

Voilà ce que c'est, ma belle voisine, de faire des galanteries à des jeunes gens comme moi : ils vont s'en vanter partout. Vous me tournez la tête encore plus que vous ne la coiffez ; mais vous en tournerez bien d'autres.

Mille tendres respects à père et mère etc.

Voltaire

[Cf. sur le même sujet D7594 ci-dessous. Charlotte se mariera en automne 1757 ; cet épisode doit être situé plus tôt que ne le fait Besterman.]

Voltaire à Pierre Pictet

D7125

A Monrion 16 janvier [1757]

Mon très aimable voisin, les Délices ne sont plus Délices, quand vous n'êtes plus dans le voisinage. Il faut alors être à Monrion. Votre souvenir me console, et l'espérance de vous revoir au printemps me donne un peu de force. Je suis bien honteux pour ma nation qu'il y ait encor des Ravailacs mais Pierre Damien n'est heureusement qu'un bâtard de la maison Ravailac, qui a cru pouvoir tuer un roy avec un méchant canif à tailler des plumes. C'est un monstre, mais c'est un fou. Cet horrible accident ne servira qu'à rendre le roy plus cher à la nation, le parlement moins rétif, et les évêques plus sages.

Réjouissez vous à Lyon avec la meilleure des femmes et la plus aimable des filles, et comptez sur l'inviolable attachement des deux solitaires suisses. V.

A Monsieur / Monsieur Pictet magistrat / de Geneve / chez le sr le Blanc / à Lyon

[Voltaire fait de l'esprit à propos de Damiens qui subira les pires supplices avant d'être écartelé.]

Voltaire à Jean-Robert Tronchin

D7142

Montriond 4 ou 5 février [1757]

[...] Les Pictet sont enchantés de Lyon et ils ont raison [...]

## Voltaire à Pierre Pictet

D7217

à Monrion 27 mars [1757]

Vous voilà donc, mon très cher voisin dans votre charmante retraite. L'appellerons nous, carite, favorite, mon plaisir, plaisance ? Il faudra bien la batiser, et ne pas souffrir qu'un saint donne son nom à notre petit canton. Pour moy je la nommerai Lolotte. Le nom de mdelle votre fille me plait plus que celui de tous les saints du calendrier.

Vous avez vu à Lyon un plus beau théâtre que le nôtre. Mais certainement nous avons de meilleurs acteurs à Lausanne qu'à Lyon. Je ne m'attendais pas à la perfection avec la quelle plusieurs pièces ont été jouées dans notre pays roman. Quand je parle de perfection je parle de l'art de faire verser des larmes à des yeux qui pleurent difficilement. Une tragédie nouvelle jouée à Lausanne, et peut-être mieux jouée qu'elle ne sera jouée à Paris, est un phénomène assez singulier. Ce qui l'est encore davantage c'est que nous avons eu douze ministres du st évangile avec tous les petits proposans à la première représentation. Il faut avouer que Lausanne donne d'assez beaux exemples à Geneve. Je suppose que Mrs les frères Crammer vous ont fait tenir ce faible essai sur l'histoire dont vous me faites l'honneur de me parler. Madame Denis et moy nous embrassons de tout notre cœur toute votre aimable famille. Nous nous flattons de la revoir incessamment et de trouver votre maison bien avancée.

Vale et me ama tuus semper

V.

à Monsieur / Monsieur le professeur / Pictet, / à sa maison de Lolotte / sur st Jean / à Geneve

[La nouvelle maison des Pierre Pictet à Saint-Jean est en construction ; le « Château Lolotte » sera rasé par un promoteur immobilier au début du XXe siècle. La perfection au théâtre est donc l'art de faire verser des larmes. « L'essai sur l'histoire générale et sur les mœurs » en 7 volumes était en cours de parution à Genève dès 1756.]

## Voltaire à Jean-Robert Tronchin

P 4762

A vos Délices 20 avril [1757]

[...] Il y [a] auprès de votre maison un marchand de nouveaux cuirs dorés qui même, je crois, les fabrique. Mesdames Pictet qui en marchandèrent un chez luy nous l'ont indiqué. Elles le demandent en leur nom pour nous. Elles croient que ce nom leur procurera un bon marché. Quoy qu'il en soit voicy le mémoire de Mesdes Pictet, voicy la lettre de Mme Denis, voicy la liste téméraire de ses désirs, voicy encore une lettre pour un savant qui n'a jamais acheté ny velours ny cuirs dorez, et voicy la fin de ma fatigante lettre. Pardon. Nous vous aimons assez pour être importuns. V.

[« Vos Délices » : on sait que Tronchin en est le propriétaire. On voit que le séjour des Pictet à Lyon a servi à acquérir du mobilier pour le nouveau Saint-Jean, et peut-être le trousseau de Charlotte.]

## Voltaire à David-Louis de Constant seigneur d'Hermenches

D7408

Aux Délices 4 [octobre 1757]

Vraiment Monsieur vous ferez bien de l'honneur au duc de Foix, c'est un rôle que vous animerez et que vous embellirez. Nous nous arrangerons en conséquence. Vous êtes l'âme de nos plaisirs, venez donc incessamment rendre Lausanne florissante, toute votre famille contribue à l'orner. Vous savez que Mr votre frère répète actuellement son rôle. Vous ne parlez point de cette nouvelle pièce dont le dénouement doit être bien agréable de part et d'autre. Nous y jouons madame Denis et moy le rôle de moucheurs de chandelles et de soufleurs. Nous avons été assez heureux pour être chargés des premières propositions. Lausanne et Geneve seront alliées plus que jamais et s'aimeront de tout leur cœur.

Cet himen est le nœud qui joindra les deux mondes

Je m'imagine que cette belle pièce vous fera hâter votre retour. Laissez les russes, les francs et les teutons dévaster l'Allemagne. Je ne sais pas trop quel party prendra le plus extraordinaire de tous les hommes du siècle mais sûrement il en prendra un aussi singulier que luy. [...]

A Monsieur / Monsieur le colonel / d'Hermanche, capitaine aux gardes de SAR / à la Haye

[La nouvelle « pièce » dans laquelle Voltaire joue le rôle de souffleur est le tout prochain mariage, qu'il se flatte d'avoir arrangé, de Charlotte Pictet avec Marc Samuel François Constant. David Louis Constant dit Constant d'Hermenches, seigneur par achat d'Hermenches et Villars au pays de Vaud, est l'aîné des quatre fils du général Samuel Constant et de Rose de Saussure ; ses frères sont Philippe, décédé en 1756, Juste, qui sera le père de Benjamin Constant, et Marc Samuel François, le mari de Charlotte Pictet ; tous quatre sont ou ont été officiers au service des Pays Bas, « Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays Bas ».]

### Voltaire à Jean-Robert Tronchin

D7413

5 octb [1757]

[...] Nous allons donc meubler la maison du Chêne à Lausanne grâce à vos bontez mon cher monsieur et à celle de Mr Camp. En attendant nous marions un des fils du général Constant avec la belle mademoiselle Pictet et nous unissons Lausanne à Geneve. [...]

### Voltaire à Constant d'Hermenches

D7444

A Lausanne 3 novb [1757]

Je suis venu à Lausanne Monsieur pour voir quelle mine ont deux personnes nouvellement heureuses, pour faire ma cour à toute votre famille, et en même temps j'arrange mon petit hermitage du Chêne. Mais si votre vilaine bise n'a pas pitié de moy il n'y a pas d'apparence que je sois un de vos acteurs cet hiver à moins que vous n'ayez à me donner quelque rôle de vieux malade borgne et édenté. .... C'est ma nièce qui jouit actuellement de tous les agréments et de toutes les fêtes du nouveau marié. Je n'assiste ny aux bals ny aux soupers. Je suis rencogné chez moy avec un emplâtre sur l'œil comme le valet du retour imprévu. Mais je suis heureux des plaisirs qu'on a. L'applaudissement qu'on donne au mariage me flatte beaucoup de sorte qu'il n'y a point de plus heureux malade que moy. Je retourne planter aux Délices après quoy je reviens attendre à Lausanne le jour des rois, jour au quel je rendrai mes respects à Agamemnon et au duc de Foix.....

[Les deux personnes nouvellement heureuses sont les Constant-Pictet, établis quelque temps à Lausanne où ils se sont mariés en octobre. Ils ne tarderont pas à se fixer à Saint-Jean.]

### Voltaire à Jean-Robert Tronchin

D7448

Aux Délices 5 novembre [1757]

Mon cher correspondant me voicy revenu à nos Délices. Le diable m'y berce. Je vous fais un jardin où vous et vos neveux vous vous perdrez. Si vous voulez y manger de bonnes pêches, de bonnes figues, de bons beurrés gris, souvenez vous du portier des Chartreux. Seriez vous homme à m'envoyer par la messagerie cinq douzaines de pitons dorés pour accrocher des estampes ? [...]

Interim buvez à ma santé, et ne me sachez pas mauvais gré d'avoir enlevé la belle Pictet à Geneve. [...]

### Le même au même

D7476

Aux Délices 23 nbre [1757]

[...] Revenons tout doucement à l'embellissement de nos Délices, à nos plantations, à nos pêchés, à nos figuiers. Je viens de vous planter des arbres de quarante pieds de haut pour cacher le palais Pictet qui faisait un point de vue désagréable, parce qu'il ne présente qu'un angle. Au lieu d'une vilaine grenouillère que M. Mallet avait postée près de la maison, vous aurez en face une grande pièce d'eau avec des charmilles en portique.

Mais pour le dedans je voudrais de ces tapis de Turquie pris sur les anglais. Je voudrais pour moy deux amples doublures de belle pluche cramoisi, un bord d'or pour un chapeau, une garniture de boutons

d'or pour un surtout, une garniture de boutons d'or pour habit, veste et culotte. A qui aurai-je recours pour ces menues nécessités ? Ma foy à vous mon cher correspondant puisque vous daignez être aussi attentif aux petites choses qu'aux grandes, et que vos bontez ne se lassent point. [...]

A Monsieur / Monsieur J. Robert Tronchin / à Lyon

[Voltaire appellera ces peupliers « mes cache Pictet » Stendhal raconte cette anecdote dans ses « Souvenirs d'un touriste » (1854)]

### Voltaire à Constant d'Hermenches

D7492

Aux Délices 2 décembre [1757]

[...] Mais il ne m'appartient point de faire le politique. Je ne vois les choses du fonds de ma retraite qu'avec de mauvaises lunettes. Je me borne à être témoin du bonheur paisible de Mr votre frère. Il est chez moy avec madame sa femme à l'heure que je vous écris. Je les suivrai bientôt à Lausanne où je vous attendray avec toute l'impatience d'un homme qui ne comptera pour ses beaux jours que ceux qu'il aura l'honneur de passer avec vous et qui vous est attaché par tous les sentiments que vous inspirez [...]

### Madame Denis à Théodore Tronchin

D7560

Ce 5 janvier 1758 de Lauzane

[...] Le ménage Constant va toujours à merveille, et dites après cela que je n'ai pas la main bonne. Mon Oncle est un peu malingre depuis quel que jours. Cette saison ne lui est pas favorable. [...]

### Collini à Sébastien Dupont

D7594

A Strasbourg 19 janvier 1758

[...] Personne n'est mieux instruit que moi de l'avanture du bonnet dont vous me parlez. La voici. Une jeune Gènevoise, jolie, charmante, appelée Madlle Pictet, fit présent à notre Philosophe d'un bonnet qu'elle avoit peint de sa main. Il l'en remercia par la petite lettre suivante

Quand vos yeux séduisent les cœurs, / Vos mains daignent coëffer ma tête,

Je ne chantois que vos conquêtes, / Et je vais chanter vos faveurs.

Voilà ce que c'est ma belle voisine, de faire des galanteries à des jeunes gens comme moi ; ils vont s'en vanter partout. Vous me tournez la tête encor plus que vous ne la coëffez ; mais vous en tournerez bien d'autres. Mille tendres respects à père et mère etc.

Ce bonnet tournoit encore plus la tête à la louche ouvrière. Furieuse du présent et de la lettre, elle fit clandestinement faire de son côté un bonnet magnifique, digne d'un sultan. On le mit un jour sur la cheminée du Philosophe avant qu'il ne fût levé. La belle voulut être témoin de son étonnement. Il se lève, il apperçoit le bonnet, il se doute de l'avanture, et ne fait semblant de rien. Elle croit que le bonnet n'est pas assez visible, elle va le changer de place : le philosophe se promène toujours à côté du turban sans vouloir le voir. Piquée de cette opiniâtreté elle est enfin obligée de lui faire observer le bonnet ; il lui fait des remerciements et des compliments, et elle lui fait avouer que son bonnet est plus beau que celui de la jeune Gènevoise. Si l'avanture d'Alceste vous a paru tragique celle-ci doit vous paroître comique. A 45 ans être jalouse d'un oncle qui en a 64, cela est neuf ! Je me souviens toujours du poète qui couchoit avec sa servante ; il disoit que c'étoit une licence poétique. Adieu, mon cher avocat, songez un peu à moi, et à mon projet, et aimez-moi toujours.

A Monsieur / Monsieur Dupont Avocat au / conseil souverain d'Alzace / à Colmar

[Cf. D7104 ci-dessus.

Alceste est le titre d'une mauvaise tragédie écrite par Mme Denis, que Collini, à l'époque secrétaire de Voltaire, appelle gracieusement la louche ouvrière. Il sera congédié et remplacé par Wagnière.]



## Voltaire à Pierre Pictet

D7710

[environ 15 avril 1758]

C'est aux Français à faire la foire. On les a chessez jusqu'à Vezele. On leur a pris deux vaisseaux de 80 pièces de canon. Luc assiège Shvednits. Les anglais vont tenter une nouvelle descente vers la Rochelle. Le gouvernement fait de nouveaux emprunts, et Paris fait des chansons.

Made Depinay a quitté les Délices.

Je suis toujours un peu malingre, et très reconnaissant de vos bontez

V.

[Wesel est une ville de la Prusse sur le Rhin, Schweidnitz est en Silésie ; Voltaire commente les opérations de la guerre de Sept ans qui oppose à la Prusse alliée de l'Angleterre la France alliée à l'Autriche et à la Russie. Luc est le surnom de Frédéric II. Louise Tardieu d'Esclavelle, femme de Denis Joseph Lalive, sieur d'Epinay, financier et fermier général, a séjourné à Genève avec leur fils de novembre 1757 à octobre 1759.]

## Le même au même

D7719

A Lausanne 26 avril [1758]

Mon cher voisin tout le monde m'a demandé de vos nouvelles, tout le monde s'est informé de la santé de made Pictet et de M. Constant, de madame, de monsieur son fils, et de votre charmante maison. Je suis arrivé dans le même état que j'étais parti. Le visage de M Dhermanche et mon derrière sont toujours également persécutez. Je reviendrai aussitôt que j'aurai un petit moment de répit. Il est bien hardy à moi d'acheter des pauses à vie dans le bel état où je suis. Je ne peux encor vous rendre de réponse positive sans avoir vu Le local. C'est tout ce que peut vous dire à présent un pauvre malade qui vous est tendrement attaché et à toute votre famille.

V.

A Monsieur / Monsieur L'ancien / professeur Pictet / à st Jean ; Geneve

[Voltaire est mal informé : le ménage Constant Pictet n'a pas de fils, et leur première fille, Rosalie, naîtra le 31 juillet.]

## Mme Denis et Voltaire à la comtesse Bentinck

D7893

Aux Délices 5 [octobre 1758] au soir

[...] J'ai mille respects à vous offrir de toute notre maison, de celle de Mme Pictet et de toutes les personnes qui ont eu l'honneur de vous connaître ici. [...]

## Voltaire au duc de Belle-Isle

D7922

[30 octobre 1758]

Transmet un memorandum de Pictet

## Le duc de Belle Isle à Voltaire

D7938

Versailles le 12 Nobre 1758

Je mérite si peu vos défiances dans mes dispositions à vous obliger, Monsieur, que quoy que l'objet du mémoire du Sr Pictet que vous m'avez adressé dans votre lettre du 30 du mois dernier soit nuëment du ressort de la marine, je me charge de le remettre et de le recomander de mon mieux moy même à m. Berryer qui en a actuellement le département : je souhaite que la proposition de cet officier se trouve susceptible du succès qu'il se promet de mon intercession et qu'elle puisse y contribüer. Je vous prie de n'en pas plus douter que des sentiments avec lesquels je suis toujours [...]

[Charles Louis Auguste Fouquet duc de Belle-Isle (1684-1761) est le petit-fils du fameux surintendant des finances ; maréchal de France, il avait été secrétaire d'Etat au département de la marine. Nicolas René Berryer (1703-1762) venait de lui succéder. Besterman n'identifie pas l'auteur de ce mémoire ni son sujet. S'il s'agit comme je le suppose des démarches faites à la même époque par des officiers genevois au service de France, ce

pourrait être Pictet Pictet de Sergy, lieutenant-colonel dans le régiment Diesbach. Selon un projet de réforme alors à l'étude, on ne devait permettre de conserver leurs compagnies qu'aux capitaines citoyens de villes et de cantons autorisant le recrutement de leurs nationaux, ce que ne permettait pas le Petit Conseil. Cf. D13280 ci-dessus.]

#### Voltaire à « l'Auditeur de Saint Jean »

D8135

Aux Délices 22 février [1759 ?]

Un jardinier nommé Pierre Nerfin, qui s'enivre souvent, qui se bat quand il est ivre, qui est accusé d'avoir vendu les légumes de son maître, qui a ouvert la petite porte du jardin aux voleurs lesquels ont crochété la cave de M. Pictet, qui a bu avec eux le vin de mr Pictet dans mon jardin pendant la nuit, qui m'a été donné par mr Cathala, seulement pour quelques mois, que j'ay gardé trop long temps, que je chasse trop tard, veut rester dans ma maison malgré moy, et mérite punition.

Un autre jardinier, natif de Lausanne, nommé Bourgeois, plus ivrogne encore et qui fait des absences de trois ou quatre jours très fréquentes prête [il manque quelques mots]

Je supplie instamment Monsieur l'auditeur de vouloir bien envoyer ses ordres ; et de ranger à leur devoir ces deux hommes qui mettent le trouble parmy les domestiques, et toute la maison en désordre. Je le supplie d'envoyer main forte s'ils ne veulent pas sortir. J'attends cette justice de Monsieur L'auditeur.

V.

[Les auditeurs de justice étaient les auxiliaires du procureur général, élus par le conseil général, l'assemblée des citoyens et bourgeois. Cette fonction était généralement confiée pendant trois ans à un jeune membre du CC, ce qui lui mettait le pied dans l'étrier pour être, s'il en avait l'étoffe, élu conseiller.]

#### Voltaire à Jean Vasserot de Châteaueux

D8190

[Mars 1759 ?]

Voicy le fait.

Le nommé Bourgeois, engagé à Lauzane pour jardinier sous la convention expresse que le renverrais si je n'étais pas content de luy, convention dont je peux faire serment, a été non seulement surpris par Melle Maton vendant les légumes de mon jardin, mais a causé mille scandales dans ma maison, n'a jamais travaillé, et a bu le vin de Bourgogne qu'on a volé à mr le professeur Pictet. On l'a chassé. Il mérite punition, et c'est une très mauvaise politique à Mrs les magistrats de Geneve de souffrir que les domestiques leur fassent la loy. Ce n'est pas le moyen de plaire au peuple, mais d'être écrasés par le peuple. Cette ville est peut-être la seule au monde, où les domestiques soient les maîtres. Si le nommé Bourgeois s'était conduit ainsi à Tourney ou à Fernex, je l'aurais fait mettre au cachot. Je déteste le despotisme, mais il faut subordination et justice. Voylà mon code. [...] Il est d'une extrême conséquence dans une grosse maison, de n'être pas l'esclave de ceux qui sont à nos gages. [...]

[L'ennemi du despotisme sait être despote chez lui ; la protection dont jouit tout le monde à Genève n'existe pas en France.]

#### Mme Denis à Cideville

D8417

4 août [1759]

[...] Lorsque vous m'écrirez des choses que vous ne voudrez pas qui soient lues, adressez moi vos lettres à Mme Pictet Cramer, à st Gean à Geneve. Elle me rend toujours vos lettres très exactement et c'est une femme dont je suis très sûre. Lors qu'il n'y aura rien qui ne puisse être lu par mon Oncle envoyez les à mon adresse. Adieu, donnez moi de vos nouvelles.

#### Voltaire à Pierre Pictet

D8585

[environ 10 novembre 1759]

Comment se porte toute la famille et mademoiselle la nouvelle venue ? Avez vous mon cher voisin quelque nouvelle de l'ami Turot ? Combien votre beau parquet du château Lolotte vous a t'il coûté ? combien le pied ? combien la feuille ?

Madame Denis et moy nous sommes bien fâchez contre l'hiver.

V.

A Monsieur / Monsieur le professeur / Pictet / près de st Pierre

[Naissance de Louise Philippine dite Lisette Constant le 6 novembre 1759, après celle de Rosalie le 31 juillet 1758.

On s'interrogeait alors sur le sort du corsaire français Thurot parti pour une expédition contre l'Angleterre dont on était sans nouvelles ; il finira par tenter un débarquement en Irlande en février 1760.]

Le même au même

D9026

[environ 1760]

Mon cher voisin voicy une pièce qui je crois répond à tout. Vous connaissez mon attachement respectueux pour tout ce qui porte votre nom, et particulièrement pour M. le colonel Pictet qui m'a toujours honoré de ses bontez. S'il m'avait instruit plutôt, j'aurais exécuté plus tôt ses volontez. Vous voyez bien qu'il ne doit pas s'en prendre à moy, et que si les communes luy font tort c'est à elles seules qu'il doit s'en prendre. Aureste il n'y aura jamais d'occasion où je ne luy donne toutes les preuves possibles de mon dévouement. Recevez mes tendres respects. Nous avons à dîner toute votre aimable famille, mais je ne pourai boire à votre santé, attendu que je ne peux manger ny boire. V.

[Pour Besterman, ce colonel Pictet est Charles qui aurait entretenu de bonnes relations avec Voltaire avant la brouille de 1762, ce qui l'amène à dater cette lettre de 1760. Pourtant, rien ne prouve que Charles ait connu Voltaire avant la dispute de l'affaire Rousseau ; bien au contraire, la lettre qu'il adresse à Voltaire le 6 février 1766 (D13160 ci-dessus) montre assez clairement qu'il se comptait au nombre des personnes « qui n'ont point eu l'honneur de vous connaître. » Il s'agit sans aucun doute de Jacques Pictet de Pregny allié Thellusson qui avait été promu colonel d'infanterie par le roi de Sardaigne en 1749 ; il conservera ce grade jusqu'à sa promotion au grade de major général en 1774 et finira lieutenant général en 1780. Ses trois derniers galons sont d'ailleurs honorifiques, Jacques ayant pris sa retraite en 1743 étant lieutenant colonel, à l'âge de 38 ans. Voltaire le connaissait ; sans avoir correspondu avec lui, il avait plaidé avec lui et Jacob de Budé, colonel au service de France, une affaire de dîmes dans le pays de Gex. Cf. D10076 et ss. ci-dessous.]

Charlotte Pictet à son mari, Samuel Constant

D9308

Lundi matin [13 octobre 1760]

Il me semble que je suis toute seule dans ce monde, depuis que vous aites parti, hier au soir passes ta patte, perssonne ne répond. Mon dieu cela cera t'il bien long ? oui car il y a déjà un mois. La Cramer vint hier matin et nous pria de la garder le soir et de Coucher aujourd'hui sa belle mère. Un moment après vint l'Ecluse de la part du duc demander un lit pour le Docteur, ce qui fut accordez, le soir nous fûmes au Dellices où nous aprimes, que mr Joli de Fleury arrivoit ce soir avec 14 perssones dont 4 sont femelles, de façon que je ne doutte pas qu'il n'y ait cent perssones ce soir. Md Denis n'ayant point de lit a pris le parti d'avoir des violons et du jeu ainssi ils content ne se point coucher et qu'on rentrera à 5 heures en ville. La répétition alla assez bien. Le Duc en fut ettonné car il ne s'i attendoit pas. Dalbaret vint pour y coucher mais quand il vit qu'il tournoit de plaisir pour le Lendemain il s'en alla et nous donna la douce espérance de le revoir aujourd'hui lui centième. Voilà come tout se fait dans cette maison. J'ai bien du regret que tu sois dans les Crottes pendant qu'on se diverti ici et par un tems de Chien, on est allez en ville chercher ta lettre que j'attens avec la plus vive impatience. Dans tout ce brouaa je ne voi que toi et il me semble que je suis toute seule. Adieu mille fois jusqu'à demain matin que je te rendroit comte de tout. Je croi que je jouërai assez bien.

Lundi à 3 heures edemis du matin

Me voilà mon cher enfand au bout. Comme je n'ai point de modestie vis à vis de vous, je vous diroï que j'ai fort bien joué. Beaucoup mieu memme que je ne le croyoit. Tout le monde en a été étonné, et sur tout le Duc qui a avoué qu'il ne s'en doutoit pas. J'étois supérieurement coiffée et les pieres de santé l'emportoït sur les Diamans. Mon exressence paroissoit peu à ce que l'on dit. Voltaire a dit à tout le monde que j'étois la seule qui eût fait valoir le rolle d'Enide. Tu comprend bien qu'il étoit dans l'antousiasme, il est vrai Fanime a été bien mauvaise. Jamais elle n'a si mal jouë. Elle [ne] savoit pas

un mot de son rôle et c'est la seule qu'on n'ait pas applaudie. Jaquet c'est surpassé. A cet heure que j'ai bien parlé de moi il faut te parler des autres. L'intendant de Bourgogne y étoit avec 14 figures qui n'avoit pas la figure humaine et je t'assure qu'il faisoit bien la 15<sup>e</sup>. Tous affreux, tous bettes, tous mal peigné et tous sâle. Joint à cela 3 femme, ah ah 3 fois pire que la Basoche. Nous étions 60 à 3 tables et au moins 60 laquais. Ils sont arrivés avec 52 chevaux qu'il vouloit que Vol. logeât, Volt. pour faire parade de Magnificence a fait monter des lits à Fernex et à Tournex et les y a tous menés lui même à 2 heures du matin. Il y avoit fort peu de Genevois, le Docteur qui est ici, Cramer, sa femme et son frère. La mère n'est pas venue. Le procureur général, 2 Micheli, Dauphin, Chandieu, son père, Pictet, Turretin, Jaquet, md Galatin Rolas, Dalbaret, 2 Dalbertas. Voilà tout ce que je peut te dire....

Il est arrivé une aventure terrible à Geneve qui occupe tout le monde. Mr Vernes frère du ministre se doutant depuis longtemps que sa femme, celle que tu connoit ou dont tu as oui parlé paraport à l'esprit, avoit une intrigue avec le professeur Necker a surpris son portefeuille qu'il a trouvé plein de lettres depuis 2 ans jusqu'à présent... Necker qui ne savoit rien est venu, Vernes l'a vu arriver et lui a tiré un coup de Pistolet sur l'Escalier dont il est blessé, et est parti sur le champ pour Morges où il est après avoir publié son déshonneur à tous les voisins. Necker est au lit très mal de désespoir plus tost que de sa blessure [...]

[Charlotte attend son troisième enfant (ce qu'elle appelle son excressence) ; ce sera son premier fils, Juste, qui naîtra le 17 décembre.

Le duc est le duc de Villars mentionné dans D9240 à propos de François Pierre Pictet, en septembre 1760. Joly de Fleury est l'intendant de la province de Bourgogne dont relevait le pays de Gex.

Les portes de la ville étant fermées pendant la nuit, les Genevois ne pouvaient rentrer chez eux.

Louis Necker dit de Germany, frère aîné du contrôleur général des finances, perdra à cause de ce scandale la chaire de mathématiques et de physique expérimentale à l'Académie qu'il occupait depuis 1757. Ses talents lui avaient valu d'être déjà nommé en 1756 membre correspondant de l'Académie royale des sciences ; il collaborera à l'Encyclopédie et sera en 1776-1777 le ministre résident de Genève à la Cour de Versailles.

Les lettres de Charlotte Pictet à son mari ont été publiées ; cf. Une passion amoureuse sous le regard de Voltaire, soixante-seize lettres de Charlotte Pictet à son mari Samuel Constant de Rebecque <[www.archivesfamillepictet.ch](http://www.archivesfamillepictet.ch)>]

### Catherine de Chandieu à sa mère

D9344

[...] En revenant du Bouchet le soir un moment après mon cousin arriva de la Boissière. En passant à Genève il avoit pris mes parures Chés Mlle Ginnet, c'est une marchande de mode qui a chés elle une dlle Rodt de Berne qui est venue apprendre la langue et le commerce, à ce qu'elle nous a dit elle est revenante. Je receus mes pompoms avec grand plaisir, et hier qui étoit jeudi, mon Cousin m'arrangea ma Coiffure avec tout le soin et le goust possible. J'étois fort bien mise à ce qu'on trouva, j'allai prendre m<sup>e</sup> Turretin à qui mon oncle me présenta et j'allai avec elle à Tournay où nous arrivâmes à 4 heures. On comença à 6 heures, m<sup>e</sup> Denis joua extrêmement bien, les 2 autres actrices étoient m<sup>e</sup> Constant Pictet et mlle de Basincourt. Voltaire étoit mis à étouffer de rire, il avoit de grandes Culottes qui venoient à la Cheville du Pied, une petite Veste d'étoffe de soie Rouge travaillée en or, par dessus cette petite Veste une fort grande Veste d'une étoffe magnifique à fond blanc brodée en or et argent, elle étoit relevée d'un côté pour laisser voir la petite veste, et de l'autre elle descendoit jusqu'au dessous du genou, les Culottes étoient de satin cramoisi, par dessus la grande veste il avoit une espèce de surcot de satin cramoisi avec de l'argent, et pardessus le tout un manteau bleu doublé de cramoisi galonné d'Or superbe. Quand il se presenta au Théâtre beaucoup de gens se mirent à rire et je fus du nombre, il avoit une grande barbe blanche qu'il rajusta une ou 2 fois, et un Certain air Comique, mesme dans les endroits les plus tragiques... Mon Cousin me dit que j'étois fort bien mise, et que j'avois bonne fasson, Cela m'a fait un plaisir parfait, j'avois ma Robe verte et tout ce que j'avois de mieux. Mr de Courbon dit à mon oncle, mr vous avés une Jolie nièce bien faite, elle a de la beauté cette fille là. Cela me fit encore un plaisir que je ne peux pas exprimer mais au nom de Dieu ma Chère mère ne ditte cela à Personne je vous en Conjure pas mesme à Lisette de Saconey elle se moqueroit de moi, et je crains beaucoup le ridicule. Il n'i a que vous au monde à qui je pusse répéter une louange aussi outrée, je vis mr Pictet Pruneau qui demanda de mes nouvelles et sa femme aussi, C'étoit les deux uniques personnes que je Connusse à la Comédie [...]

[Pierre Pictet devait ce surnom peu flatteur à son teint basané.]

### Voltaire à Théodore Tronchin

D9286

A Ferney à dix heures du soir [5 octobre 1760 ?]

[...] Nous avons vu Mme Constant qui vous doit la vie. Plût à Dieu que Jean-Jacques vous eût dû la raison [...]

[La date suggérée par Besterman est plus qu'improbable si on la rapproche de celle, certaine, de la lettre D9308 ci-dessus. Charlotte a probablement risqué une fausse couche après ce bal, bien que rien ne l'indique dans ses lettres cet automne-là. On voit que Voltaire ne manque aucune occasion de médire de Rousseau.]

### Voltaire à Pierre Pictet

D9488

22<sup>e</sup> Xbre 1760

Je présente mes respects à mes chers voisins, et souhaite toute sorte de prospérité à la mère et à L'enfant ; je supplie monsieur Pictet de vouloir bien avoir la bonté de lire ce petit mémoire que j'adresse à Mr De Chapeaurouge, sans préjudice des fétiches. V.

[Naissance de Juste, le 17 décembre ; il porte le prénom d'un des frères de son père, le père du grand Benjamin.]

### Voltaire à Théodore Tronchin

D10517

Vendredy matin 18<sup>e</sup> juin [1762]

[...] Mettez moi aux pieds de made la Duchesse d'Anville. Je me suis fait faire une paire de souliers, et un beau juste au corps exprès pour lui faire ma cour, mais je n'ai pu me parer encor. Je n'ai pu même aller chez made Constant ma voisine quand vous y étiez ; jugez si j'ai pû aller dans vôtre ville hérétique en risquant de rencontrer le consistoire dans les rues.

Mandez moi je vous prie comment on prend à Genève, le petit accident arrivé à Jean Jaques, ce cruel ennemi de la médecine. Vos prêtres n'avaient pas le nez fin quand ils l'ont pris pour leur apôtre.

Bonjour mon divin Esculape

V.

[Louise Elisabeth, duchesse de la Rochefoucauld d'Enville séjournait alors à Genève avec son fils, que Jean Louis Pictet accompagnera dans une course aux glaciers de Savoie. Le journal du jeune duc a été publié par Lucien Raulet in Annuaire du club alpin français XX (1893) p. 458-495. Les deux hommes se retrouveront à Berlin en octobre 1769, le duc revenant de Stockholm, Pictet de la Laponie russe où il était allé observer le transit de Vénus Cf. J.D. Candaux et al. éd : .Deux astronomes genevois dans la Russie de Catherine II, Journaux de voyage en Laponie russe de Jean Louis Pictet et Jacques André Mallet 1768-1769, centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, Ferney Voltaire, 2005)

Le « petit accident » est la condamnation de l'Emile et du Contrat Social à Paris, bientôt imitée à Genève où elle entrainera celle de Charles Pictet de Cartigny relatée plus haut pour l'avoir blâmée.]

### Voltaire à Gabriel Cramer

D10970

[janvier-février 1763]

[...] Made Constant se meurt, celà serre le cœur.

[Charlotte se remettra ; on constatera à sa mort en 1766 qu'elle souffrait d'un squire (cancer) du foie.]

### Voltaire à Pierre Pictet

D11289

[environ 1763]

Je vous renvoie, mon cher voisin, la sage réponse du Conseil. Il me parait qu'elle est approuvée de tout le monde. Nous verrons ce que l'adverse partie y répondra. Nous ne cessons icy de bénir Dieu de la guérison de madame Constant. Toute nôtre petite famille vous présente ses très humbles obéïssances, ainsi qu'à Madame Pictet. V.

[On ignore ce qu'était la sage réponse du Conseil.

Le ménage Constant a maintenant quatre enfants, Charles, dit le « Chinois » en raison de ses voyages dans ce pays, étant né le 3 octobre 1762. Il aura deux filles de Anne Louise Renée dite Ninette Achard : Mme Louis Rilliet et Mme Edouard Rigaud ; la seconde compte une très nombreuse descendance.]

Madame Denis à Constant d'Hermenches

11550

12 octobre [1763]

Mme Constant est enfin revenue à Mr Tronchain, elle le voit avec Jolli. Sa situation est toujours la même. [...]

[Charlotte a été très gravement malade toute l'année 1763 et ne sera pas encore remise au début de 1764. Gaspard Joly est l'un des bons médecins de Genève.]

Voltaire à Pierre Pictet

D11607

[1763/1764 ?]

Il y a près d'un mois, mon cher voisin que j'ay écrit sur le confesseur et martire dont vous me parlez. Vous savez si j'aime la tolérance Il est certain que dans ces vastes hôpitaux de fous qu'on appelle le monde, il n'y aurait autre chose à faire que de se supporter les uns les autres. M. le duc de Villars est le vray protecteur de l'indulgence et vous croyez bien que c'est à luy d'avoir quelque pouvoir sur mr le maréchal de Richelieu. On se moquera de mes prières et on respectera les siennes. Je présente mes respects à toute votre famille.

A Monsieur / Monsieur [Pictet] / sur [St Jean]

[Il semble qu'en pleine affaire Calas, Pierre Pictet ait attiré l'attention de Voltaire sur une situation qui, selon lui, méritait son intervention. La date supposée par Besterman exclut qu'il puisse s'agir du pasteur François Rochette pendu à Toulouse en février 1762, mais peut-être a-t-il commis une erreur .

Voltaire à Constant d'Hermenches

D11888

24 mai [1764]

[...] Vous savez qu'on croit à présent made Constant entièrement hors de danger. On a longtemps désespéré d'elle. C'était une chose bien cruelle de la voir périr à la fleur de son âge. Tout le monde la regrettait. [...]

Voltaire à Françoise Charlotte Constant née Pictet

D11923

[juin 1764]

Les âmes les plus vertueuses sont toujours les plus tendres, ma belle voisine. Je ne suis pas étonné que vous vous intéressiez au triomphe de l'innocence : c'est une belle fête pour un cœur comme le vôtre. Le procès des Calas contre les assassins de leur père était un peu plus considérable que celui du fornicateur de Genève. Je suis chargé de vous représenter quelque chose de plus intéressant pour moi, c'est d'avoir un très grand soin de votre santé, de ne manger, de ne boire que ce qu'on vous a prescrit. Ayez sur cet article un peu de superstition : c'est la seule occasion où l'on doit en avoir. Revenez, honorez Tournay de votre présence, conservez moi vos bontés et agréez mon tendre respect. V

Permettez que je présente mes respects à tous vos parens et amis de Lausanne.

[Calas, un protestant de Toulouse accusé d'avoir tué son fils qui voulait passer au catholicisme, avait été roué en mars 1762 après un procès inique dans lequel le clergé avait joué un rôle honteux. Voltaire, par haine des cléricaux au moins autant que par amour de la justice, s'emploie à le faire réhabiliter, ce qui aura lieu en mars 1765.

On a déjà vu l'affaire Covelle dans la lettre de Voltaire à François-Pierre Pictet D11837 ci-dessus.]

## Voltaire à Pierre Pictet

D11989

16<sup>e</sup> Juill: 1764 à Ferney

Je vous suis bien obligé, mon très cher voisin, des bonnes nouvelles que vous voulez bien me donner de Stutgard. Celles des receveurs ne sont pas si bonnes, mais il faut espérer que tout le monde arrangera ses affaires, puisque le Roy de France arrange les siennes. Mille tendres respect, je vous en prie, à Made Constant et à Made Pictet quand vous lui écrirez.

Tout Ferney vous embrasse de tout son cœur.

A Monsieur / Monsieur le Professeur Pictet / sur st Jean près les Délices

[Voltaire projette de se rendre à Stuttgart pour relancer le duc auquel il fait d'importants prêts ; son état de santé l'obligera à renoncer à ce voyage.]

## Voltaire à Constant d'Hermenches

D13222

[26 mars 1766 ?]

Je ne croiais pas, Monsieur, que je dusse mouiller de mes larmes la réponse que je vous dois depuis longtemps. Je regretterai Made Constant toute ma vie ; Mr vôtre frère est inconsolable ; elle remplissait les devoirs d'épouse, de mère, et tous ceux de l'amitié. Mr Constant reste avec quatre enfans. Que deviendra t-il ? quel parti prendra t-il ? Si ses enfans n'étaient pas aussi aimables qu'ils le sont, je dirais qu'il eût bien mieux fait de ne se point marier, et de rester auprès de vous. Je sais que vous êtes adoré dans vôtre régiment, je m'y attendais bien. [...]

[Charlotte est décédée le 25 mars 1766 âgée de 32 ans. Constant d'Hermenches est en garnison à Landrecies. Son frère cadet avait mis fin à sa carrière militaire en se mariant.]

## Voltaire à Gabriel Cramer

13223

26 mars 1766

Je suis très affligé de la mort de made Constant, et bien étonné de n'avoir reçu aucune nouvelle de l'edition de monsieur Cramer depuis huit jours. [...]

## Voltaire à Marguerite Pictet née Cramer

D15135

10<sup>e</sup> juillet 1768

Le solitaire de Ferney a reçu le billet dont Madame Pictet l'a honoré. On reconnaît dans toutes les occasions la bonté de son cœur. On la remercie avec la plus grande sensibilité.

Sans les incommodités cruelles dont le solitaire est accablé il viendrait lui témoigner sa respectueuse reconnaissance, et tous les sentiments qui l'attacheront à elle pour toute sa vie

[Marguerite Pictet est veuve depuis le 17 mai.]

\*\*\*

**PIERRE PICTET DE SERGY ET SES SOEURS**

Voltaire à Louis Eugène prince de Wurtemberg

D7654

A Lausanne 26 février [1758]

[...] J'ay l'honneur d'écrire à votre altesse sérénissime par la voye de M. Pictet, d'une des meilleures familles de Genève, homme plein de mérite, capitaine d'un régiment d'infanterie suisse. C'est le régiment de Diesback, celui qui a fait plus que son devoir à la triste journée de Rosback et dans lequel monsieur le capitaine Pictet s'est toujours fait extrêmement considérer. S'il est assez heureux pour être souvent auprès de votre personne et pour se signaler sous vos yeux, ce sera un nouveau protecteur que j'auray auprès d'un prince à qui je voudrais faire ma cour tout le temps de ma vie excepté celui au quel il est occupé à voir tuer des hommes, et à courir parmy des corps morts. [...]

[Louis Eugène, prince de Wurtemberg (1731-1795) sera duc régnant en 1793.]

Voltaire à Pierre Pictet de Sergy

D7658

2 mars [1758] Lausanne

Monsieur,

Comme je me dispose à venir dans mon petit hermitage auprès de Geneve pour quelques arrangements, je remets à ce temps là les remerciements que je vous dois de la bonté que vous voulez bien avoir de donner ma lettre à Mg le prince de Virtemberg. Mais je ne puis me refuser le plaisir de vous dire icy d'avance combien je suis attaché à tous ceux qui portent votre nom, et combien je serais flatté de pouvoir vous marquer en particulier les sentiments d'estime et de respect avec les quels j'ay l'honneur d'être

Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire

A Monsieur / Monsieur le Capitaine / Pictet

Le même au même

D10743

A Ferney 6 octb [1762]

Monsieur,

On dit qu'on a perdu la lettre que Monsieur votre colonel avait écrite. J'ay tâché de réparer cet inconvénient en écrivant à M. le duc de Choiseuil et à made la duchesse de Grammont. Vous sentez bien que mes remontrances sont peu de chose et qu'il ne m'appartient pas de recommander un officier de votre mérite. Je n'ay voulu que me faire honneur en me vantant d'être aimé de vous. Je suis entièrement à vos ordres, et avec les sentiments les plus respectueux

Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire

A Monsieur / Monsieur Pictet / Capitaine au Régiment de / Diesbach Suisse / à L'armée française

[Fondation des archives de la famille Pictet (AEP)]



## Le même au même

D10781

A Ferney, 27 octobre 1762

[...] Pardonnez à un pauvre malade s'il ne vous écrit pas de sa main. Je serai toujours votre secrétaire auprès de Mr le Duc de Choiseul et de Mad. la Duchesse de Grammont [...]

Voltaire

[Besterman indique : fragment relevé dans un catalogue de vente à Berlin en 1897 ; le destinataire est identifié par D10743 ci-dessus.]

## Voltaire à D'Alembert

D10790

Aux Délices 1<sup>er</sup> novembre [1762]

[...] On voulait nous faire regarder nous et nos amis comme de mauvais citoyens, et rendre notre correspondance criminelle. Cette abominable manœuvre a dû m'être infiniment sensible. Mon coeur en a été d'autant plus pénétré que dans le temps même que M. le duc de Choiseuil me faisait des reproches, il daignait accorder à ma recommandation le grade de lieutenant-colonel à un de mes amis. C'était Auguste qui comblait Cinna de faveurs. [...]

[Fondation des archives de la famille Pictet (AEP). La promotion de Pierre Pictet, dont on peut douter qu'elle soit due à Voltaire, est du 13 octobre 1762 ; il sera promu colonel en prenant sa retraite en 1776.]

## Voltaire à Béatrix de Choiseul-Stainville, duchesse de Gramont

D11112

Aux Délices, par Genève, 18 mars 1763

Madame,

Il faut que le quinze-vingts des Alpes se mette encore à vos pieds. Il craint d'avoir fait une sottise en vous envoyant un si énorme paquet. On peut très bien lui dire : De quoi vous avisez vous d'importuner toujours madame la duchesse de Grammont, et d'abuser de ses bontés ? Vous lui demandez une grâce pour le capitaine Pictet, brave Suisse de Genève, elle l'accorde sur le champ. Vous lui demandez sa protection pour mademoiselle Corneille, et elle fait partir deux cents louis d'or pour la souscription du roi. Vous l'implorez pour la veuve Calas, et la veuve Calas gagne son procès. N'êtes vous pas content et honteux ? [...]

[Quinze-vingt est le nom d'un hôpital parisien pour les aveugles ; Voltaire souffrait de ce qu'il appelle ses fluxions sur ses yeux.

Pierre Pictet étant alors lieutenant-colonel, Voltaire fait sans doute allusion à la démarche mentionnée dans 10743 ci-dessus.]

Béatrice de Choiseul (1729-1794), qui avait épousé le duc de Gramont, est la sœur d'Etienne-François de Choiseul Stainville créé duc de Choiseul en 1758, ministre des affaires étrangères, à qui Charles Pictet a écrit en vain pour se justifier.

\*\*\*

**CAMILLE GALLATIN NEE PICTET**

## Voltaire à Camille Gallatin

D10248

Ferney jeudy [environ 1761/1762]

Nous sommes obligez madame de sortir demain et samedi. Voulez vous remettre la partie à dimanche ?

Je suis à vos ordres tous les jours de ma vie

V.

A madame / madame Galatin Pictet

[Fondation des archives de la famille Pictet. Camille Pictet (1718-1792) est l'aînée des sœurs de Pierre Pictet de Sergy ; elle avait épousé en 1736 Pierre Gallatin avec qui Voltaire a échangé plusieurs lettres. Les Gallatin Pictet sont les parents du jeune Pierre vu dans la lettre de Voltaire à Catherine II D15562 ci-dessus.]

## JULIE PICTET

D19850

Le vieux malade de Ferney, Mademoiselle, est d'autant plus sensible à vos bénédictions, qu'il sait combien il est maudit de l'armée des fermiers généraux, laquelle vient de prendre ses quartiers d'hiver hors de notre province. Je me flatte que l'heureuse liberté dont nous jouissons rendra la vie à ce pays cy qui était à l'agonie.

Je suis à vos ordres, Mademoiselle, et à ceux de toute votre respectable famille. Je vous supplie d'agréer les sincères respects de Votre très humble et très obéissant serviteur

Le vieux malade de Ferney

V.

8<sup>e</sup> de 1776

à Mademoiselle / Mademoiselle Julie Pictet / à Verny

[Fondation des archives de la famille Pictet. Julie Pictet (1732-1822) est la sœur cadette de Pierre et de Camille Gallatin ; elle résidait à Vernier, village du bailliage de Gex, et est restée célibataire.]

\*\*\*

## JACQUES PICTET DE PREGNY

Voltaire à Louise-Suzanne Gallatin

D10076

[octobre 1761 ?]

Il faut laisser vendanger Mde Galatin et mr le colonel Pictet.

Quand vous n'aurez plus besoin ny du jardinier ny de chevaux, vous me ferez plaisir de me les renvoyer  
Voltaire

[Louis Suzanne Gallatin née Vaudenet (1712-1792), femme d'Abraham Gallatin, est la mère de Jean Gallatin allié Rolaz qui est le témoin François-Pierre Pictet quand il emprunte à Voltaire.

Pour les raisons indiquées sous D9026 ci-dessus, ce colonel ne peut être que Jacques Pictet de Pregny et non Charles Pictet de Cartigny. Autre indice : les Gallatin-Vaudenet ont une campagne à Pregny.]

Voltaire à Jacob Favre

D11354

A Ferney 12<sup>e</sup> august 1763

Monsieur,

M. De Boisy et Mr le Colonel Pictet, ont dû vous écrire pour des intérêts qui regardent l'ancien dénombrement, et qui ne sont point étrangers à la République.

Il s'agit d'une dixme dont on révendique les fruits sur Mrs De Budé et Pictet. On va attaquer celle de Prègny dont la République a les trois quarts. Cette affaire qui était au conseil du Roy, en vertu des traittés et des promesses de nos rois, est renvoyée au Parlement de Dijon par un arrêt du Conseil obtenu par défaut, contre Mesrs De Budé d'une manière subreptice.

Je sçais, à n'en pouvoir douter, que le dessein est pris d'attaquer toutes les dixmes dans l'ancien dénombrement, et le conseil peut compter sur ce que j'ai l'honneur de vous mander.

Si le Magnifique Conseil, Monsieur, veut recomander à son résident, d'écrire seulement en général à Mr Le Duc de Praslin, qu'il le prie d'avoir pour recommandées les possessions des dixmes de l'ancien dénombrement ; Monsieur Le Duc De Praslin alors sera fondé à faire regarder par le conseil du Roy l'évocation de la dixme de Mrs De Budé, comme une affaire d'état, et la connaissance de toutes ces affaires sera interdite, comme par le passé, aux parlements du Royaume ; La République ne sera point compromise par cette démarche, ses droits et ceux de ses citoyens seront en sûreté. [...]

[Jacob Favre (1690-1675) était premier syndic en 1763. Jacob de Budé avait été colonel au service de Hollande, propriétaire du régiment que commanda son neveu Charles Pictet.

On trouve sous la cote D11387 le mémoire daté du 28 août 1763 que ces deux officiers et Mme Denis adressent à Louis XV pour exposer leur cas. Les propriétés des Genevois dites de l'ancien dénombrement étaient exonérées d'impôts.

Besterman note que le Petit Conseil chargea Crommelin, le ministre de Genève à Versailles, de faire une démarche.]

### Voltaire au comte et à la comtesse d'Argental

D11416

15<sup>e</sup> 7bre 1763

[...] Si vous me permettez, mes anges, de vous parler de mon procès sacerdotal, je vous dirai que mrs de Berne et de Genève sont intéressés comme nous dans cette affaire, qu'ils y interviennent, et que ce fut même sur la requête de mrs de Berne, que le Conseil des dépêches, se réserva à lui seul la connaissance de cette affaire par un arrêt du 25 juin 1756. Que c'est contre cet arrêt authentique et contradictoire que le curé de Ferney a obtenu un arrêt par défaut, qui nous renvoie au parlement de Dijon. Nous revenons aujourd'hui contre cet arrêt, et nous soutenons que c'est principalement à mr le duc de Praslin, à juger cette cause, qui est plutôt une affaire d'état qu'un procès. [...]

Au reste, le procès n'est pas directement intenté à made Denis et à moi, il l'est à Berne, à Genève, au colonel de Budé, au colonel Pictet ; s'ils perdent, nous perdons, s'ils gagnent, nous gagnons ; nous ne venons qu'après eux, comme ayant acheté d'eux la terre aux mêmes conditions que Berne l'avait vendue au seizième siècle, et que les ducs de Savoie l'avaient inféodée au quatorzième. [...]

\*\*\*

## MARC PICTET

### Voltaire à Gabriel Cramer

D10819

[Novembre/Décembre 1762]

[...] Nous travaillons d'un autre côté à une Edition de Cassandre, pour amuser Mr le syndic Pictet. Y a-t-il des nouvelles ?

Marc Pictet, élu conseiller à la mort de son frère en 1739, fut syndic en 1752, 1756, 1760 et 1764 ; la date proposée par Besterman est donc erronée, ou bien Voltaire aurait dû parler de l'ancien syndic Pictet.

### Voltaire à Madame Denis

D15340

29 novembre 1768

[...] Croiriez-vous que ce syndic Pictet, ce bon homme si aimable et si plaisant, s'est jetté la tête la première dans le Rhône ? Il n'avait que deux ans plus que moi et il était las de la vie. Il souffrait, il

n'avait point d'espérance de voir la fin de ses maux, il a mieux aimé hâter celle de ses jours, et ce n'est qu'après un calcul très bien fait qu'il a pris son parti. On le regrette à Genève et on le loue. Père Adam est interdit par son évêque ; il est au désespoir de ne pouvoir plus dire la messe ; mais il ne se tuera pas. Je ne me tuera pas non plus tant que j'aurai quelque chose à faire ; mais si j'étais sans occupation je serais fort tenté de devenir un petit Pictet. La vie n'est bonne qu'autant qu'on l'emploie. [...]

[Marc Pictet souffrait cruellement de la maladie de la pierre. A Saint-Pétersbourg, Mallet note dans son journal, le 30 décembre 1768 : « Nous reçûmes des lettres de Genève qui nous apprennent la nouvelle de la mort de Mr Pictet le syndic... » ; et le 2 janvier : « [Jean Louis] Pictet reçut des lettres de ses parents pour la succession de Mr le syndic... ». La mort de Marc sera suivie le 2 avril 1769 par celle d'Isaac, le père du Géant. Ainsi, le Petit Conseil ne comptera aucun Pictet parmi ses membres jusqu'à l'élection de Jean-Louis en 1775. Jean-Louis, jeune avocat, a certainement été pressé par sa famille d'entamer dès son retour de Russie le cursus honorum, ce qu'il fera, et fort bien, quoique cela ait à mon avis contrarié ses goûts qui le dirigeaient plutôt vers les sciences. Il sera conseiller dès 1775, syndic en 1778 et mourra en 1781, à 41 ans.

### Le même à la même

D15369

16 Xbre 1768

[...] Ma vie n'est pas si brillante ; je mène précisément celle d'un chartreux. J'ai barricadé la porte du vestibule. On n'entre plus que par les souterrains. Je me fais lire à table ; je mange très peu et je travaille beaucoup. Je ne suis pas heureusement dans l'état du pauvre syndic Pictet, quoique j'aie son âge ; mais si j'étais à sa place je l'imiterais. Il a été approuvé de tout le monde. Les esprits s'éclairent de plus en plus dans toute l'Europe. J'en reçois tous les jours des témoignages incontestables. [...]

### Voltaire à la marquise du Deffand

D15483

22<sup>e</sup> février 1769

[...] Il vaudrait mieux n'être pas né, dites vous ; d'accord, mais vous savez si la chose a dépendu de nous. Mais non seulement la nature nous a fait naître sans nous consulter, mais elle nous fait aimer la vie malgré que nous en aions. Nous sommes presque tous comme le bûcheron d'Esopé et de La Fontaine. Il y a tous les ans deux ou trois personnes sur cent mille qui prennent congé, mais c'est dans de grands accès de mélancolie. Cela est un peu plus fréquent dans le pays où j'habite. Deux genevois de ma connaissance se sont jetés dans le Rhône il y a quelques mois. L'un avait cinquante mille écus de rentes, l'autre était un homme à bons mots. Je n'ai point encore été tenté d'imiter leur exemple, premièrement parce que mes abominables fluxions sur les yeux ne me durent que l'hiver, en second lieu parce que je me couche toujours dans l'espérance de me moquer du genre humain en me réveillant. Quand cette faculté me manquera, ce sera un signe certain qu'il faut que je parte. [...]

[Marc Pictet, allié Micheli du Crest, n'avait pas cinquante mille écus de rentes ; il était donc l'homme à bons mots.]

\*\*\*\*\*

## Table

François Pierre Pictet	4
Jean François Pictet	33
Charles Pictet de Cartigny	34
Gabriel Pictet	64
Pierre Pictet et sa famille, Charlotte Pictet	65
Pierre Pictet de Sergy	79
Camille Gallatin née Pictet	80
Julie Pictet	81
Jacques Pictet de Pregny	81
Marc Pictet	82

\*\*\*